



Merci
pour l'invit'!

Mesure d'impact



A PROPOS DE SOLINUM

Innover ensemble pour lutter efficacement contre la pauvreté

Des millions de personnes avec des trajectoires de vie variées se retrouvent aujourd'hui dans des situations d'exclusion. Pour y faire face, de nombreuses initiatives sont présentes et nous souhaitons renforcer leur impact. Chez Solinum, nous pensons que l'innovation et le numérique peuvent décupler l'impact social pour mettre fin à la précarité ; à la condition que ces solutions soient développées main dans la main avec les personnes concernées.

C'est pourquoi, Solinum détecte les problématiques clés dans la lutte contre la pauvreté, expérimente des solutions, mesure leurs effets et les généralise.

Dans ce sens, Solinum développe et expérimente les projets **Soliguide** (un guide numérique des lieux ressources pour les personnes en situation de précarité) et **Merci pour l'invit'** (un réseau d'hébergement citoyen de femmes en difficulté chez des particuliers).

Solinum est une association à but non lucratif (loi 1901) reconnue d'intérêt général.

SYNTHÈSE

L'association Solinum s'est lancée dans cette démarche de mesure d'impact afin de comprendre quels sont les succès et les axes d'amélioration et d'évolution de l'expérimentation Merci pour l'invité' (MPLI), lancée à Paris et à Bordeaux. Cette expérimentation d'un hébergement citoyen repose sur un ensemble de spécificités reflétant la logique du plan Logement d'abord : **le logement est une étape nécessaire à la réinsertion sociale**, permettant aux personnes en situation de précarité de se concentrer sur leurs démarches d'accès à leurs droits et de retour à l'emploi.

Les équipes de MPLI ont décidé de commencer par adresser leur dispositif exclusivement aux femmes, répondant à la **féminisation de la précarité** et à la position de **vulnérabilité extrême** dont souffrent les femmes sans-abri (violence de la rue, marginalisation critique, invisibilisation, etc.). Cette expérimentation est rendue possible par une **étroite collaboration entre les différents partenaires** des équipes MPLI (partenaires d'orientation, d'accompagnement, de suivi et de sortie) ainsi que par une **prise en compte multidimensionnelle des besoins et attentes de chaque partie** du projet (hébergée, hébergeur.euse.s, travailleurs sociaux).

Ce projet repose sur un ensemble de spécificités assurant le bon fonctionnement du projet. Un ensemble de dispositions visent à sécuriser ce projet, prenant en compte les besoins des hébergées comme des hébergeur.euse.s (processus de matching, mise en place d'une convention, suivi par les équipes MPLI et les travailleurs sociaux, etc.). Toutes **les hébergées sont orientées vers le dispositif par un.e travailleur.euse social.e**, suivant certains critères définis au préalable (absence de troubles psychiatriques graves, d'une menace violente dans son entourage...). Une fois que ces femmes entrent dans le dispositif, l'accompagnement réalisé par leur travailleur.euse social.e continue, suivant la logique de l'expérimentation et du logement comme étape nécessaire à la réinsertion : **l'hébergement de ces femmes étant assuré, elles et leur travailleur.euse social.e peuvent se concentrer sur le reste des démarches de réinsertion.**

Afin de réaliser cette mesure d'impact, les équipes de MPLI ont développé une **approche à la fois qualitative**, avec la conception d'un **questionnaire** pour chaque partie prenante posé lors d'entretiens, et **quantitative avec la définition d'un "score d'insertion"** mêlant plusieurs critères (logement, bien être, sentiment de sécurité etc) afin de mesurer la réinsertion des hébergées. L'analyse des entretiens a permis de développer un certain score pour chaque femme selon une temporalité s'appliquant à leur participation au dispositif, faisant un lien entre le "avant" et le après, censé tendre vers la réinsertion.

L'étude approfondie de ce score nous révèle que **l'hébergement citoyen, suivi et accompagné, tel que développé par les spécificités du dispositif de MPLI est un véritable tremplin pour la réinsertion de ces femmes.** Les dispositions permettent aux femmes de poursuivre avec une nouvelle confiance et sécurité leurs démarches de réinsertion : bénéficiant d'une nouvelle intimité au sein d'un véritable foyer, **la reprise du lien social et le fait d'avoir plus de temps pour elles leur permettent d'être les actrices de leur réinsertion.**

Un aspect essentiel de l'expérimentation est de s'assurer de son utilité au travail des travailleurs sociaux. En effet, le fait que l'hébergement soit "accompagné et suivi" pourrait représenter une charge de travail supplémentaire. Cependant, l'ensemble des entretiens révèlent que **leur charge de travail est inchangée, voire allégée** : ceux-ci peuvent se concentrer sur l'avancée d'autres démarches administratives et légales pendant que les hébergées bénéficient d'un logement plus pérenne et serein que les solutions d'hébergement d'urgence.

Du côté des hébergeur.euse.s, les objectifs sont également remplis : l'hébergement citoyen ne représente pas une charge de temps ou financière supplémentaire, mais l'occasion d'échanger et d'apprendre de l'autre et de ses expériences de vie. Cette reprise du lien social ne bénéficie pas donc pas uniquement aux hébergées mais à l'ensemble des parties prenantes, travaillant conjointement à la réinsertion positive de ces femmes.

Ainsi, **la mesure d'impact met en avant les nombreux succès de l'expérimentation**, prouvant sa légitimité et son efficacité pour l'action sociale. Son caractère innovant et presque unique pose l'ensemble du dispositif MPLI comme un incontournable dans la lutte contre la précarité des femmes.

Plus largement, l'étude a mis en avant la **potentielle transposabilité de cette expérimentation à d'autres publics.** Pour les travailleurs sociaux et hébergeur.euse.s, élargir le dispositif à d'autres profils de personnes en situation de précarité, et particulièrement des hommes, serait possible sans nécessité de mettre en place des dispositions supplémentaires. Cependant, cet élargissement devrait être réalisé par une supervision méticuleuse des équipes MPLI et travailleur.euse.s sociaux.les, les hébergeur.euse.s bénévoles s'en remettant à leurs compétences et expertise.



AVANT-PROPOS

EDITO

Dès que l'association Solinum voit le jour en 2016, et que les premières actions sont lancées, nous sommes conscients de la nécessité de développer une mesure d'impact sur chacun de nos projets : obtenir **un impact social quantifié, positif et cohérent** au regard de son coût, est **un impératif préalable à chacune de nos actions**.

Ainsi, **Merci pour l'Invit', dispositif d'hébergement citoyen** déployé en Ile-de-France et à Bordeaux, a fait l'objet d'une analyse de ses points forts et points faibles depuis son lancement en 2018. Ces remontées continues ont permis d'améliorer les spécificités du dispositif tout au long de son existence, répondant plus efficacement et durablement aux besoins des hébergées et hébergeur.euse.s.

Nous souhaitons avant tout comprendre **comment et dans quelle mesure le dispositif Merci Pour l'Invit' est un tremplin dans le processus de réinsertion des femmes**, et ainsi pouvoir étudier les axes d'amélioration et d'évolution du dispositif, avant de développer sur d'autres territoires et auprès d'autres acteurs. Nous sommes aujourd'hui très fiers de vous présenter cette étude, qui fut l'objet d'un long et passionnant travail réalisé en interne.

L'étude met en lumière **trois grands impacts** du dispositif Merci Pour l'Invit' : dans un premier temps il permet aux femmes hébergées de **sécuriser un parcours d'insertion**, le dispositif apparaît comme un véritable soutien pour **les travailleur.euse.s sociaux.ales** qui le décrivent comme nécessaire à leur travail de suivi social, et enfin, c'est un réel atout dans la reprise de lien social avec les hébergeur.ses, permettant de diminuer l'isolement des personnes sans domicile et de faciliter leur réinsertion.

Ces résultats extrêmement positifs, prouvent **la légitimité et l'efficacité du dispositif** pour l'action sociale et nous permettent d'espérer un bel avenir pour le projet, afin de poursuivre notre développement territorial. Nous travaillons également sur **une boîte à outils Merci Pour l'Invit'** pour permettre à d'autres acteurs de développer ce même modèle d'hébergement citoyen en autonomie.

Nous tenons à remercier toutes **ces femmes fortes, admirables et inspirantes** qui ont accepté de participer à cette évaluation. Merci pour le temps que vous nous avez accordé, merci pour votre patience, pour votre détermination. Un grand merci également **aux hébergeur.euse.s et aux travailleur.euse.s sociaux.ales sans qui ces femmes ne seraient sûrement pas où elles sont aujourd'hui !**

Nous espérons que cette étude donnera envie à de nouveaux acteurs de s'impliquer à nos côtés.

Bonne lecture !

SOMMAIRE



Introduction	8		
1. Merci pour l'invit'	11		
1.1. Le projet et ses spécificités	11		
1.1.1. Les parties prenantes du projet	11		
1.1.2. Particularités du projet	11		
1.1.2.1. Un projet sécurisé	11	3.3.1. Une démarche en deux temps	17
1.1.2.2. Un suivi social assuré	12	3.3.2. Une démarche adaptée aux différentes parties prenantes	18
1.1.2.3. Un projet innovant	12	3.4. Hypothèses d'évaluation	18
1.2. Les objectifs du projet	13	3.5. L'approche d'évaluation	19
1.3. Merci pour l'invit aujourd'hui	13	3.5.1. Une approche générale et mixte	19
L'objectif de l'évaluation		3.5.2. Définition d'un score d'insertion pour les femmes hébergées	19
		3.5.2.1. Un score sur quatre temporalités	20
		3.5.2.2. Les indicateurs du score	20
2. L'objectif d'évaluation	14	3.6. Collecte des données	21
2.1. Pourquoi cette mesure d'impact ?	14	3.6.1. Pour les hébergeur.euse.s et les travailleur.euse.s sociaux.ales	21
2.2. Définition de stratégies de changement d'échelle	14	3.6.2. Pour les femmes hébergées	21
		3.7. Indicateurs de mesure	22
3. Méthodologie d'évaluation	15	3.7.1. Indicateurs de moyens	22
3.1. Un design exploratoire	15	3.7.2. Indicateurs de résultats	22
3.2. Questions d'évaluation	15	3.7.3. Indicateurs d'impact	22
3.2.1. Question d'étude principale	16	4. Les impacts sociaux	27
3.2.2. Questions d'étude secondaires	16	4.1. Les points forts de l'expérimentation	27
3.3. Stratégie d'évaluation	17	4.1.1. Des inscriptions performantes	27
		4.1.2. Les résultats	29
		4.1.2.1. Le nombre d'hébergements	29
		4.1.2.1. La mise en hébergement	29
		4.1. Des femmes sur le chemin de la réinsertion	30
		4.1.1. Vue d'ensemble des femmes hébergées	30
		4.1.2. L'importance de l'hébergement dans la reconstruction	33
		4.1.2.1. Le point de vue des hébergées	34
		4.1.2.2. Plus qu'un hébergement	35
		4.1.3. Une évolution positive et un processus de réinsertion sécurisé	35
		4.1.3.1. Les indicateurs du score d'insertion	35
		4.1.3.3. Trois étapes vers la réinsertion	36
		4.1.3.2.1. Le logement et le lien social	37
		4.1.3.2.2. Le logement et l'emploi	37
		4.1.3.2.3. Le bien être et le sentiment de sécurité	39
		4.2. Des hébergeur.euse.s engagé.e.s et rassuré.e.s	41
		4.2.1. Profil des hébergeur.euse.s	41
		4.2.1.1. L'âge	41
		4.2.1.2. La situation familiale	43
		4.2.1.3. La disponibilité des transports	43
		4.2.2. Les motivations, les attentes, l'engagement	45
		4.2.3. Un dispositif adapté aux potentiels freins	48
		4.2.3.1. Des freins potentiels	48
		4.2.3.2. Les spécificités du dispositif qui y répondent	50
		4.2.4. Des spécificités nécessaires	50
		4.2.4.1. Correspondants à l'engagement des hébergeur.euse.s	51
		4.2.4.2. Assurant et sécurisant une capacité d'hébergement	56
		4.2.5. Les impacts de l'hébergement sur les hébergeur.euse.s	57
		4.2.5.1. Les coûts engendrés	57
		4.2.5.2. Un impact mutuel	59
		4.2.5.3. Des transformations dans les relations avec les personnes sans abris	59
		4.3. Merci pour l'invit' comme soutien nécessaire aux travailleurs sociaux	62
		4.3.1. Une solution d'hébergement nécessaire à la réinsertion	62
		4.3.1.1. Une charge de travail minimale	62
		4.3.1.2. Voire réduite	62
		4.3.2. Un besoin face à la saturation des autres solutions	65
		4.3.3. Une solution "plus adaptée" aux besoins de la réinsertion	66
		4.3.3. Une collaboration qui soutient moralement	67
		4.4. Les plus values de cette solution d'hébergement	68
		4.4.1. Plus stable et sécurisante	68
		4.4.2. Un appui plus efficace	68
		4.4.3. Un outil nécessaire	69
		4.5. Une diversification envisageable ?	70
		4.5.1. D'après les hébergeur.euse.s	70
		4.5.1.1. Des appréhensions différentes	70
		4.5.1.2. Des aménagements possibles	71
		4.5.2. D'après les travailleurs sociaux	72
		4.6. Les partenaires	74
		4.6.1. Typologie des partenaires	74
		4.6.1.1. Les partenaires d'orientation et de suivi	74
		4.6.1.2. Les partenaires d'accompagnement	74
		4.6.1.3. Les partenaires de sortie	74
		4.6.1.4. Les partenaires "sponsors"	75
		4.7. Les limites de l'étude	76
		5. Conclusions	78
		5.1. Les succès de l'expérimentation	78
		5.1.1. Une évolution positive du processus de réinsertion	78
		5.1.2. Une solution sécurisante	78
		5.1.3. Une solution de soutien à l'accompagnement	78
		5.2. Nos principaux apports	79
		5.2.1. Un soutien aux partenaires d'accompagnement et de suivi	79
		5.2.2. Une solution d'hébergement nécessaire à la réinsertion	79



INTRODUCTION :

IDENTIFICATION DU BESOIN SOCIAL

L'expérimentation MPLI est mise en place en raison de l'**explosion de la précarité en France**, qui conduit à identifier un besoin social urgent pour l'hébergement. La situation est encore plus fragile dans les zones urbaines où le taux de pauvreté augmente de 14% à Paris entre 2001 et 2012 (Insee, 2012), le **nombre de personnes sans-abri explose** (+84%, Insee, 2012) et l'accès au droit au logement opposable¹ devient de plus en plus complexe et se voit souvent peu appliqué. Cette augmentation de la précarité s'observe notamment dans les **villes à forte densité** telles que Paris, et ce, malgré le lancement du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022).

Depuis une dizaine d'années, la **politique sociale du logement** est d'abord mise en avant par les pouvoirs publics comme une **solution efficace et pertinente** face à l'**extrême pauvreté et la grande exclusion**.

Seulement, les acteurs de terrain observent un **manque de déploiement de ces solutions** d'hébergement suivi et accompagné, et ce, malgré une augmentation inquiétante des personnes en situation de précarité avec **+40%** entre 2001 et 2012 (Insee, 2012), notamment en ces temps de crise sanitaire (Fondation Abbé Pierre, 2020).



1 La loi du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable (DALO) et vise à garantir le droit à un logement décent et indépendant aux personnes mal logées (personne n'étant pas en mesure d'accéder et/ou de maintenir son accès au logement de par sa précarité financière). Celles-ci sont reconnues prioritaires dans leur droit à un logement ou à un hébergement digne : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/logement-opposable-droit-au.php>

2 Marpsat, Maryse (2008). "Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie", dans Regards croisés sur l'économie, p. 70-82. <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2008-2-page-70.htm>

3 INSEE (Juillet 2013). "L'hébergement des sans-domiciles en 2012", 4 p. INSEE PREMIERE <https://www.insee.fr/statistiques/fichier>

4 Fondation Abbé Pierre (2020), "26ème rapport sur l'état du mal-logement en France 2021. <https://www.fondation-abbé-pierre.fr/actualites/26e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2021>

Devant cette saturation, le gouvernement recommande urgemment une **réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile**. Le **plan Logement** considère le logement comme une **condition première à l'insertion sociale** et vise ainsi à orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement d'urgence à un logement durable et à un accompagnement "adapté", "modulable" et pluridisciplinaire¹. Cette politique d'investissement social s'inscrit dans une double temporalité : **trouver des réponses rapides aux urgences et investir dans des solutions durables**, adaptées aux personnes en difficulté. Les objectifs sont annoncés en septembre 2017 après un processus de concertation avec plus de 80 acteurs de l'hébergement : produire annuellement 40 000 logements très sociaux dès 2018, ouvrir 10 000 places en pension de famille ainsi que 40 000 places supplémentaires principalement dans le parc locatif privé d'ici 2023.

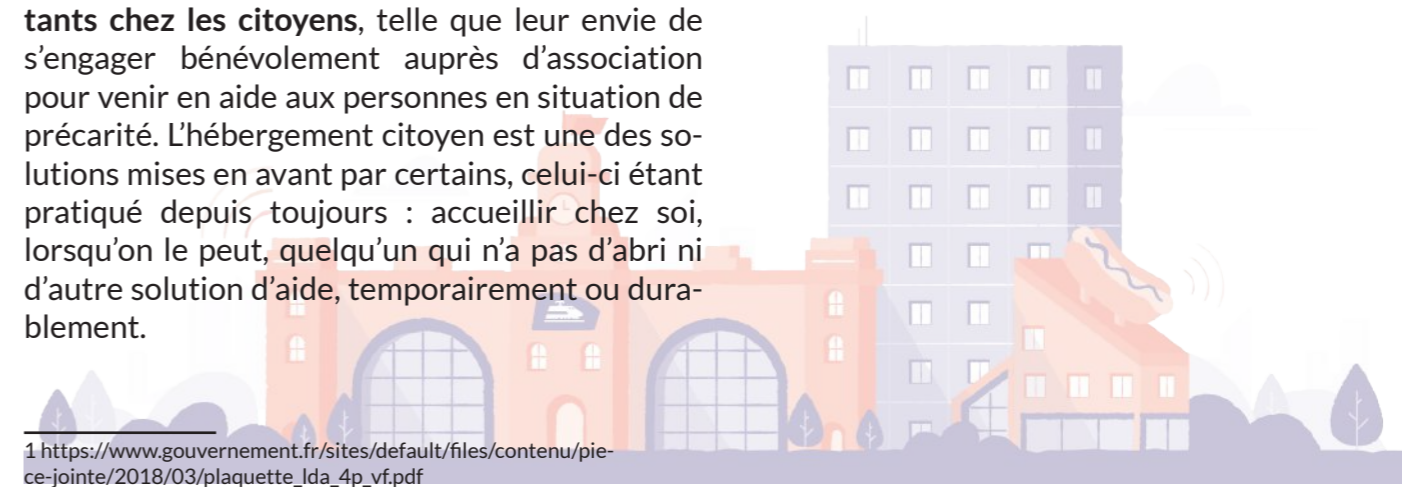
Le 20 octobre 2020, la Cour des comptes rend un rapport sévère au sujet du plan Logement d'abord. Bien que les entrées en logement se soient accélérées en début de plan, **les résultats restent en dessous des objectifs** : la création des logements très sociaux et des pensions de familles n'atteint pas les chiffres fixés et les avancées du plan se révèlent décevantes avec des loyers au-dessus des moyens des personnes que le plan était censé prioriser, les personnes en difficulté et des logements concentrés dans des zones "tendues", **renforçant la marginalisation de ces personnes exclues**.

La situation paraît désespérée : la précarisation augmente et les solutions proposées se révèlent largement insuffisantes, un constat sans appel aggravé par les conséquences de la crise du COVID-19. Cependant, **la crise sanitaire a également revalorisé des élans de solidarité préexistants chez les citoyens**, telle que leur envie de s'engager bénévolement auprès d'association pour venir en aide aux personnes en situation de précarité. L'hébergement citoyen est une des solutions mises en avant par certains, celui-ci étant pratiqué depuis toujours : accueillir chez soi, lorsqu'on le peut, quelqu'un qui n'a pas d'abri ni d'autre solution d'aide, temporairement ou durablement.

1 https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/03/plaquette_lda_4p_vf.pdf



Néanmoins, l'hébergement citoyen ne permet pas de répondre efficacement au véritable besoin social, celui de la réinsertion sociale et professionnelle de ces personnes sans-abri, lorsqu'il n'est pas **encadré ou sécurisé par des dispositifs associatifs**. En effet, la volonté et les valeurs de solidarité des citoyens s'engageant bénévolement dans ces solutions d'hébergement doivent être accompagnées par des dispositions adaptées à leurs besoins et à ceux des personnes hébergées pour permettre le bon déroulement de ces solutions ainsi que les démarches nécessaires au processus de réinsertion sociale. C'est dans l'objectif de répondre à ce manque d'encadrement et de reprendre le meilleur du pré-existant au sein des hébergements citoyens que le dispositif **Merci pour l'Invité** naît. Celui-ci vise alors à répondre à l'ensemble des besoins et attentes des parties prenantes du projet (hébergeur.euse.s, hébergé.e, accompagnant sociaux, etc.) au travers de **dispositifs adaptés et flexibles**.



De plus, alors que la précarité des plus vulnérables s'aggrave, cela est particulièrement vrai pour les femmes sans-domicile. La **féménisation de la précarité** est de plus en plus mise en avant par les recherches universitaires, l'Insee révélant en 2012 que **les femmes représentent 40% du total des personnes sans-domicile**. Les acteurs de terrains rapportent avec inquiétude cette situation, les femmes étant particulièrement vulnérables face à la précarité. Les nuits de la solidarité 2018 et 2019 organisées à Paris enregistrent une **augmentation de 12% du nombre de femmes sans-abri**¹, quand l'Insee (2012) affirme une **augmentation de cette population de 50% en zone urbaine entre 2001 et 2012**, des chiffres néanmoins très sûrement en deçà de la réalité.

Les femmes en situation de précarité sont particulièrement **invisibilisées**, du fait de facteurs systémiques mais également de stratégies personnelles déployées afin d'assurer leur sécurité (Loison-Leruste & Perrier, 2019¹). Nonobstant un intérêt croissant pour cette problématique, justifié par une augmentation des publications scientifiques et des plaidoyers des acteurs de la solidarité sur le sujet (fondation des femmes, Samu Social, Aurore), il y a aujourd'hui un **manque important de places d'hébergement adaptées aux besoins des femmes** afin d'assurer leur sécurité, leur reconstruction et ainsi leur réinsertion².



Suite à ces constats, Solinum a choisi dans un premier temps d'axer son projet d'expérimentation d'hébergement citoyen, Merci pour l'invit', sur le public féminin.

¹ Loison-Leruste, Marie et Perrier, Gwenaëlle. (2019) "Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection" dans *Déviance et Société*, p 77-110. <https://www.cairn.info/journal-deviance-et-societe-2019-1-page-77.htm>

² Maurin, Marine (2015). "Prendre place : les femmes sans abris dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec" dans *Normativités, marginalités sociales et intervention*, p.253-269. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2015-v27-n2-nps02687/1037691ar.pdf>

¹ Franceinfo (2019). "Nuit de la solidarité : le nombre de sans-abri en hausse à Paris". <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/nuit-solidarite-nombre-abris-hausse-paris-1640820.html>

1. Merci pour l'invit'

Cette expérimentation d'un hébergement citoyen, suivi et solidaire, repose sur différentes parties prenantes ayant chacune des rôles et besoins différents tout au long du dispositif. Toutes les spécificités du dispositif, ainsi que le travail en étroite collaboration entre les différents partenaires, visent l'objectif de la réinsertion des hébergées.

1.1. Le projet et ses spécificités

1.1.1. Les parties prenantes du projet

Afin de répondre au besoin social identifié (partie 1), Merci pour l'invit' expérimente la solution du réseau d'hébergement citoyen et solidaire afin de permettre la réinsertion sociale de ces femmes en situation de précarité. Il est constitué de trois parties prenantes majeures :

- **Les hébergeur.euse.s** : des citoyen.ne.s volontaires et engagé.e.s qui proposent bénévolement d'héberger chez eux.elles une femme en situation de précarité sans aucune contrepartie financière. Les hébergements proposés contiennent toujours une chambre à part afin de permettre à la femme une intimité et un espace personnel. La durée d'hébergement varie entre deux semaines et un an en fonction de la disponibilité des hébergeur.euse.s et du besoin de la femme hébergée.
- **Les femmes sans-abri** : des personnes en situation de précarité qui se trouvent dans une situation de logement instable et précaire, avec ou sans enfant, qui présentent des parcours de vie difficiles et qui souhaitent pouvoir rebondir. Elles sont toujours orientées vers Merci pour l'invit' par des travailleur.euse.s sociaux.ales.
- **Les travailleur.euse.s ou accompagnant.e.s sociaux.ales** : des personnes qui travaillent au sein d'associations ou de structures sociales en partenariat avec Solinum. Ces personnes suivent et accompagnent les femmes orientées dans le dispositif et travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du projet afin d'assurer l'accomplissement des projets de la femme hébergée.

1.1.2. Particularités du projet

Bien que l'hébergement citoyen ne soit pas une nouveauté et soit proposé par certaines autres associations, celui-ci est, à ses dépens, **rarement encadré**. C'est à cela que le projet de l'association Solinum propose de remédier :

1.1.2.1. Un projet sécurisé

Un processus de sécurisation de l'hébergement pour les hébergées et les hébergeur.euse.s est mis en place et comprend :

- Lorsque les besoins de la femme sont identifiés, les équipes de MPLI s'occupent de **trouver les hébergeur.euse.s les plus à même d'accueillir** cette femme dans les meilleures conditions envisageables. Il s'agit d'un «**processus de matching**» permettant à chacun de se sentir plus en confiance quant à la personne qui l'hébergera/l'accueillera. Ce matching repose par exemple sur des critères de localisation du logement mais aussi de composition du foyer et de ses spécificités (la présence d'animaux ou d'accès handicapé par exemple).
- Une **rencontre préalable avec les femmes inscrites** par leurs travailleur.ses social pour leur présenter le fonctionnement du dispositif ;
- Une autre **rencontre préalable avec les hébergeur.euse.s et une visite de leur logement** afin de s'assurer de leur bienveillance et de vérifier que les conditions d'accueil qu'ils.elles proposent offrent un espace d'intimité à la future femme hébergée ;
- La signature d'une **convention d'hébergement** qui détermine les règles et les engagements de chacune des parties.

- Les femmes qui entrent au sein du dispositif ne présentent **aucune addiction et/ou trouble psychiatrique grave** pouvant mettre en danger et/ou en difficulté les hébergeur.euse.s bénévoles. En effet, un suivi particulier par un.e professionnel.le est nécessaire dans ces cas précis. Une cohabitation avec les hébergeur.euse.s implique une certaine stabilité de vie ainsi qu'un équilibre psychologique afin de sécuriser les hébergements.
- Une **équipe de référent.e.s** formé.e.s au sein de l'association accompagne les femmes et les hébergeur.euse.s tout au long de l'hébergement.

1.1.2.2. Un suivi social assuré

La vision de l'hébergement à long terme, et non pas d'urgence, permet à ces femmes de **travailler sur leur bien être et d'écouter leurs envies** au sein d'un environnement serein et sécurisant. De plus, cette stabilité dans le temps permet de mettre en place un suivi social en se concentrant davantage sur les **démarches de réinsertion** plutôt que sur la mise à l'abri urgente.

Grâce à une reprise du lien social, si l'hébergée et l'hébergeur.euse.s souhaitent l'entretenir, leur **redonnent confiance en elles et en l'avenir**.

Ainsi, une étroite collaboration avec des travailleur.euse.s et des accompagnant.e.s sociaux.ales guidant toutes les femmes dans leurs projets personnels et professionnels et autres si besoin est mise en place.

1.1.2.3. Un projet innovant

Une **plateforme numérique** permet aux intervenant.e.s sociaux.ales de renseigner le profil des femmes hébergées et aux hébergeur.euse.s de renseigner un certain nombre de caractéristiques.

- Un système de **matching des données** fournies par les hébergeur.euse.s et par les hébergées permet d'assurer un **hébergement "sur mesure"** pour les différentes parties :
- Pour les femmes, cela leur assure un confort, de meilleures chances de récupération et de réinsertion grâce un environnement correspondant à leurs besoins, leur assurant sérénité et confiance.
- Pour les hébergeur.euse.s, cela assure une entente quant au vivre ensemble et au partage souhaité.



© SOLINUM

1.2. Les objectifs du projet

Ces trois spécificités, sont essentielles à la réalisation des objectifs que les équipes de MPLI ont définis pour cette expérimentation :

Objectif principal : Faire de l'hébergement citoyen suivi et accompagné un tremplin vers la réinsertion pour les femmes sans-abri

Pour atteindre cet objectif de long terme, la réinsertion de ces femmes, l'expérimentation se base sur la complétion d'objectifs secondaires propres au dispositif.

Objectifs secondaires

1. Permettre aux femmes hébergées d'avancer positivement dans leur processus de réinsertion
2. Permettre une meilleure prise en charge et un meilleur accompagnement des femmes sans-abri par les travailleur.euse.s sociaux.ales. L'objectif, en proposant un hébergement faisant l'intermédiaire entre la solution d'urgence et le logement à long terme, propre à la femme, est de permettre aux travailleur.euse.s sociaux.ales de se consacrer davantage à l'accompagnement des personnes sans-abri et de formuler des objectifs plus ambitieux dans la sortie de crise.
3. Proposer un cadre sécurisant et rassurant pour les hébergeur.euse.s de façon à assurer leur engagement, ce sur quoi repose le projet.
4. Créer du lien social par le biais des échanges entre la personne hébergée et l'hébergeur.euse citoyen.ne.

1.3. Merci pour l'invit' aujourd'hui

- Une présence sur deux territoires : **Ile-de-France et Bordeaux**
- **34 femmes accompagnées** depuis 2018
- **53 hébergements réalisés** depuis 2018 (une femme pouvant bénéficier de plusieurs solutions d'hébergement lors du dispositif pour divers motifs)
- En deux ans : **86% d'entre elles ont fait un pas de plus vers la réinsertion et 100% en 2020**, c'est-à-dire une avancée dans leurs démarches administratives ou professionnalisantes.
- Une majorité des hébergements proposés sont à **moins de 30 minutes en transports des grandes villes** (Paris et Bordeaux : les deux lieux d'expérimentation du projet), ce qui permet d'assurer une **mobilité** vers les pôles d'emploi et donc une réinsertion professionnelle simplifiée.



© SOLINUM

2. L'objectif de l'évaluation

Cette évaluation de mesure d'impact répond à des besoins développés par l'expérimentation, notamment aux impératifs d'en mesurer l'utilité et les possibles évolutions.

2.1. Pourquoi cette mesure d'impact ?

Pour rappel, au travers du projet MPLI, Solinum a pour ambition de **proposer aux acteurs de l'action sociale un modèle d'hébergement citoyen suivi et accompagné qui serait utile aux bénéficiaires dans leurs parcours de réinsertion**. La présente étude souhaite donc évaluer l'expérimentation passée afin, d'une part, de mesurer les impacts sociaux engendrés par le type d'hébergement citoyen mis en place et, d'autre part, d'identifier les processus viables et efficaces qui permettront de concrétiser ladite proposition.

Concernant cette proposition, il est aussi important de noter que celle-ci entraîne la formulation d'une **stratégie d'essaimage et d'une diversification du public concerné**. Pour illustrer ces propos, le tableau 1 présente une évaluation permettant d'apporter les éléments nécessaires à ces stratégies.

2.2. Définition de stratégies de changement d'échelle

L'évaluation de l'expérimentation est ici la condition sine qua non à la réussite de transférabilité du projet. En effet, elle permet d'identifier les **points importants à la structuration d'une stratégie d'essaimage et de diversification du projet**. Ces points, une fois identifiés, serviront à la formulation de préconisations et de recommandations pour le passage à l'échelle.

Tableau 1: Apports de l'évaluation dans la mise en place de la stratégie de changement d'échelle

Stratégie de changement d'échelle	Apports de l'évaluation
Diversification	<ul style="list-style-type: none"> -Apprécier les impacts sociaux véritables du projet afin d'en valider son utilité et sa nécessité -Valider le concept du projet (spécificités et mise en place) afin d'en prouver la pertinence
Essaimage	<ul style="list-style-type: none"> -Apprécier auprès des travailleur.euse.s sociaux.ales en collaboration avec les porteur.euse.s de projet et des hébergeur.euse.s bénévoles la faisabilité d'une diversification du public bénéficiaire touché par Merci pour l'invit' -Identifier les changements/améliorations et les points d'attention nécessaires à une diversification du public

3. Méthodologie d'évaluation

Afin de mener à bien l'ensemble de la mesure d'impact, une méthodologie d'évaluation spécifique a été développée en lien avec les parties prenantes. Cela a mené à des choix méthodologiques et scientifiques quant aux différentes méthodes d'entretiens, de questionnaires et d'analyse des résultats.

3.1. Analyser l'expérimentation et son modèle de causalités complexes

Le projet Merci pour l'invit' est une expérimentation qui vise à tester le rôle de l'hébergement citoyen suivi et accompagné dans le processus de réinsertion des femmes sans-abri. **L'évaluation qui en découle est donc exploratoire** et cherche à démontrer d'éventuels liens de causalité entre le passage d'une femme au sein du dispositif et son parcours de réinsertion.

La partie 1.1. a mis en lumière les parties prenantes du projet et ainsi le rôle de chacune d'entre elles au sein du dispositif. La partie 1.2 démontre, quant à elle, que chacune des parties prenantes joue un rôle dans la complétion de l'objectif principal du projet, "faire de l'hébergement citoyen suivi et accompagné un tremplin dans le processus de réinsertion des femmes sans-abri".

L'évaluation se base sur un modèle de causalité complexe comprenant des relations directes et indirectes. Autrement dit, chaque partie prenante du dispositif influe de manière plus ou moins directe le processus de réinsertion des femmes hébergées au sein de MPLI. Ces relations sont illustrées sur la figure 1. La présente étude cherche donc à mesurer l'influence de ces relations.

10 What is research design?. (2016). What is research design?. [Online] Available at: <https://www.nyu.edu/classes/bkg/methods/005847ch1.pdf> [Accessed 26 Feb. 2016].
11 Ibid.

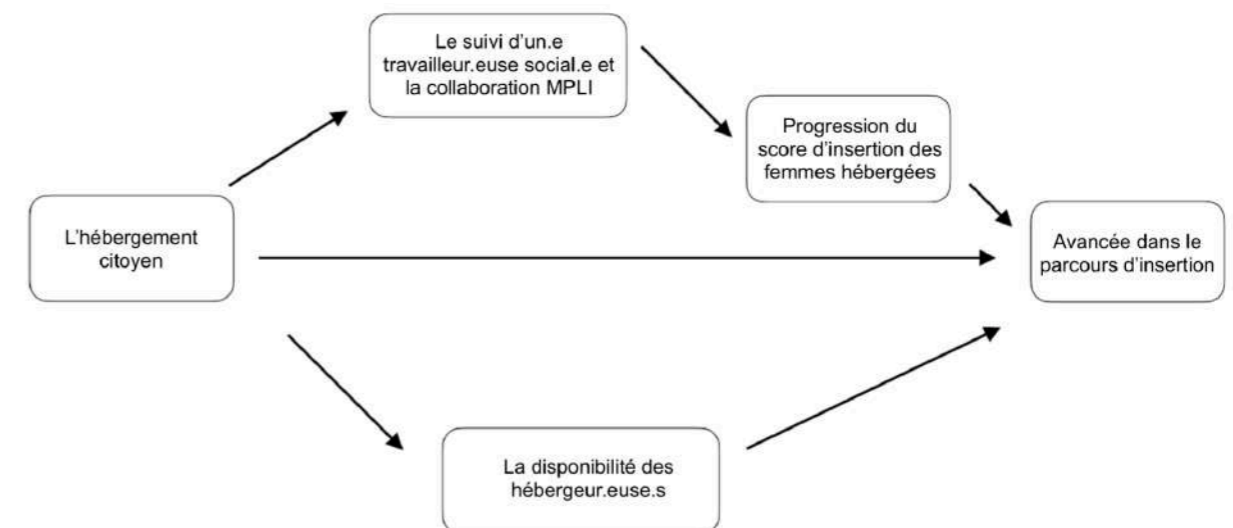


Figure 1 : Modèle des relations de causalités directes et indirectes entre l'hébergement citoyen suivi et accompagné et l'évolution dans le parcours de réinsertion des femmes sans-abri.



3.2. Questions d'évaluation

L'intérêt d'une démarche en deux temps est d'abord de comprendre si les bénéficiaires de l'expérimentation sont en capacité de sécuriser un parcours de réinsertion au sein du dispositif (3.2.1.) autrement dit un temps de mesure d'impact social, et ensuite d'apprécier si ce sont les spécificités inhérentes au dispositif qui sont responsables ou non de cet impact (3.2.2).

3.2.1. Question d'étude principale

Dans un premier temps, l'étude tente de comprendre si l'expérimentation - l'hébergement citoyen suivi et accompagné - influence positivement le processus de réinsertion des femmes. Cela fait référence à l'objectif principal du projet (1.2.)

Question d'étude n°1 :
L'hébergement citoyen suivi et accompagné représente-t-il un tremplin ?

3.2.2. Questions d'étude secondaires

Dans un second temps, l'étude cherche à comprendre si l'expérimentation produit les effets secondaires attendus. Il est important de garder en tête que l'étude qui suit mesure l'impact du dispositif Merci pour l'invité dans sa singularité, et non pas l'hébergement citoyen dans son intégralité. De ce fait, l'analyse s'attarde sur les impacts de l'hébergement citoyen tel que mis en place par Merci pour l'invité. Cela implique donc une évaluation précise des spécificités du dispositif (2.1) et de leurs impacts. Les questions d'étude secondaires sont donc les suivantes :

n°1 Comment les spécificités du dispositif Merci pour l'invité influencent-elles le parcours de réinsertion des femmes au sein du dispositif ?

n°2 Comment la collaboration avec Merci pour l'invité influe-t-elle sur le travail (tâches, charge) des travailleur.euse.s sociaux.ales ?

n°3 Comment les spécificités du dispositif impactent-elles les décisions et l'expérience des hébergeur.euse.s volontaires ?

3.3. Stratégie d'évaluation

L'évaluation de l'expérimentation Merci pour l'invité est articulée autour d'une démarche en deux temps qui permet de scinder les questions d'étude en deux corpus distincts toutefois complémentaires.

3.3.1. Une démarche en deux temps

Le choix d'une démarche d'évaluation en deux temps fait suite à la démonstration du modèle des causalités directes et indirectes (3.1).

Dans un premier temps l'étude tente de démontrer la causalité directe entre l'hébergement citoyen et le parcours de réinsertion des femmes au sein du dispositif. Ensuite, l'étude s'intéresse aux causalités indirectes : elle cherche à démontrer que les spécificités du dispositif et chacune des parties prenantes a aussi un impact sur le parcours de réinsertion des femmes (3.2.2).



3.3.2. Une démarche adaptée aux différentes parties prenantes

En d'autres termes, chaque partie prenante analysée fait l'objet d'une question d'étude spécifique reliée à une problématique d'étude centrale, permettant a fortiori de déduire la complétion positive ou négative des objectifs secondaires et par conséquent de l'objectif principal du projet (1.2). Cette logique d'évaluation en deux temps est jugée comme pertinente au regard du design de l'étude (3.1) et du modèle de causalité (Schéma 3).

En résumé, ces trois parties prenantes :

- sont étudiées, traitées et analysées de façons distinctes ;
- font l'objet d'une question d'étude spécifique ;
- font l'objet d'une approche méthodologique différente (design d'étude, collecte de données, analyse) adaptée à la question d'étude correspondante.

3.4. Hypothèses d'évaluation

Suite à la formulation de ces différentes questions d'études, il apparaît pertinent de se concentrer sur les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1

L'hébergement citoyen, suivi et accompagné, a un impact positif le processus de réinsertion des femmes sans-abri.

Hypothèse 2

Plus spécifiquement, l'hébergement citoyen suivi et accompagné, tel que mis en place par Merci pour l'invité, impacte positivement le processus de réinsertion des femmes sans-abri.

Hypothèse 3

Le dispositif Merci pour l'invité est un soutien au travail des travailleur.euse.s sociaux.ales qui leur permet d'accompagner plus efficacement les femmes suivies. La problématique qui demeure ici, et ne peut être résolue sans entretien avec les travailleur.euse.s sociaux.ales, est de savoir si cette collaboration représente une charge de travail supplémentaire.

Hypothèse 4

Le dispositif Merci pour l'invité sécurise l'hébergement citoyen et rassure les hébergeur.euse.s, ce qui permet le maintien et la pérennité de l'expérimentation



12 What is research design?. (2016). art. cit.

3.5. L'approche d'évaluation

Afin de mener cette mesure d'impact, des grilles d'entretiens ont été développées (voir annexes) pour répondre à la question principale et aux questions secondaires. Chaque grille d'entretien prend en compte la spécificité des rôles de la partie prenante (Travailleur.euse.s sociaux, Hébergeur.euse.s, Hébergée) et mêle une approche qualitative et quantitative (certaines questions visant des réponses quantifiables).

3.5.1. Une approche générale et mixte

Pour les trois parties prenantes, l'évaluation se base sur une approche qui se veut générale et mixte, à la fois quantitative et qualitative, permettant ainsi, lors de l'analyse, de collecter les données collectées par le biais des questionnaires et des entretiens semi-directifs. Ces derniers viennent confirmer les résultats quantitatifs et apporter les précisions nécessaires le cas échéant.

Néanmoins, une approche d'évaluation spécifique est employée pour les femmes hébergées, l'objectif étant de mesurer rigoureusement l'impact social du dispositif sur le processus de réinsertion des femmes suivies (cf. objectif principal).

3.5.2. Définition d'un score d'insertion pour les femmes hébergées

L'étude cherche à comprendre si le passage par le dispositif a eu un impact sur le parcours d'insertion des femmes hébergées. Pour répondre à cette question un score d'insertion (méthodologie en annexe) a été mis en place, visant à mesurer de façon exhaustive l'évolution du processus de réinsertion des femmes accompagnées.





3.5.2.2. Les indicateurs du score

Le score d'insertion est un élément central dans l'évaluation des impacts sociaux de l'expérimentation, il permet d'affirmer ou non, que l'hébergement citoyen mis en place par Merci pour l'invité permet aux femmes hébergées de sécuriser un parcours d'insertion.

Ainsi, cette approche permet à l'évaluation de répondre à la question d'étude principale et ainsi d'apprécier la complétion de l'objectif principal du projet.

Le calcul du score comprend **sept indicateurs** :

- la situation de logement ;
- la situation d'emploi ;
- la capacité financière ;
- l'éducation ;
- le lien social ;
- le bien-être subjectif ;
- la sécurité personnelle.

Ces sept indicateurs sont sélectionnés, car ils permettent une appréciation complète de la situation d'insertion socio-professionnelle d'un.e individu.e, ici les femmes hébergées.

Chaque indicateur est quant à lui mesuré selon plusieurs critères de manière à éviter une analyse binaire de chacune des situations, et ainsi pouvoir les apprécier de la façon la plus rigoureuse possible. Le détail des mesures choisies est consultable en annexe (Annexe 1).

Le score se lit sur une échelle allant de 0 à 100, chacun des sept indicateurs ayant le même poids. L'analyse observe son évolution sur les quatre temporalités mentionnées ci-dessus.

3.5.2.1. Un score sur quatre temporalités

La mise en place du score d'insertion est centrale à l'évaluation de l'expérimentation. Par le biais d'une méthodologie longitudinale, ce score permet de démontrer rigoureusement la relation de causalité directe entre l'évolution du processus de réinsertion des femmes et le passage par un hébergement Merci pour l'invité.

Pour ce faire, l'analyse s'ancre dans quatre temporalités : avant l'entrée dans le dispositif (T0), pendant le passage dans le dispositif (T1), dans les six mois suivant la sortie (T2), six mois après la sortie (T3).

La temporalité T0 permet ainsi de servir de base de comparaison par rapport à T1, T2 et T3. En cas de différence entre T0 et T1, l'évaluation pourra établir une relation de causalité directe entre le passage au sein du dispositif pour les femmes et l'évolution du parcours d'insertion. La significativité de la corrélation est mesurée par une régression linéaire. La distinction entre T2 et T3 est tout aussi nécessaire, car elle permet de vérifier que l'impact social mesuré de l'expérimentation est durable.



3.6. Collecte des données

L'ensemble de l'étude de mesure d'impact reposant sur une approche à la fois qualitative et quantitative, les méthodes de collecte de données suivent cette double approche.

3.6.1. Pour les hébergeur.euse.s et les travailleur.euse.s sociaux.ales

Les données sont collectées sous forme d'**entretiens semi-directifs** et de **questionnaires** lorsque l'entretien n'a pas pu être mené, par manque de temps ou de disponibilité des personnes concernées. L'ensemble des entretiens semi-directifs et des questionnaires comprennent une partie qualitative et une partie quantitative¹.

3.6.2 Pour les femmes hébergées

Les données nécessaires au calcul du score d'insertion, bien que quantitatives, sont collectées par le biais d'**entretiens semi-directifs**. Pour appuyer et expliquer les résultats de ce score, une **approche qualitative** est aussi privilégiée par le biais d'entretiens semi-directifs. Cette approche qualitative permet également de répondre à l'hypothèse n°2, à savoir la relation de causalité entre les dispositions du dispositif et l'évolution du score d'insertion mesuré.

Par choix méthodologique et afin de guider les thématiques abordées, les femmes ont toutes été recueillies en entretien semi-directif, aucun questionnaire n'a été envoyé.

¹ Les grilles des entretiens semi-directifs pour les trois parties prenantes sont consultables en annexe (Annexe 2)

3.7. Indicateurs de mesure

Outre les indicateurs utilisés pour le score d'insertion déjà mentionnés plus haut et dont le détail se trouve en annexe, d'autres indicateurs ont été utilisés pour réaliser la mesure d'impact et son analyse.



3.7.1. Indicateurs de moyens

Actions	Indicateurs de réalisation
Mise en place d'hébergement citoyen	-Nombre de femmes orientées -Nombre d'inscriptions d'hébergeuse.s
Création d'une collaboration inter-associative	-Nombre de partenariats d'orientation -Nombre de partenariats de sorties -Nombre de partenariats (?)

3.7.2. Indicateurs de résultats

Actions	Indicateurs de résultats
Mise en place d'hébergement citoyen	-Nombre d'hébergements -Nombre de nuitées -Coûts évités estimés

Questions d'études (impacts attendus)	Relation de causalité	Approche	Indicateurs de mesure	Modalité de mesure	Partie prenante	Collecte des données	Nombre de répondants
1. L'hébergement citoyen suivi et accompagné est-il un tremplin dans le processus de réinsertion des femmes accompagnées ?	Directe	Quantitative	Score d'insertion final à T0, T1, T2, T3 dépendant de la temporalité de la phase d'entretien pour la femme.	Système de proportionnalité du poids de chacun des indicateurs dans le calcul final. Le score allant de 0 à 100. Comparaison du score à T0, T1, T2, T3.	Femmes hébergées	Entretiens semi directifs	12 femmes
2. Comment les spécificités du dispositif Merci pour l'invité impactent-elles le parcours de réinsertion des femmes au sein du dispositif ?	Indirecte	Mixte	- Amélioration du sentiment de sécurité. - Amélioration de l'accès aux besoins primaires (nourriture, hygiène). - Amélioration du bien-être social et subjectif. - Amélioration de la stabilité de vie. - Autonomisation financière. - Amélioration du rythme de vie (repos, fatigue). - Accès à une solution de logement pérenne. - Accès favorisé à l'emploi/ formation (Reprise d'un parcours de vie).	Analyse des données du score. Échelle de Likert Score du bien-être subjectif par Biswat et Diener (2006) Détails en annexe	Femmes hébergées	Entretiens semi directifs	12 femmes

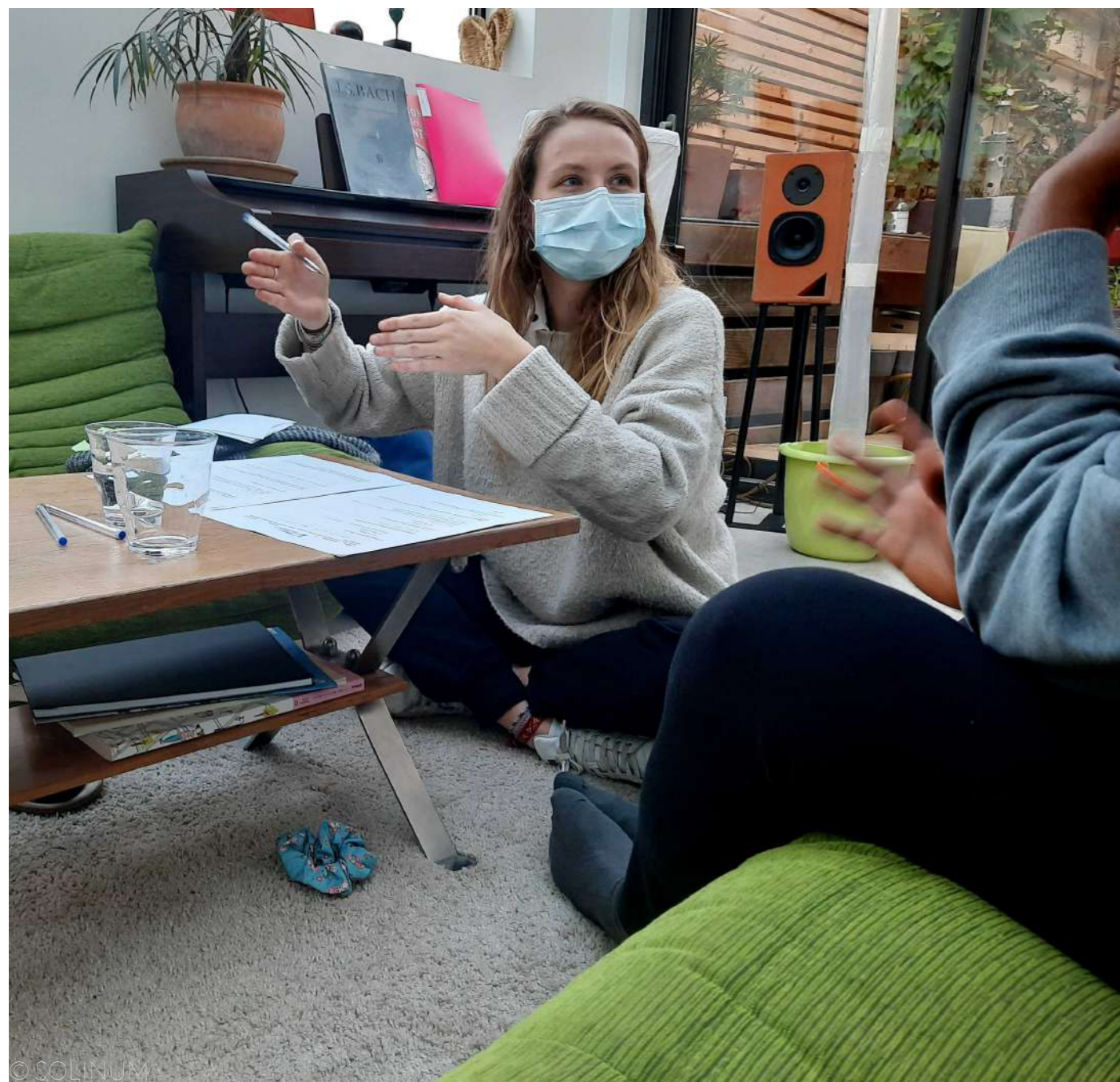
Questions d'études (impacts attendus)	Relation de causalité	Approche	Indicateurs de mesure	Modalité de mesure	Partie prenante	Collecte des données	Nombre de répondants
3. Comment la collaboration avec Merci pour l'invité impacte-t-elle le travail (tâches, charge) des travailleurs sociaux ?	Indirecte	Mixte	<p>Nombre de démarches débloquées ou avancées.</p> <p>- Pourcentage de temps gagné dans le suivi des femmes.</p> <p>- Part du temps de travail de la collaboration avec Merci pour l'invité au total.</p> <p>- Part du temps de travail de la collaboration avec Merci pour l'invité pour les femmes suivies.</p> <p>- Satisfaction avec le dispositif et le(s) changement(s) engendré(s).</p> <p>- Importance donnée au logement dans le cadre de leur travail de réinsertion.</p> <p>- Perception de l'importance du dispositif dans l'avancée du parcours de réinsertion des femmes suivies.</p> <p>- Perception d'efficacité du dispositif en comparaison à d'autres solutions d'hébergement.</p>	<p>Échelle de Likert (accord, satisfaction, importance)</p> <p>Nombre de démarches débloquées</p> <p>temps de travail total / temps de collaboration Merci pour l'invité (temps d'un point de suivi * nombre de points de suivi * nombre de femmes suivies)</p>	Travailleurs sociaux	<p>Entretiens semi-directifs</p> <p>Questionnaires</p>	<p>2 Entretiens</p> <p>4 Questionnaires</p>

Questions d'études (impacts attendus)	Relation de causalité	Approche	Indicateurs de mesure	Modalité de mesure	Partie prenante	Collecte des données	Nombre de répondants
4. Comment les spécificités du dispositif impactent-elles les décisions et l'expérience des hébergeurs volontaires ?	Indirecte	Mixte	<p>- Pourcentage d'hébergeur.euse.s satisfait.e.s par le dispositif.</p> <p>- Pourcentage d'hébergeur.euse.s satisfait.e.s par le lien social créé avec l'hébergée.</p> <p>- Pourcentage d'hébergeur.euse.s qui recommenceraient si l'occasion leur était donnée.</p> <p>- Pourcentage d'hébergeur.euse.s rassuré.e.s par les spécificités du dispositif.</p> <p>- Probabilité d'hébergement si les spécificités du dispositif n'existaient pas.</p> <p>- Amélioration des connaissances sur les personnes sans-abri (mais pas vraiment un indicateur).</p>	<p>1. Échelle de Likert : - échelle de mesure de satisfaction ; - échelle d'accord échelle de mesure des probabilités.</p> <p>2. Code de récurrence des mots et expressions suite aux entretiens semi-directifs.</p>	Hébergeurs	<p>Entretiens semi-directifs</p> <p>Questionnaires</p>	<p>8 Entretiens</p> <p>12 questionnaires</p>
5. Une diversification est-elle envisageable ?		Mixte	<p>- Perception de faisabilité par les travailleur.euse.s sociaux.ales.</p> <p>- Identification du besoin par les travailleur.euse.s sociaux.ales.</p> <p>- Probabilité d'accueil dans le cas d'une diversification (concerne les hébergeur.euse.s)</p>	<p>Code de récurrence du besoin.</p> <p>Échelle de Likert, mesure des probabilités.</p>	<p>Travailleurs sociaux</p> <p>Hébergeurs</p>	<p>Entretiens semi-directifs</p> <p>Questionnaires</p>	
6. L'hébergement citoyen permet-il de réaliser des économies sur l'hébergement des personnes précaires ?			Coûts évités estimés				

Tableau 2: Récapitulatif de la méthodologie d'évaluation

	Femmes hébergées	Travailleurs sociaux	Hébergeurs	Total
Total	12	6	20	38
Réponses par entretien	7	2	9	18
Réponses par questionnaires en ligne	5	4	11	20

Tableau 3: Récapitulatif du nombre de répondant.e.s



4. Les impacts sociaux

Rappel des termes employés selon la formulation des questions et hypothèses faites par les équipes de Solinum :

Une sortie dynamique : une femme hébergée sort du dispositif Merci pour l'invité de façon dynamique lorsqu'à sa sortie elle se trouve dans un logement sécurisé, pérenne (contrat/bail de minimum un an), digne et salubre.

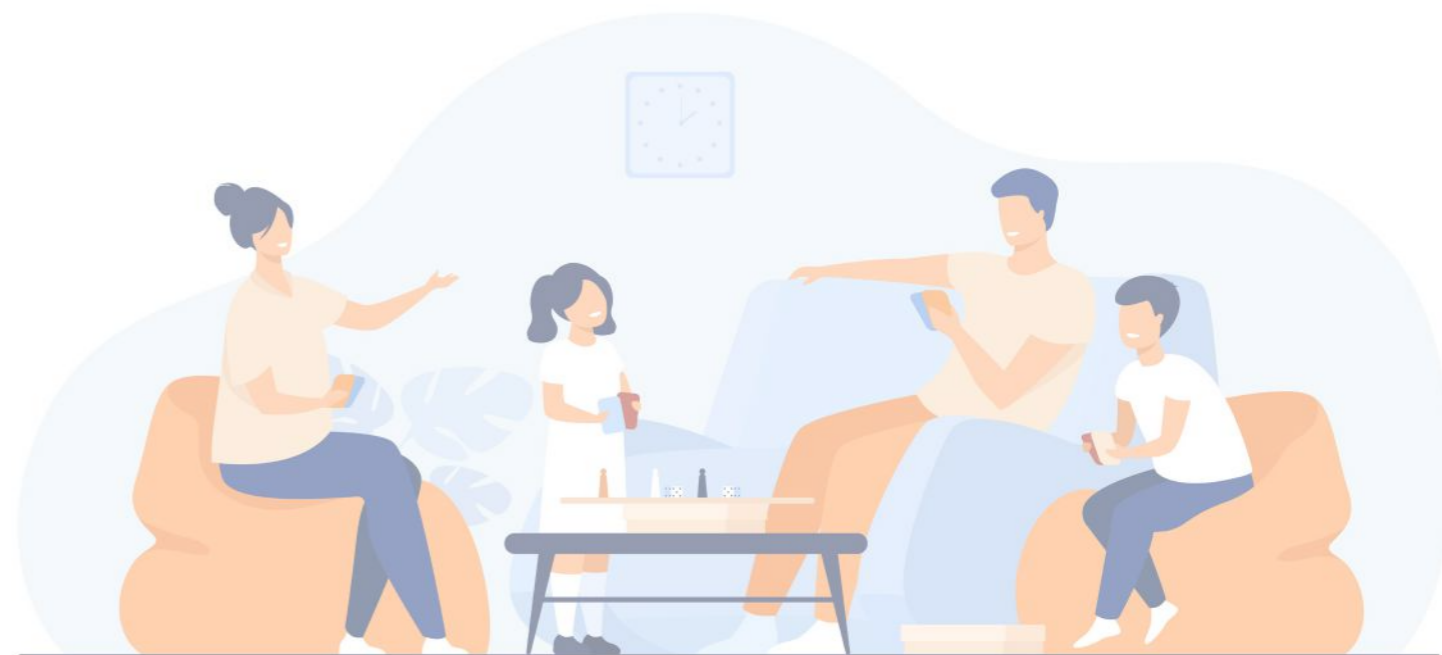
Une sortie positive : lorsque que un an plus tard, la situation de logement de la femme est au moins équivalente à sa situation de logement au moment de sa sortie du dispositif.

Une sortie négative : lorsque la femme sort du dispositif sans solution de logement sécurisée, pérenne, digne et salubre.

Hébergeur.euse.s disponibles : hébergeur.euse.s inscrit.es, rencontré.e.s et validé.e.s par les équipes, prêt à héberger.

Hébergeur.euse.s disponibles plus tard : hébergeur.euse.s inscrit.es, rencontré.e.s et validé.e.s par les équipes qui, pour des raisons personnelles de planning, ne sont pas disponibles tout de suite mais pourront héberger plus tard.

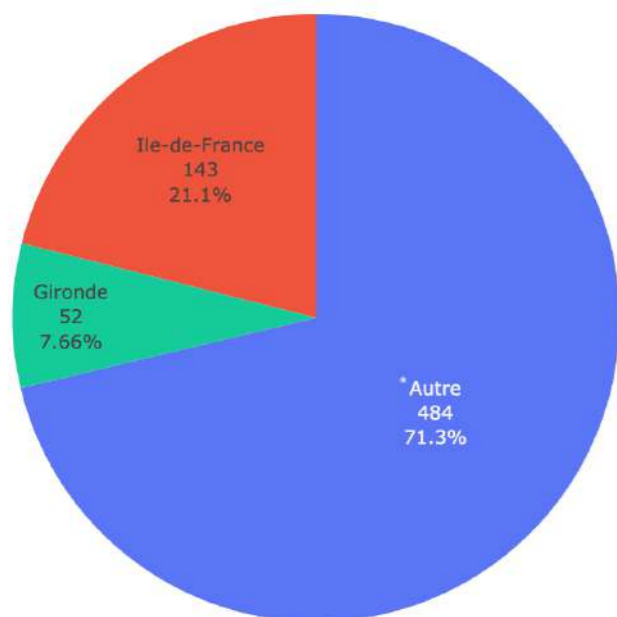
Hébergeur.euse.s d'urgence : hébergeur.euse.s inscrit.es, rencontré.e.s et validé.e.s par les équipes, mais avec qui les modalités d'hébergement ne permettent pas d'assurer un temps moyen/long. Il s'agit d'hébergeur.euse.s n'ayant qu'un canapé lit à proposer alors que l'expérimentation devrait permettre à la femme de disposer d'un endroit à elle, intime et privé. Ou alors, l'hébergeur.euse.s ne peut/veut pas héberger plus de deux semaines. Dans ces deux cas, l'équipe MPLI classe ce logement comme celui d'hébergeur.euse.s d'urgence, à savoir qu'il.elle.s pourra se rendre très rapidement disponible afin d'héberger une femme le jour même si celle-ci a rencontré une difficulté au sein d'un hébergement ou autre.



4. Les points forts de l'expérimentation

L'étude des indicateurs de mesure nous permettent de comprendre quels sont les succès de l'expérimentation, afin de mettre en lumière les points forts des spécificités du dispositif.

4.1.1. Des inscriptions performantes



*Autre signifie dans une autre région que l'Ile-de-France et la Gironde

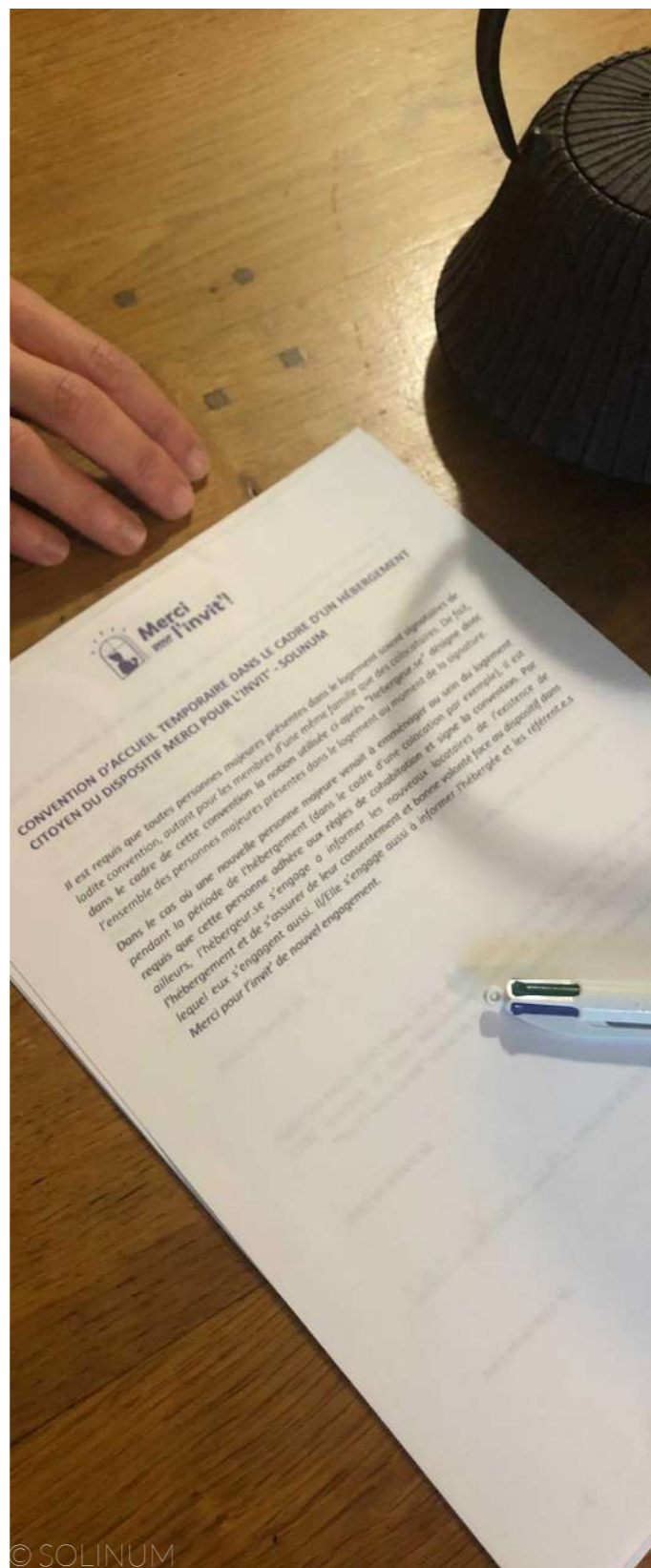
Figure 2: Répartition des inscriptions hébergeur.euse.s en fonction des régions (sur 679 hébergeur.euse.s inscrit.e.s)

Depuis le lancement de MPLI, grâce aux actions de diffusion, **679 personnes se sont inscrites afin d'être hébergeur.euse.s en France.**

Le projet est principalement implanté en **Ile-de-France et en Gironde**. Cependant, les personnes habitant dans une autre ville ou en zone rurale peuvent quand même s'inscrire : **21,1%** se situant en Ile-de-France et **7,66%** en Gironde.

Il existe une différence d'inscription entre la Gironde et l'Ile-de-France qui s'explique d'une part par le fait que la population de l'Ile-de-France est 7,53 fois plus importante que celle de la Gironde.

61 hébergeur.euses se sont inscrit.e.s en Ile-de-France depuis décembre 2019 et sont encore disponibles pour héberger. À Bordeaux, ce chiffre est un peu plus faible, il.elle.s sont au nombre de **24**. L'analyse relève que **55% des hébergeur.euse.s se sont inscrit.e.s en hiver**, 30% en automne, 7% en été et 7% au printemps.



4.1.2. Les résultats

4.1.2.1. Le nombre d'hébergements

Sur les 53 hébergements réalisés depuis le début de l'expérimentation (1.3.), la **durée moyenne d'un hébergement est de trois mois et trois jours.**

Ces hébergements représentent au total **4434 nuitées.**

4.1.2.2. La mise en hébergement

Le temps moyen entre l'inscription de la femme par son. sa travailleur.se social.e sur le site Merci pour l'invit' et son entrée dans l'hébergement est de **33,96 jours**¹. La médiane est de 36 jours ce qui signifie que **50% des hébergements se font en 36 jours ou moins et les 50% restants se font en 36 jours ou plus.**

Durant cette période, les femmes restent dans leur situation initiale, en attendant d'être placées dans un hébergement. **Ce délai représente aujourd'hui un réel problème dans le cadre de l'hébergement citoyen.**

L'analyse montre aussi que **25% des hébergements se font en moins de 18,5 jours, 75% en moins de 44 jours** et le maximum est de 90 jours. Ce délai s'explique par le **processus de sécurisation de l'hébergement** pour les hébergées et les hébergeur.euse.s (1.1.2.1.).

De plus, l'équipe MPLI respecte les **conditions des hébergées** (pas d'animaux, pas d'hommes dans le foyer, personne à mobilité réduite, présence d'un enfant). L'existence d'un ou plusieurs de ces critères augmente de quelques jours ce temps de latence. Pour des femmes qui n'ont aucun critère, la médiane de ce temps est de 29.5 jours alors que pour celles qui en ont la médiane est de 43.5 jours.

L'analyse montre que **les femmes qui sont orientées en hiver sont plus susceptibles d'être mises à l'abri rapidement** par Merci pour l'invit'. Ceci pourrait s'expliquer par le nombre important d'hébergeur.euse.s qui s'inscrivent en hiver, soit la majorité.

Parmi les femmes qui sont hébergées en moins de 18,5 jours (11 femmes), 100% ont été orientées en hiver. 91% d'entre elles n'ont pas de critères d'hébergement (10 femmes). 54% d'entre elles sont à Bordeaux, 36% en Ile de France et 10% dans une autre région.

Parmi les femmes qui sont hébergées entre 18,5 jours et 36 jours (6 femmes), 50% sont orientées en hiver et 50% en automne. 50% d'entre elles n'ont pas de critères d'hébergement²(3 femmes). Elles sont à 100% en Ile de France.

Parmi les femmes qui sont hébergées en plus de 36 jours (13 femmes), 54% sont orientées en hiver, 23% en automne et 23% en hiver. 61% d'entre elles n'ont pas de critère d'hébergement (cela représente 8 femmes). S'agissant de la répartition entre les territoires, 55% des inscrites cherchent un hébergement en Ile-de-France et 45% à Bordeaux.



¹ Avec un écart-type de 28 jours

² Les critères que l'on retrouve le plus régulièrement sont : pas d'animaux, pas d'hommes dans le foyer, personne à mobilité réduite.

4.2. Des femmes sur le chemin de la réinsertion

L'étude du profil des femmes hébergées et dirigées vers le dispositif de MPLI nous dresse une vue d'ensemble sur le parcours de ces femmes en quête de réinsertion et de sortie de la précarité et marginalisation.

4.2.1. Vue d'ensemble des femmes hébergées

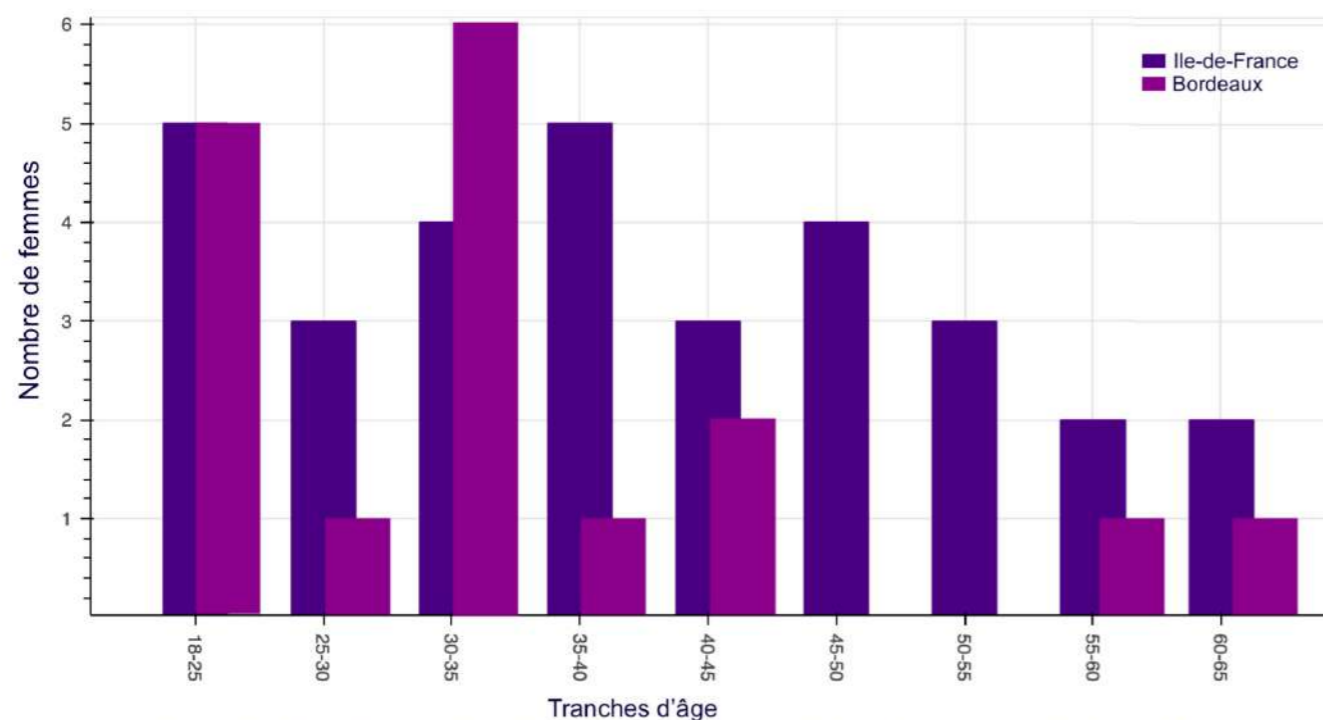


Figure 3 : Répartition par tranches d'âge des femmes hébergées au sein du dispositif (sur 48 hébergées)

Cette partie de la mesure d'impact s'intéresse à la situation de logement des femmes orientées à T0¹ (figure 4), soit au moment de leur orientation vers le dispositif, et aux raisons de cette situation (figure 5).

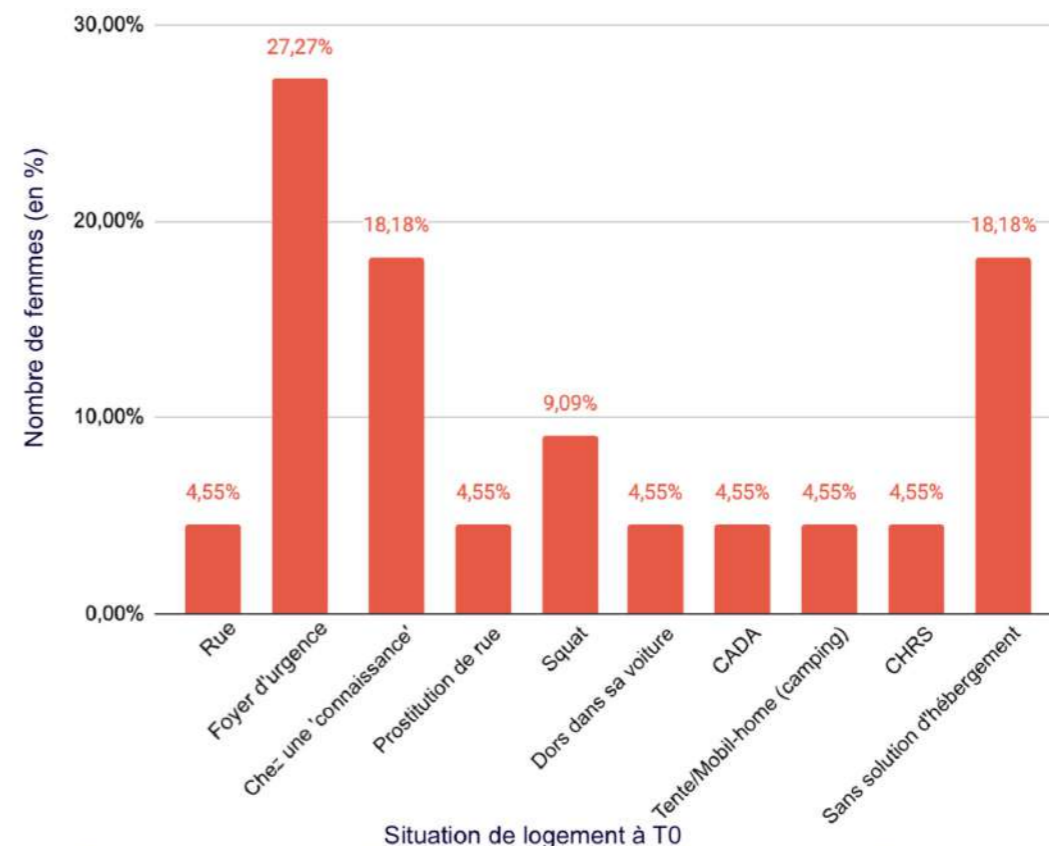


Figure 4 : Situation de logement à T0 des femmes orientées dans le dispositif (sur un échantillon de 22 femmes).

On différencie les situations de rue aux situations "sans solution d'hébergement". Les situations dites de rue font référence aux femmes qui se trouvent dans la rue au moment où elles sont orientées vers le dispositif. Les situations dites "sans solution d'hébergement" sont des femmes qui survivent grâce à des solutions dites de "dépannage" ou d'urgence et qui pourraient se retrouver à la rue (ou autre part) au moment de leur entrée dans le dispositif.

Dans les chiffres, **27,27% des femmes qui sont orientées vers Merci pour l'invit' sont des femmes qui sont en foyer d'urgence** et pour qui le terme de l'hébergement arrive à sa fin. Néanmoins, il est intéressant de relever que **18,18% des femmes sont orientées sans solution d'hébergement**, ce qui signifie qu'au moment de leur orientation, Merci pour l'invit' constitue leur seul moyen de ne pas se retrouver dans une position d'extrême vulnérabilité (violence propre à la rue).

18,18% des femmes sont hébergées chez une "connaissance". Selon les ressentis de ces hébergées, ces "connaissances" peuvent les pousser

au départ, restreindre leur liberté au sein de l'hébergement ou les faire se sentir "en trop", ce qui constitue une pression et un malaise chez les femmes concernées.

L'analyse des causes des situations de logement révèle qu'une **majorité des femmes sont victimes de situations violentes et la fuite de ces situations les mènent à une situation de précarité.**

Les résultats du graphique précisent que la fuite d'une famille violente fait référence à des **fugues pour éviter des mariages forcés et/ou des agressions physiques et sexuelles au sein du foyer**. La fuite d'un conjoint violent fait référence à des situations d'**extrême danger** (violences physiques et sexuelles, prostitution forcée) pour les femmes victimes. Concernant les ruptures avec un conjoint violent, l'étude fait référence à une **situation d'emprise du conjoint sur la femme, financière, morale et psychique.**

En conséquence de ces résultats, il est important de souligner que presque la **moitié des femmes accueillies, 41,18%¹ d'entre elles, sont ainsi victimes d'actes discriminatoires fondés sur le genre.**

1 Avant l'entrée dans le dispositif.

1 Addition des conjoints violents, famille violente, rupture avec un conjoint violent

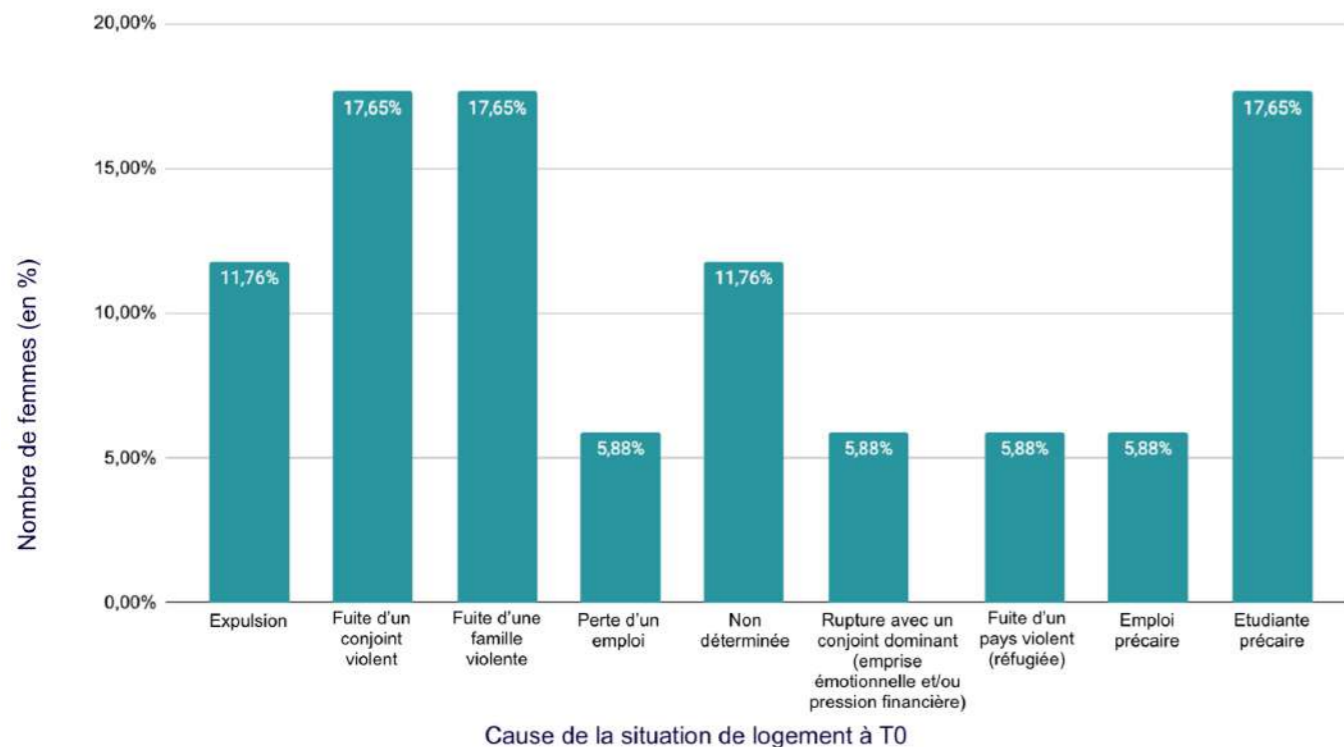


Figure 5 : Causes de la situation de logement à T0 des femmes orientées dans le dispositif (sur échantillon de 22 femmes, chaque femme peut rentrer dans plusieurs catégories)



© Lionel Langeneau

4.2.2. Importance accordée à l'hébergement dans la reconstruction

Cette partie cherche dans un premier temps à comprendre l'importance accordée par les femmes à l'hébergement dans leur objectif de réinsertion (4.1.2.1). Dans un second temps, la partie 4.1.2.2 cherche à apprécier quelle est la position du dispositif d'hébergement Merci pour l'invité face à cet objectif de réinsertion et les raisons de cette position.

4.2.2.1. Le point de vue des hébergées

À travers la parole des femmes, l'analyse des entretiens semi-directifs révèle que les femmes hébergées accordent une **grande importance à l'hébergement en vue de la complétion de leur objectif de réinsertion**. Pour ces femmes, il est inenvisageable de se concentrer et de s'engager dans une démarche, quelle qu'elle soit, lorsque le soir même, ou les semaines à venir sont incertaines : "Je devais chercher à manger, et après où dormir, et parfois où me laver, et les rendez-vous aussi, je n'avais pas le temps, c'était un peu comme au jour le jour vous voyez." (Solène¹, hébergée).

L'accès à l'hébergement est pour elle une façon de **quitter leur mode de vie dit "de survie"**, où le quotidien se résume à la recherche constante et permanente de nourriture, de points d'hygiène, d'endroits isolés où passer la nuit à l'abri des dangers de la rue : "Vous savez avant ma vie c'était de la survie en fait. J'avais le temps de rien d'autre. Puis les journées elles passaient vite finalement parce qu'il y avait des jours je voulais pas me lever." (Marine, hébergée).

Un **mode de vie qui épuise physiquement et moralement** : "J'étais fatiguée, tellement fatiguée. Je crois aussi que ma tête elle réfléchissait pas bien à cause de ça." (Salomé, hébergée).

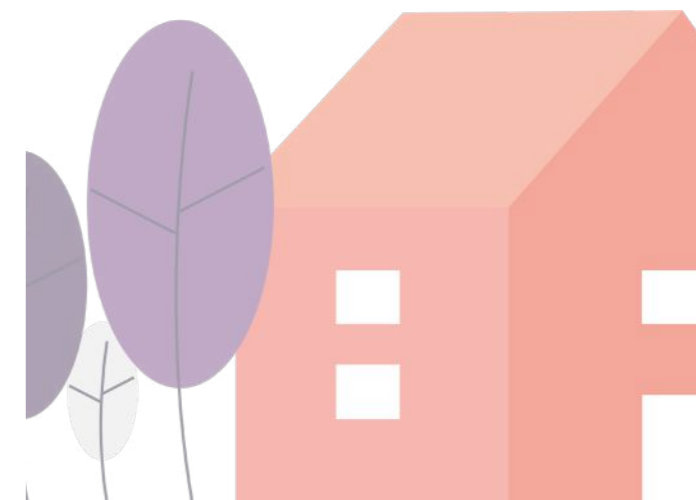
De ce fait, elles insistent sur la nécessité du logement de façon à pouvoir **s'échapper de la survie et dépenser leur énergie dans des activités qui leur paraissent utiles à la (re)construction** d'autre chose : "Dans notre processus de réinsertion c'est utile. Parce que moi je dirais que quand un être humain a où mettre la tête c'est le plus important. Parce que si tu as où dormir, ça te permet de bien dormir et de chercher, et ça te facilite dans d'autres recherches." (Clémence, hébergée).

Ces propos confirment la théorie selon laquelle le **logement d'abord suivi et accompagné est primordial à la réinsertion**, et argumentent en faveur de la mise en place de ce type de politique. **Ainsi, ces résultats justifient l'existence de l'expérimentation, et l'importance de sa mise en place afin de répondre aux besoins sociaux identifiés vers la réinsertion.**

“

Vous savez avant ma vie c'était de la survie en fait. J'avais le temps de rien d'autre. Puis les journées elles passaient vite finalement parce qu'il y avait des jours je voulais pas me lever.

Marine, hébergée



4.2.2.2. Plus qu'un hébergement

Les femmes sont satisfaites du dispositif pour plusieurs raisons. Tout d'abord, celui-ci leur offre la **certitude d'avoir un toit tous les soirs** : "J'ai toujours eu un endroit où je mets ma tête, toute seule, j'ai accès à là où me laver. Je peux cuisiner." (Clémence, hébergée).

Ensuite, au-delà de ce toit, les femmes font mention d'un "plus" que leur procure ou leur a procuré l'hébergement.

D'après les femmes interrogées, **Merci pour l'invit' leur offre plus qu'un endroit où dormir**, mais un véritable environnement où elles peuvent **se reposer et prendre le temps de se reconstruire**. Ce côté plus "personnel" du logement leur permet une nouvelle intimité et un vrai repos : "J'ai pu dormir, ah c'était bien, dans un lit." (Salomé, hébergée). Elles peuvent entamer des démarches grâce au soutien de leur travailleur.euse social.e : "Ça veut dire pas juste logement, c'est beaucoup beaucoup de choses derrière, pour le travail, pour orienter, pour les problèmes" (Annabelle, hébergée). Elles ont enfin le temps et la capacité de se concentrer sur ces démarches : "Je pense que si je n'avais pas où dormir, déjà psychologiquement ça

ne va pas, dormir dans la rue..., ça permet de me reposer et ça m'apaise aussi un peu par rapport... ça fait un souci en moins" (Clémence, hébergée).

De plus, le principe de l'hébergement citoyen tel qu'il est mené par Merci pour l'invit' leur permet de **se sentir libre** - elles ont le plus souvent les clés et jouissent d'une chambre à elle - "Je me sens un peu libre, je fais ce que je veux" (Annabelle, hébergée) - et rassurée face à leur situation : "Vous êtes toujours là, franchement c'est chapeau, c'est super" (Annabelle, hébergée). Cet apaisement est aussi lié aux équipes et à l'accompagnement qu'elles effectuent : "Je suis tellement rassurée maintenant, je sais que vous êtes là et je n'ai plus à me préoccuper de tout ça parce que vous êtes là." (Marine, hébergée).

Les propos de ces femmes soutiennent le point selon lequel l'hébergement Merci pour l'invit' est plus qu'un hébergement pour elle. C'est en cela qu'on retrouve la plus-value de l'expérimentation : **créer un écosystème qui offre plus que l'hébergement et peut de fait impulser le processus de réinsertion**.



4.2.3. Une évolution positive et un processus de réinsertion sécurisé

4.2.3.1. Les indicateurs du score d'insertion

L'analyse du score d'insertion démontre une **évolution positive du processus de réinsertion de femmes hébergées** (Figure 6) et prouve que l'expérimentation Merci pour l'invit' permet de **sécuriser un parcours de réinsertion** pour ses bénéficiaires.

L'évaluation vise à démontrer que l'hébergement citoyen tel que mis en place par Merci pour l'invit' impulse une évolution positive du processus de réinsertion des femmes hébergées. L'étude considère que **la réinsertion ne peut être mesurée de façon binaire** : "est réinsérée"/"n'est pas réinsérée", c'est pour cette raison qu'un score d'insertion a été créé.

Le score d'insertion est une échelle de mesure mise en place par les porteur.euse.s de projet visant à évaluer cette évolution du processus de réinsertion des femmes hébergées au sein du dispositif. Ce score est calculé sur la base de sept indicateurs identifiés comme révélateurs par les équipes de MPLI dans la mesure d'insertion des individu.e.s. Les données du score sont collectées sur quatre temporalités différentes, avant l'entrée dans le dispositif (T0), pendant l'hébergement (T1), dans les six mois après la sortie du dispositif (T2) et six mois après la sortie du dispositif (T3). La figure 6 représente les résultats obtenus à partir des entretiens auprès de 12 femmes hébergées.

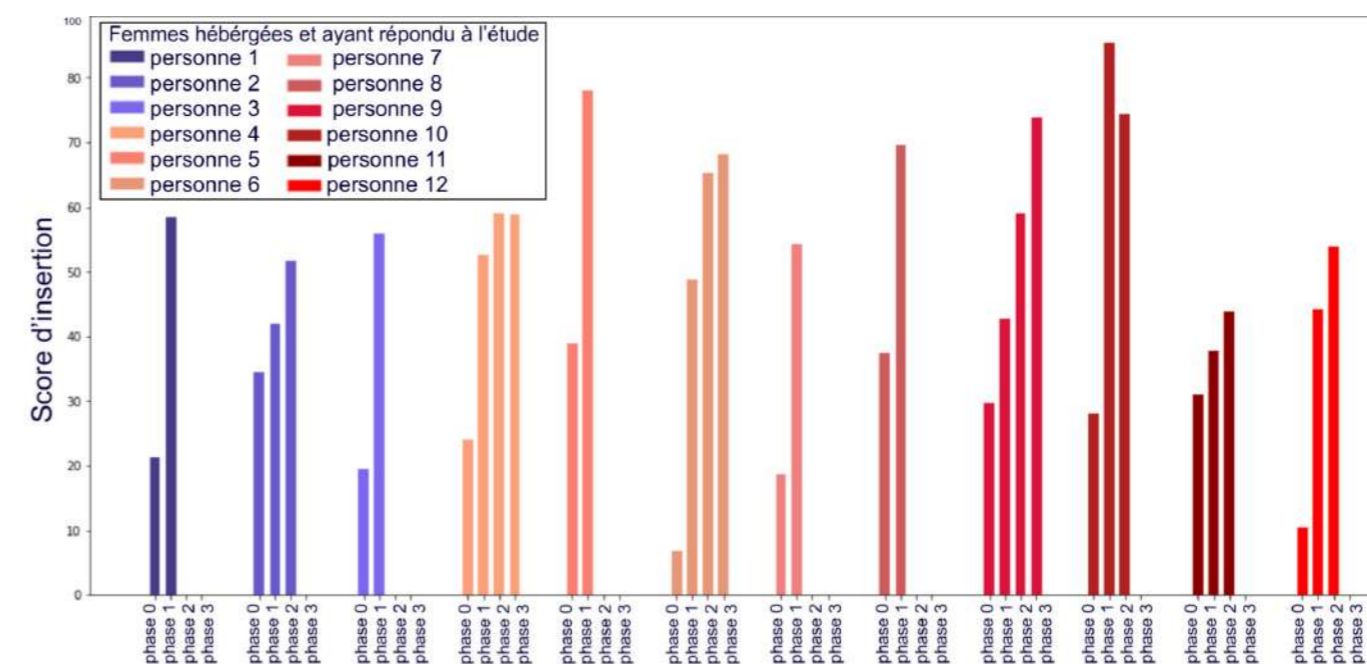


Figure 6: Evolution des scores d'insertion des femmes hébergées dans le dispositif et ayant répondu à l'étude (12 femmes ont répondu à la phase 0 et 1, 7 à la phase 2 et 3 à la phase 3)

La figure 6 montre une évolution positive du score d'insertion mesuré pour toutes les participantes à l'étude. Néanmoins, l'importance de l'évolution entre les différentes phases est propre à chacune des participantes. En effet, certaines différences sont plus ou moins grandes en fonction des individus. Cela est dû au fait que les femmes orientées vers le dispositif se trouvent dans des situations toujours distinctes les unes des autres.

Ainsi, les évolutions varient en fonction d'un certain nombre de caractéristiques. Une femme qui a un emploi stable mais qui s'est faite expulser et se retrouve sans situation de logement, n'a pas le même score en phase 0 et elle ne rencontre pas les mêmes difficultés - et n'a donc pas le même parcours au sein du dispositif - qu'une femme qui a connu plusieurs mois d'errance, a cumulé plusieurs hébergements d'urgence, n'a pas d'accès au droit et s'est de fait éloignée de l'emploi.

4.2.3.2. Trois étapes vers la réinsertion

Une étude plus précise du score et de ses indicateurs révèle que les critères principaux, responsables des évolutions décrites plus haut sont le logement et le lien social entre T0 et T1, le logement et l'emploi de T1 et T2, et le lien social et le bien-être subjectif entre T2 et T3.

Ainsi le graphique montre que les personnes 4 et 12 ont un score d'insertion très différent en phase 0 soit respectivement de 24 et 11. De ce fait, les évolutions entre les phase 0 et 1 des personnes 4 et 12 n'ont pas les mêmes proportions. Elles sont respectivement de 1,2 et 3 points.

Il est remarqué que l'augmentation entre la phase 0 et 1 est la plus caractéristique, en moyenne cette augmentation est de 30 points passant de 25,03 à 55,82. Les évolutions entre les phases 1 et 2, et 2 et 3, sont moins importantes, respectivement de 7 et 5 points, mais elles sont néanmoins positives, ce qui prouve la durabilité et la pérennité des impacts du dispositif. Cette large évolution entre la phase 0 et 1 est un résultat probant. Il permet à l'évaluation d'affirmer que l'expérimentation d'hébergement citoyen telle que menée par Merci pour l'invité a un impact positif et important sur le processus de réinsertion des femmes.



4.2.3.2.1. Le logement et le lien social

La figure 7 montre une importante évolution du logement et du lien social, respectivement de 47,92 et 39,06 entre la phase 0 et 1. L'hébergement améliore systématiquement la situation des femmes accompagnées : hébergées dans un appartement ou une maison privée, elles y disposent d'un espace propre, d'intimité, et ce pour une durée relativement longue. L'augmentation importante du lien social démontre que **la cohabitation avec les familles représente une véritable**

ressource pour les femmes hébergées. Par ailleurs, l'analyse des entretiens semi-directifs révèle que le temps d'hébergement est aussi un moment pendant lequel les femmes hébergées renouent avec certains cercles sociaux qu'elles avaient abandonnés, par honte de leur situation pour une hébergée ou par contraintes pour trois autres. La période stable et transitoire de l'hébergement est donc un moment opportun pour ces échanges.

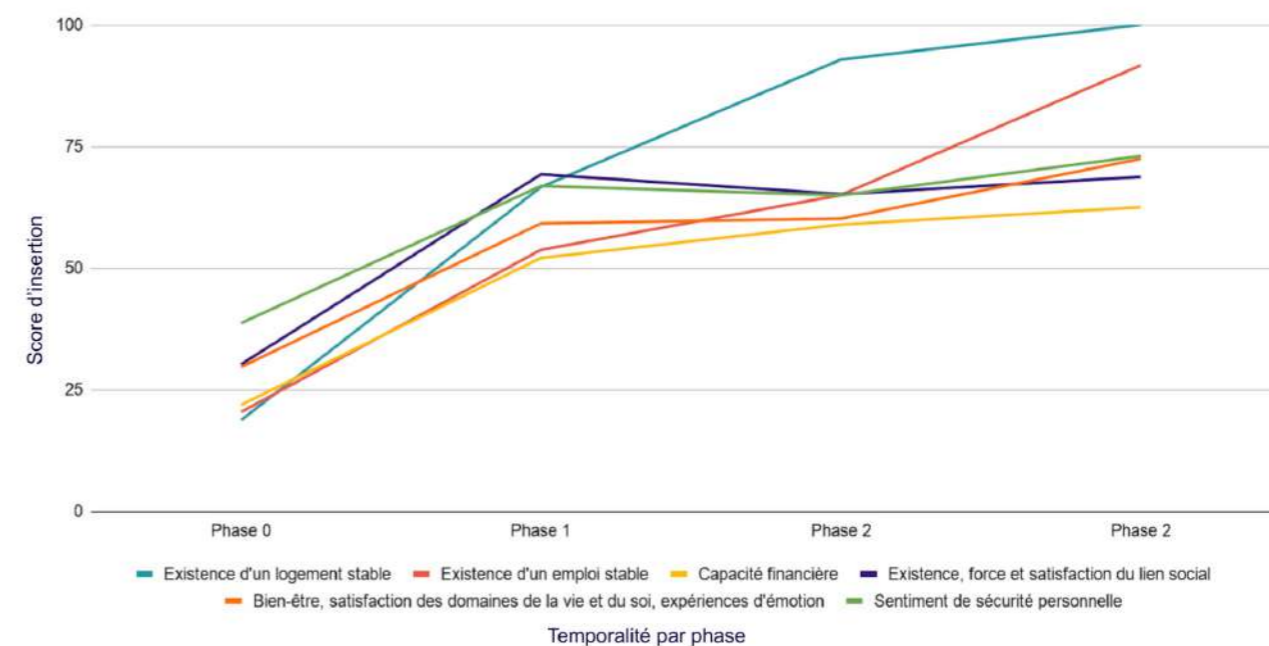
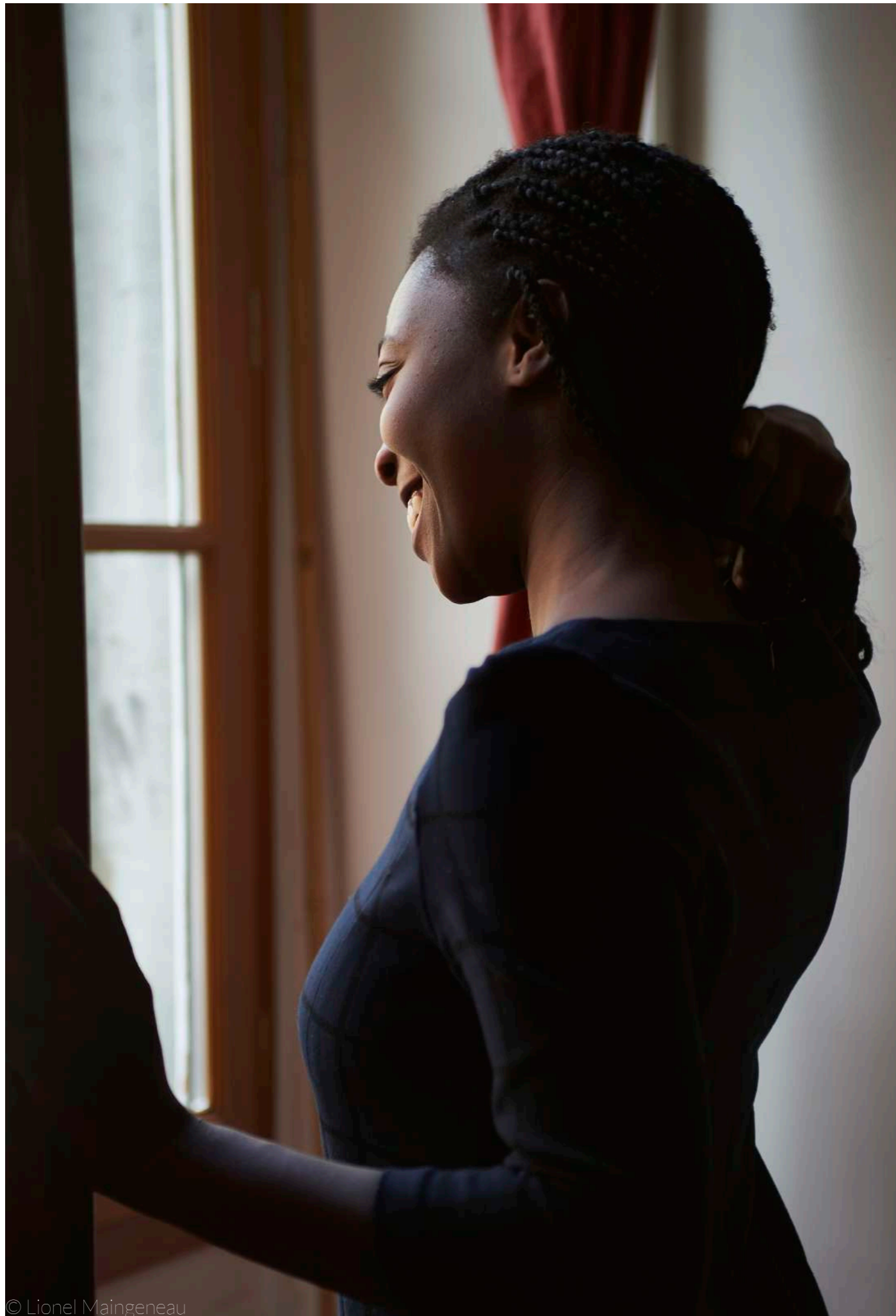


Figure 7 : Évolutions moyennes des indicateurs du score d'insertion (calculées sur un échantillon de 4 femmes)

4.2.3.2.2. Le logement et l'emploi

Ensuite, entre la phase 1 et la phase 2, les deux indicateurs qui ont le plus de poids dans l'évolution globale sont le logement et l'emploi, ils évoluent tous deux respectivement de 32,14 points et de 19,29 points. Ce résultat est révélateur : à la sortie de l'hébergement, **une majorité des femmes a effectué un retour vers l'emploi**, ce qui confirme l'impact positif de l'hébergement citoyen sur la réinsertion professionnelle.

De fait, cela démontre que le temps d'hébergement, de repos et de restructuration, permet aux femmes de mettre en place les démarches nécessaires afin de trouver un travail. De plus, leur situation de logement continue à évoluer tout au long du processus, tendant vers l'objectif de leur garantir une situation de logement stable, un logement qui leur soit propre, à leur sortie du dispositif.



4.2.3.2.3 Le bien-être et le sentiment de sécurité

Entre la phase 2 et 3, les indicateurs qui évoluent le plus positivement sont le bien-être et la sécurité personnelle, qui augmentent respectivement de 12,88 et de 13,49 points.

De façon intéressante, ce résultat démontre que l'acquisition d'un logement et d'un emploi stable entraîne une satisfaction plus grande de son état, de son environnement et de son soi, en d'autres termes du bien-être. Par ailleurs, l'évolution de la sécurité personnelle suscite aussi l'intérêt.

Elle indique que **les femmes se sentent plus en sécurité**, elles ont notamment moins d'émotions de peur liées au harcèlement, à la violence, aux agressions.

Il peut également être noté qu'aucun des indicateurs ne baisse entre la phase 2 et 3, ce qui montre des impacts durables et stables dans le temps. Plus particulièrement, l'indicateur emploi augmente de façon importante ce qui indique une précarité d'emploi diminuée et une stabilité professionnelle. Ensuite, l'indicateur logement atteint 100 points (le maximum), démontrant que la situation de logement des femmes hébergées six mois après leur sortie du dispositif a atteint une grande stabilité.

Ces résultats permettent ainsi à l'étude de déduire trois différentes étapes qui mènent à une situation de vie stable et pérenne. Trois étapes sur lesquelles le dispositif Merci pour l'invité a eu un impact.



Premièrement, l'hébergement Merci pour l'invité permet aux femmes d'être logées de façon stable et sécurisée chez des hébergeur.euse.s attentif.ive.s et bienveillant.e.s, ce qui (re)crée du lien social et leur permet de (re)développer leurs relations et cercles sociaux.

Deuxièmement, le temps de repos, de tranquillité et de restructuration permis au sein de l'hébergement donne l'occasion aux femmes d'accomplir les démarches nécessaires à leur accès au droit

et à l'emploi. Dans le même temps, l'hébergement leur donne la possibilité d'assurer une solution de logement sur le long terme au moment de la sortie.

Troisièmement, la stabilité apportée grâce à l'étape 2 permet aux femmes de mieux se sentir dans leur vie et leur environnement - leurs besoins essentiels étant comblés - et de se sentir plus à l'aise dans leur quotidien, moins angoissées.



Figure 8 : Trois principaux impacts de l'hébergement suivi et accompagné opéré par MPLI sur les femmes entrées dans le dispositif

Ces résultats confirment l'hypothèse 1 selon laquelle l'hébergement citoyen suivi et accompagné impulse le processus de réinsertion des femmes au sein du dispositif.

De plus, l'analyse des entretiens semi-directifs permet de confirmer le rôle des spécificités du dispositif dans ce chemin vers la réinsertion, confirmant les hypothèses secondaires de l'étude.



4.3. Des hébergeur.euse.s engagé.e.s et rassuré.e.s

Identifier le profil des hébergeur.euse.s permet de comprendre comment les stratégies de recrutement peuvent être influencées ou déployées tout en appréhendant leurs besoins avant et lors de la mise en place du dispositif.

4.3.1. Profil des hébergeur.euse.s

4.3.1.1. L'âge

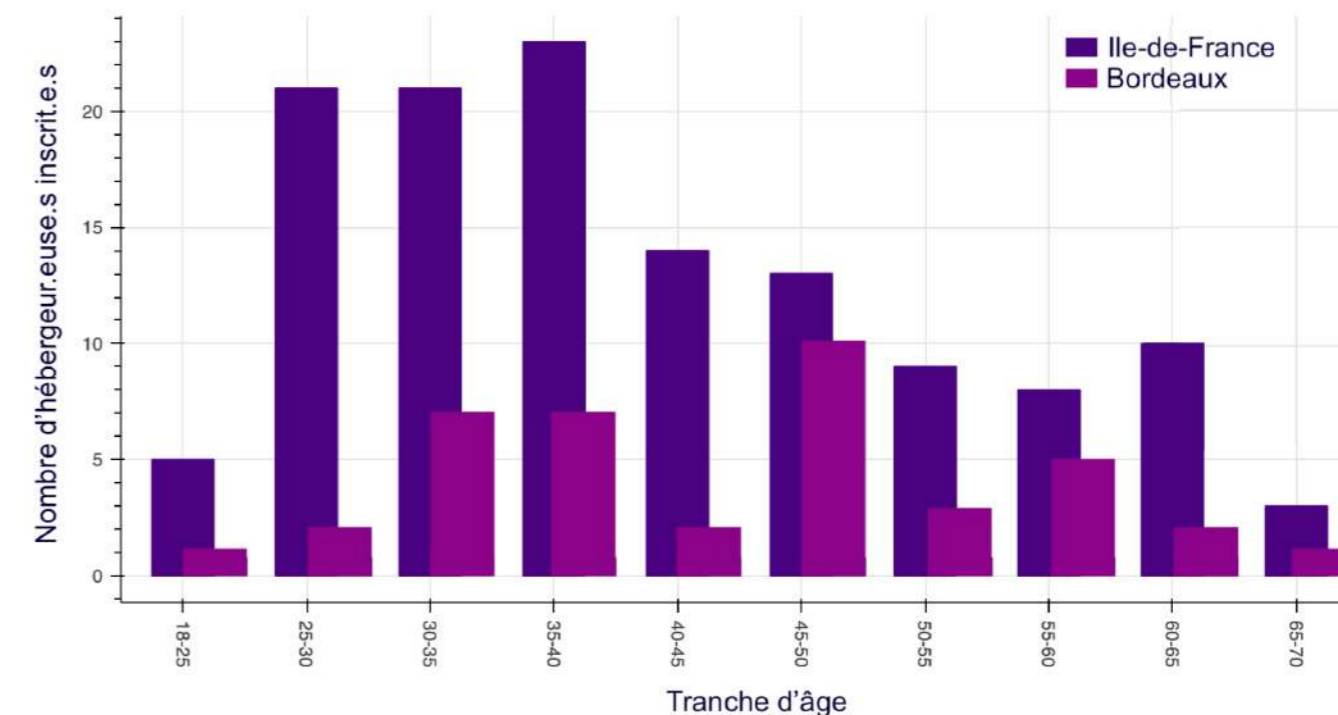
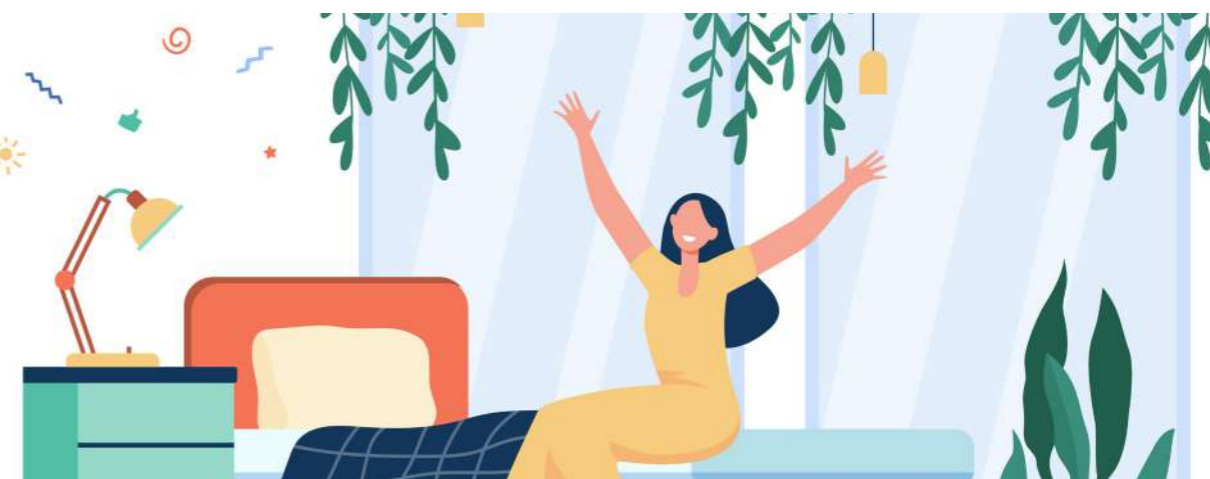


Figure 10: Répartition par tranches d'âge des hébergeur.euse.s inscrit.e.s au sein du dispositif

En Ile-de-France, les hébergeur.euse.s inscrit.e.s sont plutôt jeunes. On note un réel engagement de la part des 25-30 ans. La moyenne d'âge des hébergeur.euse.s en Ile-de-France est de 39 ans¹. À Bordeaux, la moyenne d'âge des hébergeur.euse.s est de 45 ans tout comme la médiane².



1 Sont compris dans les hébergeur.euse.s, les hébergeur.euse.s disponibles, les disponibles plus tard et les hébergeur.euse.s d'urgence. Sur un échantillon de 128 personnes.

2 Sont compris dans les hébergeur.euse.s, les hébergeur.euse.s disponibles, les disponibles plus tard et les hébergeur.euse.s d'urgence. Sur un échantillon de 47 personnes.



© SOLINUM

4.3.1.2. La situation familiale

Les familles d'au moins un enfant représentent **43.9%** des propositions d'hébergement en Ile-de-France et **50%** à Bordeaux.

4.3.1.3. La disponibilité des transports

On note que **43,5%** des hébergements proposés se trouvent à **moins de 30 minutes de Paris**. Ce facteur est important et positif, car cela détermine la capacité de mobilité des femmes hébergées et donc leurs opportunités d'accès aux activités socioprofessionnelles. De ce fait, il est nécessaire d'avoir un **accès privilégié aux transports en commun**, car aucune des femmes hébergées n'est véhiculée.

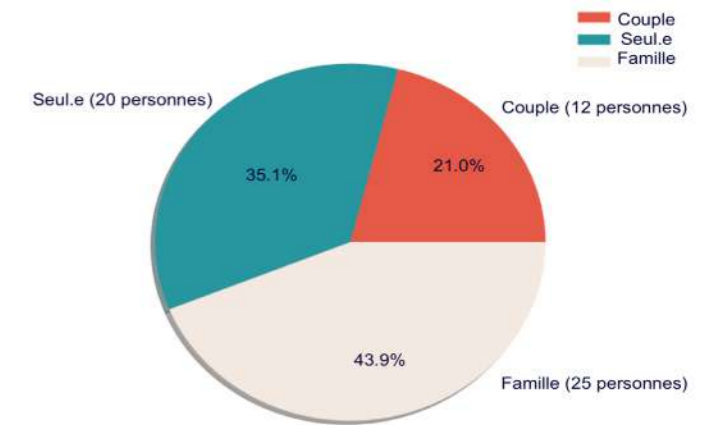


Figure 11: Situation familiale des hébergeur.euse.s en Ile-de-France

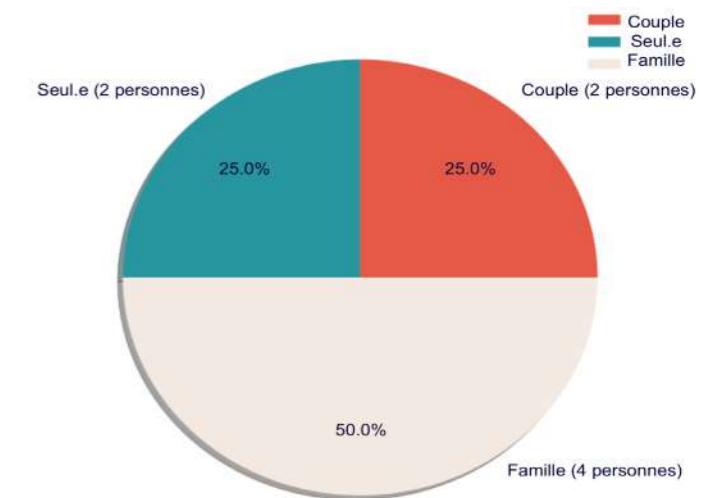
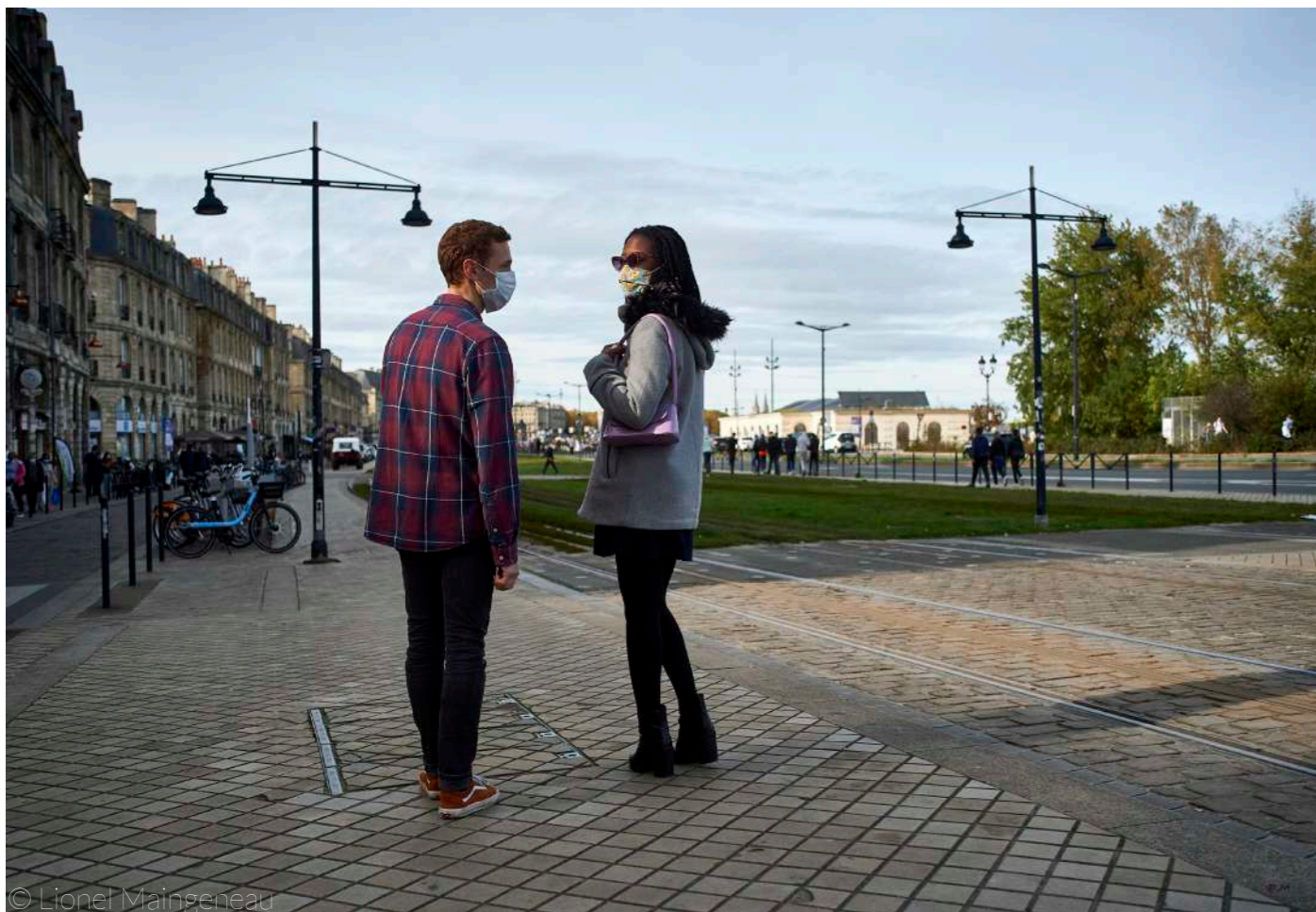


Figure 12: Situation familiale des hébergeur.euse.s à Bordeaux



© Lionel Maingeneau



© Lionel Maingeneau

4.3.2. Les motivations

Chaque personne qui s'inscrit sur le site internet du dispositif et qui propose son hébergement a des motivations et des attentes différentes liées à des parcours de vie, des expériences personnelles et professionnelles propres à chacun.e.s. Cependant nous retrouvons des idées communes et plus particulièrement un **langage commun**.



Figure 15 : Attentes du dispositif MPLI exprimées par les hébergeur.euse.s (sur 578 hébergeur.euse.s)

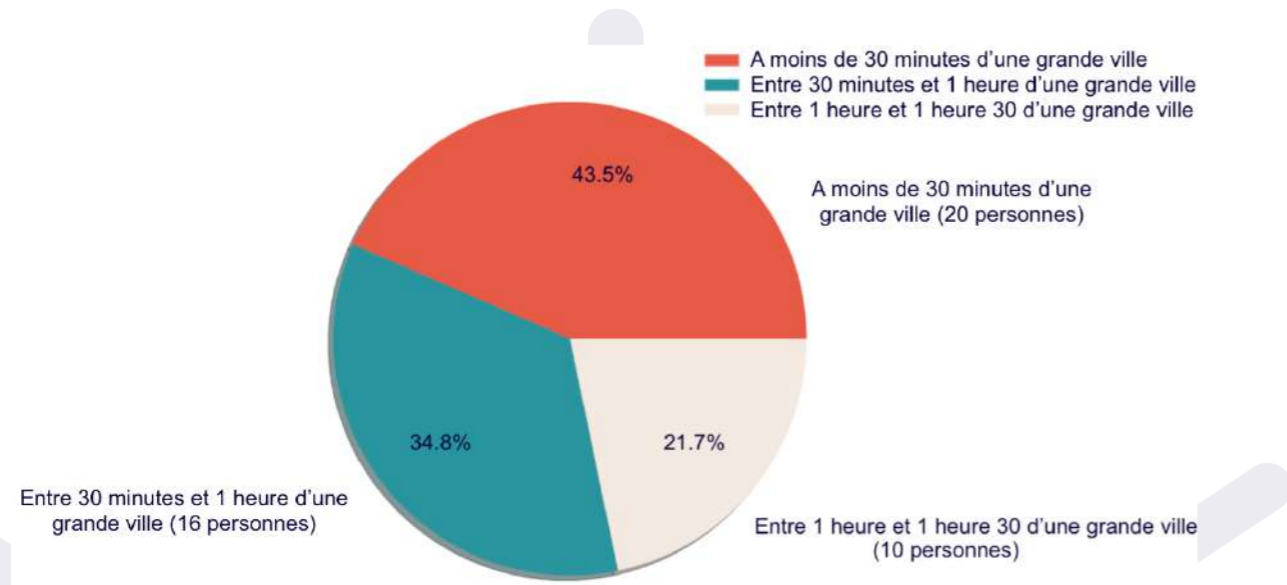


Figure 13 : Localisation des hébergeur.euse.s par rapport à une grande ville en Ile-de-France

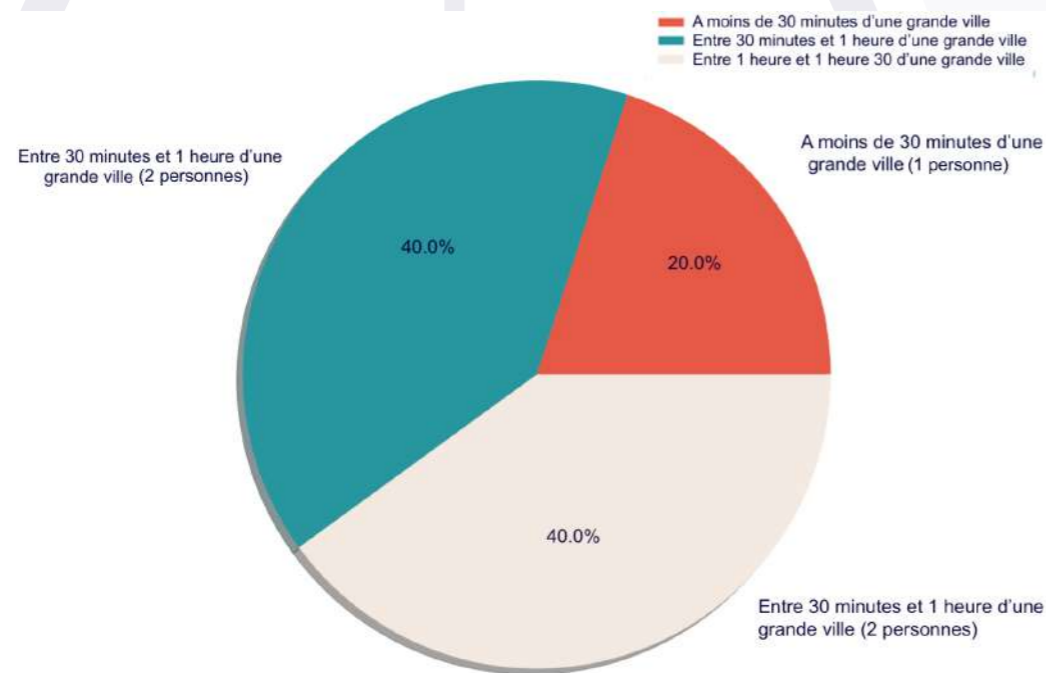


Figure 14: Localisation des hébergeur.euse.s par rapport à une grande ville à Bordeaux



4.3.3. Un dispositif adapté aux potentiels freins

4.3.3.1. Des freins potentiels

Les répondant.e.s ont exprimé les différents blocages qu'il.elle.s ont pu rencontrer avant d'héberger une personne chez eux.elles lors des entretiens, répondant à des questions à réponses ouvertes (voir questionnaire hébergeur.euse.s en annexe). L'analyse a relevé l'ensemble des réponses et les a regroupées. Le figure 16 montre les appréhensions exprimées ainsi que la proportion des répondant.e.s à avoir mentionné chacune d'entre elles.

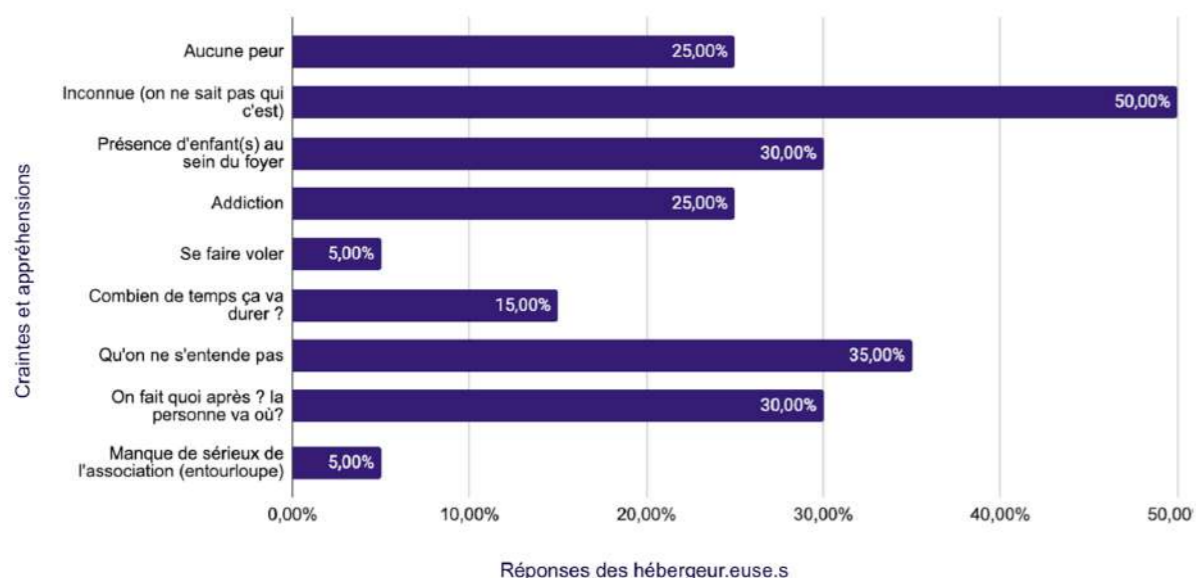


Figure 16 : Craintes et appréhensions des hébergeur.euse.s avant l'hébergement (sur 20 hébergeur.euse.s)

La crainte la plus mentionnée est la "peur de l'inconnu". 50% des répondant.e.s expriment leurs appréhensions quant au fait d'accueillir et de partager leur quotidien avec une personne qu'il.elle.s ne connaissent pas du tout

“

On avait déjà eu par le passé l'envie d'héberger quelqu'un, mais c'est vrai qu'il y a toujours eu ce frein de qui c'est qu'on invite chez nous

Marc, hébergeur citoyen

“

La seule angoisse que j'avais c'était de savoir si j'allais avoir des relations sympas, est-ce que ça va bien se passer, c'est tout

Marc, hébergeur citoyen

Cela rejoint la deuxième crainte la plus fréquente "de ne pas s'entendre" citée par 35% des répondants. Ce sont à ces appréhensions liées à l'inconnu que le processus de "matching" entre hébergées et hébergeur.euse.s répond.

On note que ces appréhensions sont souvent **corrélées avec la présence d'enfant(s)** au sein de nombreux foyers. Les répondant.e.s sont nombreux.ses. à affirmer qu'il.elle.s ne veulent pas mettre en danger leur(s) enfant(s) et que **sans enfant il.elle.s n'auraient peut-être pas réagi comme ça**. De fait, on remarque que 30% des répondant.e.s affirment qu'avoir des enfants au sein du foyer constitue pour eux.elles un frein à l'hébergement. Cette crainte est particulièrement importante à traiter car, comme mentionné ci-dessus, la majorité des personnes inscrites sont dans cette situation.

Cette "peur de l'inconnu" est aussi liée à la crainte d'héberger une personne en situation d'addiction (30%) étant pour beaucoup considérée comme une situation ingérable et dangereuse.

L'analyse révèle que la **projection sur le long-terme** et la crainte de ce que deviendrait la femme hébergée après l'hébergement peut également être un frein. De fait, 30% des répondant.e.s ont hésité à héberger lorsque l'idée leur a traversé l'esprit, car il.elle.s savaient qu'il.elle.s n'hébergeraient pas indéfiniment mais il était inenvisageable pour eux.elles de "virer" la personne.

“

Moi je sais que voilà, si je proposais à une femme que je croise dans la rue de venir chez moi, sur le principe je n'ai pas de problème avec ça, mais le truc c'est qu'un truc comme ça, ça dure combien de temps ? Je sais que j'aurais été incapable de lui dire un matin "bon aller aujourd'hui tu t'en vas", enfin c'est juste pas possible. Et c'est que ça, ça me stressait quoi

Roxanne, hébergé.euse

Les variables inconnues que les hébergeur.euse.s craignent de ne pas pouvoir gérer, telles que le futur de la personne hébergée ou encore le temps d'hébergement, constituent donc une source d'inquiétude.

Il est aussi intéressant de remarquer que 35% affirment se poser la question de l'entente entre elles et la personne hébergée.

4.3.3.2. Les spécificités du dispositif qui y répondent

Ces appréhensions et ces craintes ressenties par les individu.e.s représentent des freins à l'hébergement citoyen. Ce sont des raisons potentielles pour lesquelles l'individu.e ne franchirait pas le pas de l'inscription. Néanmoins, l'analyse des réponses des hébergeur.euse.s concernant les spécificités du dispositif mettent bien en avant le fait que celles-ci permettent de répondre aux appréhensions énoncées, garantissant la levée des freins potentiels lors du déroulement du dispositif.

Le figure 17 ci-dessous donne un aperçu des dispositions les plus citées par les répondant.e.s comme étant nécessaires à leur démarche d'hébergement, ainsi que la proportion des répondant.e.s les ayant mentionnées.

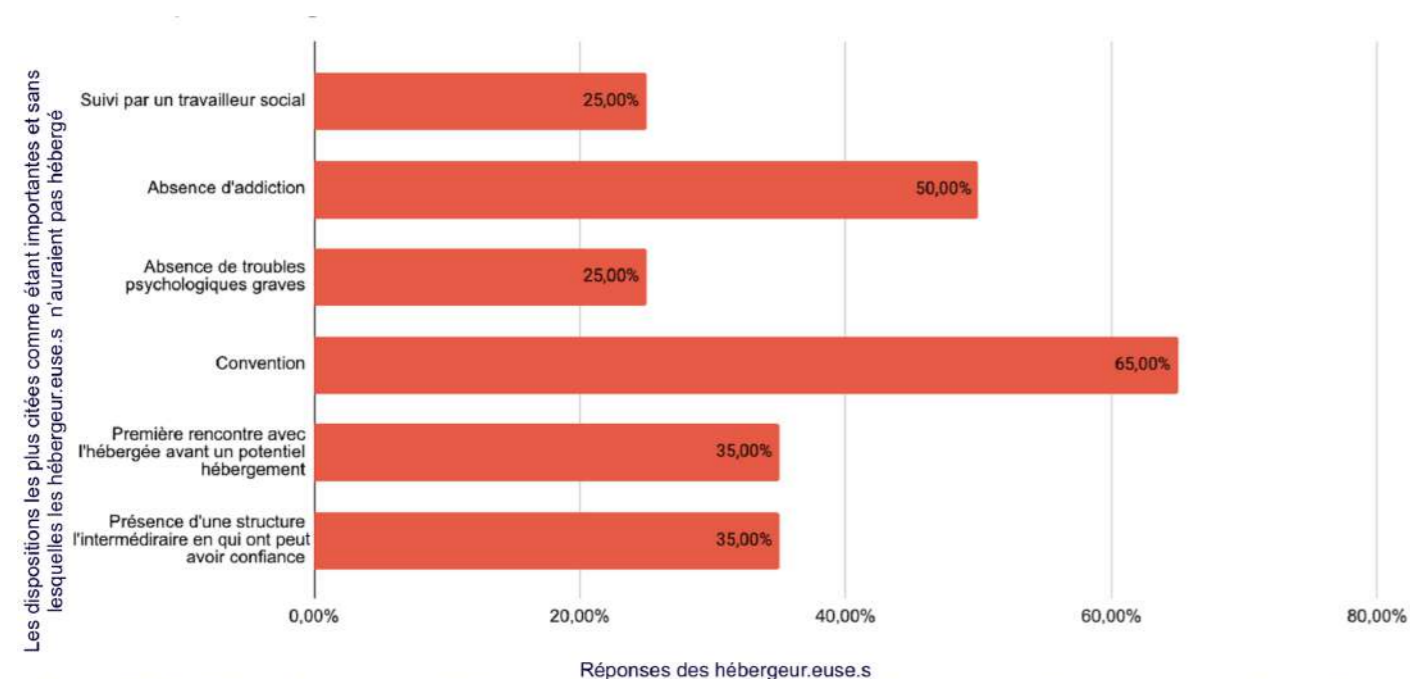


Figure 17: Conditions nécessaires à l'hébergement d'une personne chez eux.elles pour les hébergeur.euse.s du dispositif (sur 20 hébergeur.euse.s questionné.e.s)



© Lionel Maingeneau

La présence d'une association, d'une structure qui supervise

La présence d'une association intermédiaire, d'une structure qui supervise la démarche est valorisée, car cela permet dans un premier temps de lever la crainte de l'inconnu. De fait, les hébergeur.euse.s inscrit.e.s font confiance à l'association. **Il.elle.s se reposent sur le fait que l'association connaît les femmes et les rencontre.**

Ainsi, la femme porte moins ce statut d'inconnue à leurs yeux :

"L'association permet d'avoir confiance dans la personne qu'on va recevoir." (Roxanne, hébergeuse).

"On avait eu la rencontre avec Anne, on lui faisait confiance, je pense qu'on avait confiance en son choix." (Sylvie, hébergeuse).

De plus, pour certain.e.s **ce rôle d'intermédiaire est une assurance** face à la crainte de "l'entente" entre les deux parties :

"C'est le boulot de Merci pour l'invit' de trouver quelqu'un dont il[elle].s supposent que ça va pouvoir matcher, c'est pas évident, mais ça c'est parce qu'il.[elle]s nous connaissent et connaissent les femmes." (Chantal, hébergeuse).

Ce processus de matching est assuré par l'ensemble de l'équipe de MPLI, en mettant en commun leurs connaissances relationnelles sur les femmes hébergées et les hébergeur.euse.s. Ceux-ci s'entretiennent au préalable sur leurs besoins et attentes quant au dispositif et sont alors à même de recouper des similarités.

Dans un second temps, cela permet de **cadre la démarche**, notamment au niveau du temps d'hébergement comme mentionné plus haut, mais aussi face à "l'après" hébergement. L'existence d'une structure permet aux hébergeur.euse.s de se déresponsabiliser face à l'inquiétude quant au départ de la personne concernée : "Savoir que vous êtes là pour éventuellement trouver quelqu'un à qui passer le flambeau, c'est vrai que c'est rassurant" (Marc, hébergeur).

"Ça permet de borner le temps parce qu'on avait la crainte de pas savoir combien de temps ça allait durer, et une fois qu'on est engagé dedans." (Marie-Charlotte, hébergeuse).

"Une faible appréhension d'accueillir une inconnue mais la confiance immédiate en l'équipe a levé instantanément ce frein." (Sylvie, hébergeuse).



La première rencontre

Elle permet aux hébergeur.euse.s de **mettre un visage sur la personne qui partagera leur quotidien**. Elle leur permet d'avoir un premier contact, de ressentir comment la cohabitation pourrait se passer. Ce qui permet d'après eux.elles de lever la crainte vis-à-vis de l'inconnu et de lisser toutes les inquiétudes qui peuvent se cacher derrière ce mot :

“C'est vraiment une bonne chose de faire connaissance avec la personne avant de l'inviter à la maison pour une durée plus ou moins longue. Ça permet de lever certaines craintes, certains freins je dirais.” (Marc, hébergeur).

“Cette étape de la première rencontre a été pour nous déterminante.” (Noémie, hébergeuse).

“On devait être sûr de notre sécurité à nous. Ça nous a aussi permis d'avoir confiance tout de suite en la femme.” (Constance, hébergeuse).

La convention

Ce document contient l'ensemble des **engagements de chacun.e.s**, détaillant les différentes “règles” et étapes du dispositif de l'hébergement. Celui-ci régit toutes **les règles au sein de l'hébergement et est perçu comme indispensable par les répondant.e.s**.

C'est d'ailleurs l'élément qui revient le plus parmi les dispositions nécessaires, **65%** des répondant.e.s la citent comme importante.

“La charte, j'ai trouvé ça très bien, ça nous a fait poser des questions qu'on se serait pas posé sinon.” (Sylvie, hébergeuse).

“Le fait d'avoir signé la charte au début, j'ai trouvé ça très aidant de pouvoir balayer un peu, de manière assez neutre et assez objective les différents temps de la vie quotidienne pour se mettre d'accord et ça permet de dire les choses.” (Marie-Charlotte, hébergeuse).

Ce document **apporte un cadre** qui leur permet de se trouver moins seul.e.s face à cette démarche :

“Moi j'avais peur parce que je sais que j'aurais été capable de m'oublier, ça aurait été impossible pour moi de demander à quelqu'un de partir, là au moins c'est clair, c'est signé, c'est acté, c'est bien.” (Roxanne, hébergeuse).

Les dispositions de sécurité plus générale

Plus globalement, les critères de sélection posés sur les femmes orientées au sein du dispositif soit l'absence d'addiction et de troubles psychologiques sont des dispositions confirmées comme importantes, avec **50%** des répondant.e.s qui estiment l'absence d'addiction comme un critère nécessaire, levant une crainte récurrente.



Le suivi des équipes référentes

Lorsque la question de l'existence d'un suivi et d'un accompagnement par les équipes du dispositif est abordée, une très grande majorité des répondant.e.s, **95%, considère la présence de l'équipe comme importante** dont 60% comme très importante.

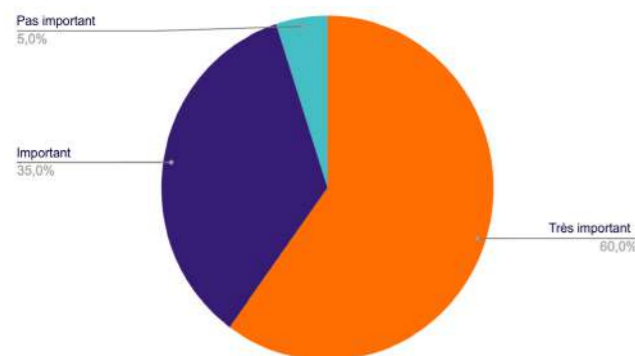


Figure 18 : Importance de la présence des équipes de Merci pour l'invité pour les hébergeur.euse.s du dispositif (sur les 20 hébergeur.euse.s questionné.e.s)

Le lien constant avec les équipes référentes se pose comme essentiel en cas de questionnaire ou de problème. Les équipes permettent aux hébergeur.euse.s de se sentir moins seul.e.s face à une démarche que souvent il.elle.s ne connaissent pas. **Cela les rassure de pouvoir se tourner vers des professionnel.e.s**, il.elle.s se sentent soutenu.e.s.

"Moi je trouve ça très important qu'il y ait un suivi, je trouve que c'est rassurant et sécurisant." (Nathalie, hébergeuse).

"D'entrée le fait qu'il y ait un suivi ça nous a vachement rassurés." (Sylvie, hébergeuse).

L'importance accordée par les hébergeur.euse.s à la présence d'une équipe de suivi est confirmée par le fait que **95% des répondant.e.s estiment qu'ils.elles n'auraient pas hébergé sans la présence d'une telle équipe.**

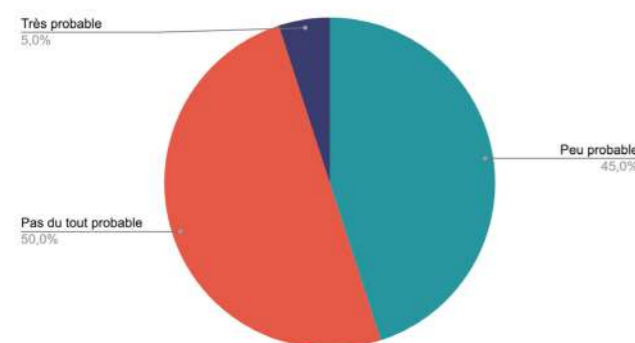


Figure 19 : Degré de certitude des hébergeur.euse.s du dispositif à accueillir quelqu'un sans la présence de l'équipe MPLI (sur les 20 hébergeur.euse.s questionné.e.s)

Néanmoins, un certain nombre de répondant.e.s considèrent que **ces équipes sont aussi très importantes pour les femmes qu'il.elle.s hébergent** :

"La présence très pérenne et discrète de Merci pour l'invité rassure tout le monde. Elle rassure l'hébergeuse, elle rassure l'hébergée, qui a aussi besoin d'être rassurée, plus que l'hébergeuse. Vous êtes un garde-fou aussi quelque part d'une dérive possible on sait jamais." (Nathalie, hébergeuse).

Outre le fait que ces dispositions permettent l'inscription et donc a fortiori l'hébergement d'une femme en situation de précarité, l'évaluation cherche à comprendre les effets que cela implique chez les personnes concernées, en d'autres termes pourquoi ces dispositions permettent l'hébergement.

Ce qui ressort de l'analyse des entretiens semi-directifs est que le **dispositif est rassurant, sécurisant, aidant et il met en confiance**. Ces quatre effets permis par les spécificités ont pu lever les craintes et les appréhensions des citoyen.ne.s désireux.ses de s'engager, assurant l'existence du dispositif et de l'hébergement de ces femmes en situation de précarité.

"Tout ça, ça nous a vraiment beaucoup rassurés, c'était vraiment important." (Marie-Charlotte, hébergeuse).

"En passant par un organisme on est plus rassuré." (Marion, hébergeuse).

"D'entrée, le fait qu'il y ait un suivi ça nous a vachement rassuré." (Sylvie, hébergeuse).

"On sait qu'il y a l'association derrière, donc c'est sécurisant, et j'encourage beaucoup les familles à faire autant." (Nathalie, hébergeuse).

"Moi je trouve ça très important qu'il y ait ce suivi, ces dispositions, je trouve que c'est rassurant et sécurisant." (Christine, hébergeuse).

Ces spécificités permettent aux hébergeur.euse.s de se concentrer sur d'autres aspects de cette cohabitation comme la découverte de l'autre et le partage. Selon eux.elles, grâce aux dispositions mises en place, ces types d'échanges sont presque directs et instantanés : "Dès le départ quand c'est sécurisé comme vous le faites, on part plus serein et rassuré. On est serein et donc on passe son temps et son énergie sur des choses positives." (Roxanne, hébergeuse).

4.3.4. Un dispositif adapté aux potentiels freins

4.3.4.1. Correspondant à l'engagement des hébergeur.euse.s

L'étude montre que les hébergeur.euse.s accordent une très grande importance au fait que la personne accueillie soit dans une démarche de réinsertion.

Premièrement, parce que c'est de cette manière qu'il.elle.s envisagent leur engagement : "Ça se passe dans une démarche, c'est pas la solidarité à but solidaire, c'est aussi le fait d'inscrire l'hébergée dans une démarche de se retrouver, se reconstruire, donc c'est aussi très important." (Roxanne, hébergeuse).

De leur point de vue, **c'est important de percevoir que la personne avance**, que ce temps d'hébergement lui permet de reprendre confiance, de reprendre pied.

La meilleure des satisfactions reste que ces démarches aboutissent à une évolution positive : "Quand on a appris qu'elle avait trouvé un appartement, c'était une grande satisfaction." (Roxanne, hébergeuse).

Ensuite, cela donne un **sens à leur action**, c'est de cette manière qu'il.elle.s ont l'impression que leur engagement a réellement un impact positif sur la vie de la femme hébergée : "Cette personne a envie de s'en sortir et le fait qu'on l'aide ça a du sens." (Marc, hébergeur).

En ce sens, **le suivi par un.e travailleur.euse social.e est une spécificité très valorisée qui en devient nécessaire**, comme le montre le figure 20. La présence d'un.e travailleur.euse social.e est en effet relevé comme très importante : "C'est super important (le.la travailleur.euse social.e) effectivement pour la personne plus que pour nous." (Marc, hébergeur).

Le rôle du.de la travailleur.euse social.e est admis comme primordial pour une démarche active de réinsertion : "On ne peut pas s'en sortir sans de toute manière, c'est impossible." (Roxanne, hébergeuse), "le.la travailleur.euse social.e est tellement important.e dans un objectif d'accès au droit et de retour vers l'emploi." (Marie-Charlotte, hébergeuse).

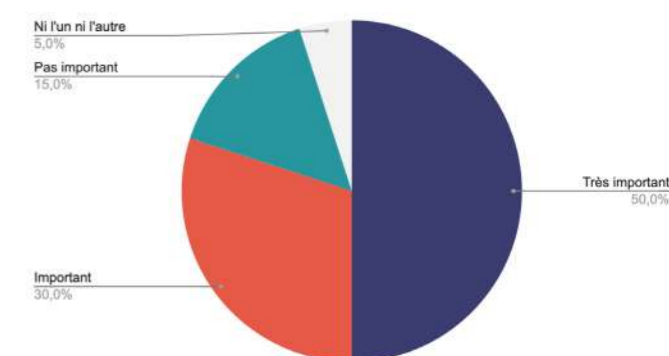
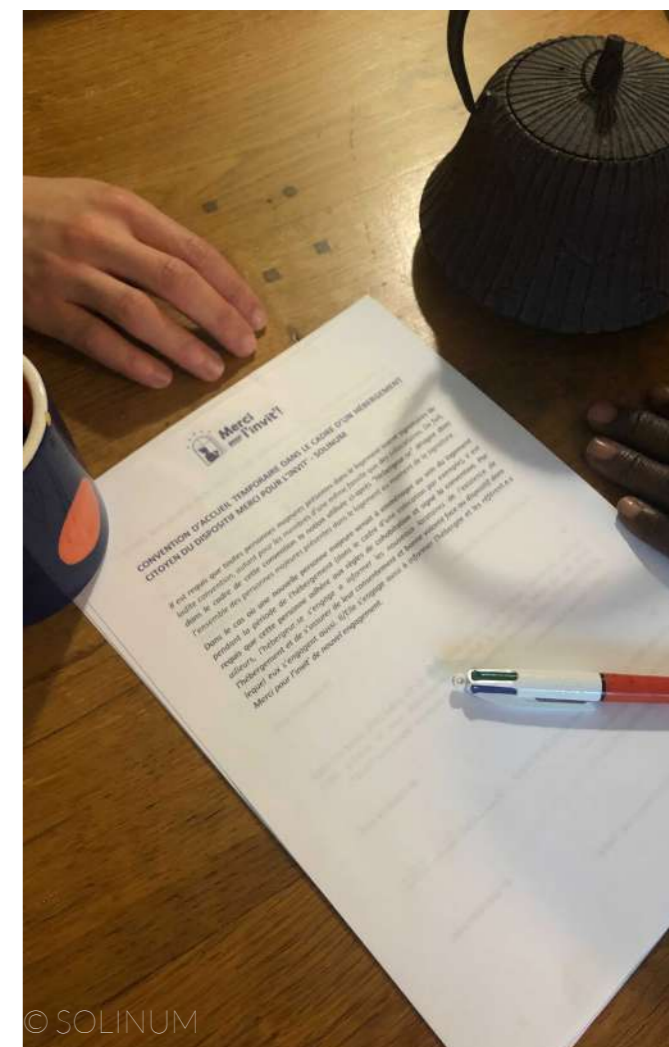


Figure 20: Importance accordée au suivi de la femme hébergée par un.e travailleur.euse social.e par les hébergeur.euse.s du dispositif (sur 20 hébergeur.euse.s questionné.e.s)

Par ailleurs, savoir qu'il y a une personne prenant en charge toutes les questions administratives, d'accès au droit et à l'emploi, est un aspect supplémentaire rassurant les hébergeur.euse.s. Il.elle.s accordent une importance au fait de savoir que la femme hébergée a à sa disposition un soutien autre que le leur : "C'est rassurant pour moi de savoir qu'il y a quelqu'un qui prend de ses nouvelles." (Marion, hébergeuse).



4.3.4.2. Rassurant et sécurisant une capacité d'hébergement

L'ensemble des répondant.e.s estime que les spécificités du dispositif telles qu'elles sont mises en place sont importantes, voire très importantes à leurs yeux, de par leur aspect rassurant et sécurisant tel que mentionné plus haut.

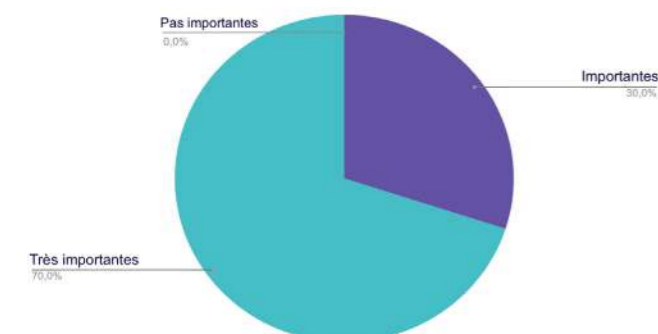


Figure 21: Importance donnée aux dispositions de sécurisation du dispositif par hébergeur.euse.s s'inscrivant sur MPLI (sur 20 hébergeur.euse.s questionné.e.s)

Outre mesure, l'analyse des résultats montre aussi que **75%** des répondant.e.s n'auraient pas hébergé si les dispositions de sécurisation mises en place par le dispositif n'avaient pas existées : "Pour moi la sécurisation c'est un peu un tout. La convention c'est l'outil qui matérialise cette sécurisation. On aurait jamais hébergé quelqu'un s'il n'y avait pas eu l'association et l'ensemble des outils autour." (Marie-Charlotte, hébergeuse).

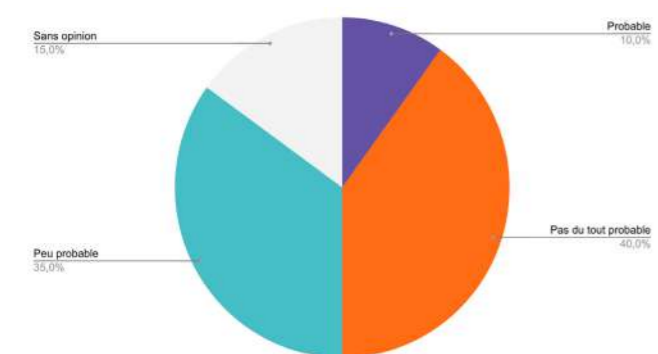


Figure 22 : Degré de certitude des hébergeur.euse.s du dispositif à héberger sans la mise en place des dispositions de sécurisation. (sur 20 hébergeur.euse.s questionné.e.s)

Ces résultats démontrent l'impact positif des spécificités du dispositif dans leur décision d'inscription, mais aussi et surtout ils affirment la capacité du dispositif à assurer une capacité d'hébergement.

En effet, le dispositif et ses spécificités permettent d'apporter un cadre sécurisant aux personnes qui souhaitent héberger, dans un contexte où d'après eux.elles, il.elle.s ne l'auraient pas fait si ça ne leur avait pas été présenté comme tel.

L'analyse peut donc en conclure que les spécificités du dispositif, la manière dont il est pensé et mis en place assurent les inscriptions et l'engagement des personnes qui hébergent, ce qui sécurise une capacité d'accueil et de fait, garantit la viabilité du projet.

"C'est un vrai facilitateur." (Marc, hébergeur).

"Merci pour l'invit' permet d'ôter cette espèce de peur d'héberger on ne sait pas trop qui." (Marc, hébergeur).

"Je pense que ce n'est pas faisable sans." (Marie-Charlotte, hébergeuse).



© Lionel Maingeneau

4.3.5. Les impacts de l'hébergement sur les hébergeur.euse.s

Après s'être intéressé aux impacts des spécificités du dispositif sur les hébergeur.euse.s et leurs décisions, l'évaluation s'intéresse aux impacts de l'hébergement sur les hébergeur.euse.s.

4.3.5.1. Les coûts engendrés

Cette partie se concentre sur les divers coûts que l'hébergement citoyen pourrait engendrer aux hébergeur.euse.s bénévoles.

Dans un premier temps, l'étude se penche sur les coûts financiers que l'hébergement engendre pour ces derniers. Bien qu'au sein du dispositif Merci pour l'invit', il n'est pas prévu que les hébergeur.euse.s prennent en charge l'alimentation de la personne hébergée, il serait possible de constater une augmentation du prix des courses en raison des produits partagés (papier toilette, ...).

Une augmentation des factures d'eau, d'électricité ou du gaz pourrait également être observée.

L'étude s'est aussi intéressée au fait de savoir si l'hébergement citoyen coûtait aux hébergeur.euse.s sur leur temps personnel : temps passé avec leur famille, les ami.e.s...

Les résultats nous apprennent que **les hébergeur.euse.s n'ont pas la capacité de chiffrer** le coût financier imputé par l'hébergement :

"Je n'en sais rien." (Roxanne, hébergeuse)

"Vraiment je n'ai pas calculé, elle fait partie du foyer, c'était juste normal." (Hélène, hébergeuse).

De ce fait, l'analyse s'appuie sur une échelle de Likert évaluant l'augmentation des coûts financiers et du coût en temps sur les périodes d'hébergement.

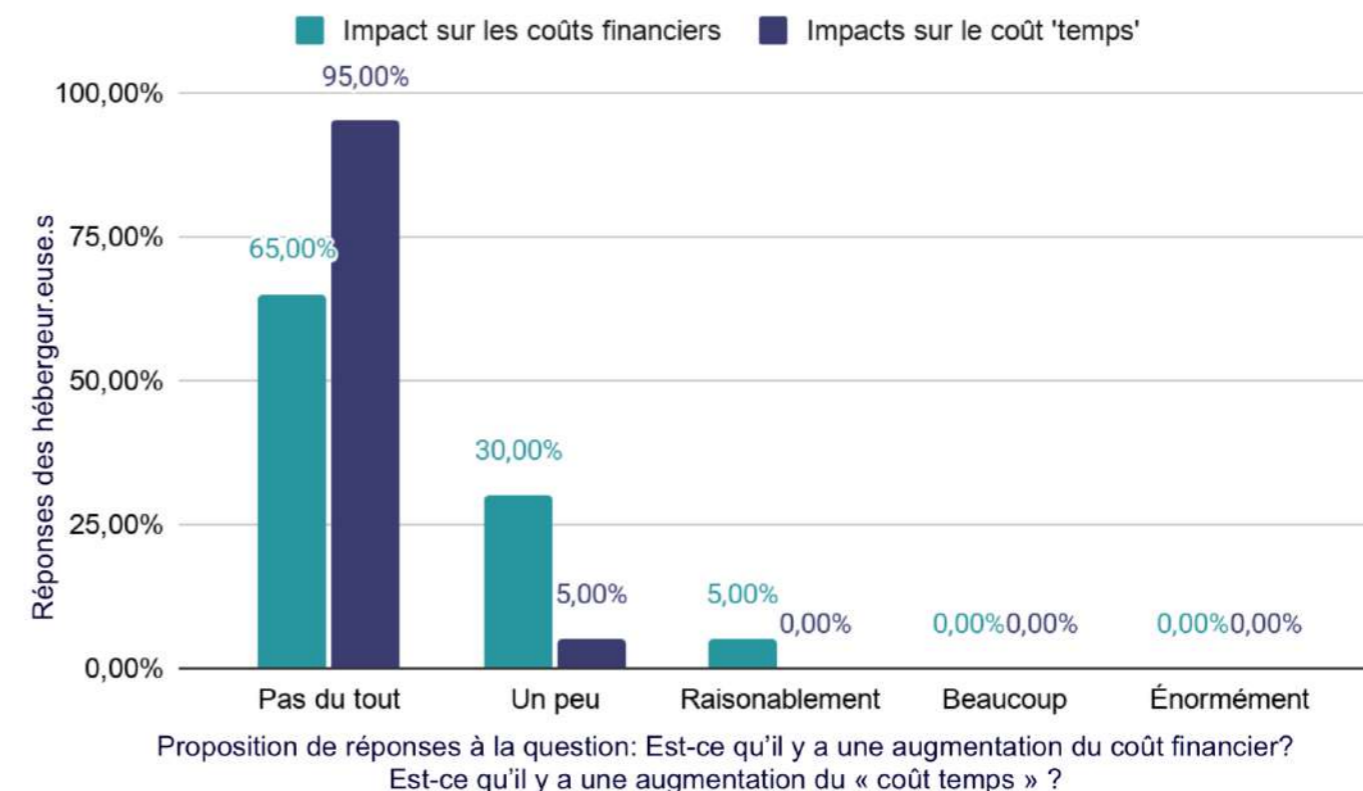


Figure 23: Impact de l'hébergement sur le quotidien des hébergeur.euse.s (sur 20 hébergeur.euse.s questionné.e.s)

Si la présence d'une hébergée empêche l'hébergeur.euse de passer du temps avec sa famille, ses ami.e.s, ceci est compris dans l'impact sur le "coût temps".

Le figure 23 démontre qu'en grande majorité **les hébergements n'ont pas d'impact en termes de coûts. 95%** des répondant.e.s déclarent que ça ne leur a pas du tout coûté en termes de temps. Pour ce qui concerne l'impact financier 65% déclarent qu'il n'y a pas du tout d'impact. D'après l'analyse qualitative il est soulevé que la réponse "Pas du tout" fait aussi référence à une position volontaire des hébergeur.euse.s qui n'y accordent aucune importance.

Si le coût a augmenté, ça n'impacte pas leur quotidien, ou du moins, ils ne s'en préoccupent pas :

"C'est tout à fait anecdotique, une personne supplémentaire qui se douche, qui fait un peu de lecture le soir (électricité), c'est vraiment pas ça qui coûte le plus cher." (Marc, hébergeur).

"Si ça a augmenté admettons, ça ne m'a pas sauté aux yeux par rapport aux factures d'avant, rien n'a changé." (Christine, hébergeuse).

"Non, ça nous a pas coûté grand chose en plus parce que c'est des petites choses par ci par là, c'est nous qui l'avons décidé." (Sylvie, hébergeuse).



4.3.5.2. Un impact mutuel

Il n'y a pas que les hébergeur.euse.s qui ont un impact sur la vie des femmes hébergées. L'inverse est aussi vrai. Les évolutions positives des parcours de vie de ces femmes, **le bien que leur procurent les hébergements sont visibles**, sur leur visage, sur leur démarche, sur leurs habitudes de vie.

Ces micro changements, difficilement perceptibles, impactent aussi les hébergeur.euse.s :

"Ça fait chaud au cœur de voir que la personne prend le temps de se reposer, sourire, discuter un peu, c'est super, ça fait plaisir." (Marc, hébergeur).

Pour certain.e.s, il.elle.s se remettent en question, il.elle.s évoluent :

"Elle me permet d'être solidaire d'une autre façon. Elle me resitue plus dans ma citoyenneté, elle donne du sens aussi à ma vie." (Nathalie, hébergeuse).

Pour d'autres c'est un moyen d'apprendre, de découvrir :

"Ça apporte énormément, ça permet de rencontrer des gens d'horizons différents, qui ont eu des parcours de vie assez difficiles, qui ont vécu tout un tas de choses, c'est très enrichissant, vraiment." (Marion, hébergeuse)

Les hébergeur.euse.s font échos à des moments de vie qui permettent de prendre du recul et de poser les choses en perspectives : "On a vraiment rencontré des femmes superbes, très courageuses." (Marc, hébergeur).

"Elle a de la chance d'être tombée sur vous. Non c'est moi qui ai de la chance d'être tombée sur elle." (Marion, hébergeuse).

4.3.5.3. Des transformations dans les relations avec les personnes sans-abri

D'après les hébergeur.euse.s interrogé.e.s, l'évolution de leurs préjugés sur les personnes sans-abri n'est pas véritablement significative. Dans la mesure où ces personnes se mettent face à leur préjugés et aprioris avant de rentrer dans le dispositif, un tel résultat peut ne pas apparaître comme surprenant.

En revanche, la "peur de l'inconnu" évoquée dans les freins potentiels identifiés plus haut (4.2.2) s'apparente à un a priori sur le "danger" que peuvent potentiellement représenter les personnes sans-abri de par une supposée "marginalisation" de ce groupe d'individus. Cependant, ce frein n'est mentionné que dans peur des interviews des répondant.e.s. L'étude est ici confrontée au biais de désirabilité sociale, anticipé par les porteur.euse.s de projet.

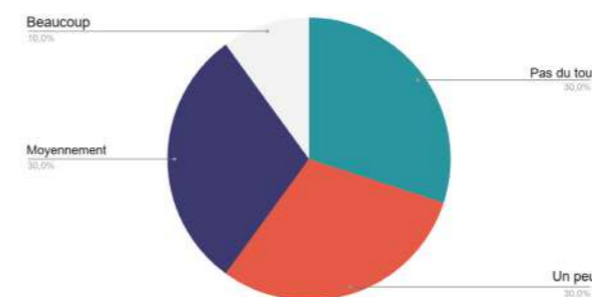


Figure 24: Evolution des préjugés envers les personnes sans-abri pour les hébergeur.euse.s entré.e.s dans le dispositif (sur 19 hébergeur.euse.s questionné.e.s)



Pour ceux.elles qui ont répondu, certain.e.s font mention de la perception du temps des femmes qu'il.elle.s ont hébergées.

Cette perception du temps est de fait documentée par des recherches académiques, qui démontrent qu'un **parcours de vie instable ou "de galère" impacte de manière plus ou moins importante la notion de l'espace spatio-temporel** des individus. Face à des individus qui vont dormir beaucoup, se lever tard, "ne rien faire", arriver très en retard, rater des rendez-vous, les normes sociales imposées les définissent comme "flemmard.e.s", "malpoli.e.s", "se laissant aller". Ce préjugé est fréquemment dirigé contre les personnes sans-abri et il n'épargne pas les femmes orientées vers le dispositif Merci pour l'invité. Une hébergeuse nous confie donc qu'elle a mis du temps à comprendre cette différence de "perception du temps" existante entre elle et la femme avec qui elle cohabitait. L'impact positif de la prise en compte de cette réalité se fait sentir sur la cohabitation entre les deux individus par la suite :

"Une fois que j'ai compris ça, je sais que je ne jugeais plus sa façon de vivre de la même manière, enfin je ne la jugeait plus tout court." (Chantal, hébergeuse).

En relation avec cette problématique, il peut arriver que les hébergeur.euse.s n'aient pas conscience de la fatigue physique engendrée par l'errance ou l'instabilité et qu'il.elle.s ne conçoivent pas le nombre d'heures passées à dormir, rester allongé, se reposer :

"C'est vrai qu'elle dormait vraiment beaucoup au début, on ne lui a jamais fait de remarque, ça ne nous dérangeait pas, mais je pense que nous n'avions pas conscience des moments éprouvants qu'elle venait de traverser." (Sylvie, hébergeuse).

Par ailleurs, une hébergeuse mentionne sa prise de conscience vis-à-vis du bagage culturel des personnes accueillies, de leur niveau d'éducation, de culture : "Je me suis rendue compte que ce sont des personnes cultivées qui ont fait des choses mais il y a des accidents de vie." (Chantal, hébergeuse).

Ici, l'hébergeuse fait mention d'accidents de la vie, par cette réflexion elle reconsidère sa perception de la personne hébergée, passant d'une personne différente à une personne semblable, en proie à la même fatigue mentale et physique. Elle définit d'ailleurs sa réflexion comme une prise de

conscience :

"C'est une prise de conscience parce qu'on a un vrai manque de connaissances sur le sujet." (Chantal, hébergeuse).

Une autre interrogée fait référence au préjugé selon lequel, les personnes sans-abri sont toutes dans des situations de marginalisation extrême, exclues et coupées de la société. Pourtant, héberger une femme, échanger avec elle, comprendre sa situation, lui a fait réaliser que la notion de personne sans-abri n'était pas une variable binaire : "Je ne pensais pas qu'il y avait des personnes aussi proches de la réinsertion qui soient à la rue." (Sylvie, hébergeuse).

L'hébergement lui permet donc de prendre conscience de la réalité derrière l'utilisation du mot "personne sans-abri" :

"Avec les maraudeuses, déjà j'ai du voir une femme à la rue en 4 ans, toujours la même, et disons que je n'avais pas ce degré de nuance des personnes sans-abri, d'habitude on se dit t'es à la rue, avec une addiction, une malnutrition, alors que finalement bah pas du tout, t'as des affaires..." (Sylvie, hébergeuse).

En outre, l'analyse des entretiens semi-directifs révèle une légère évolution des connaissances sur les personnes sans-abri qui amène à une conscientisation autour de la problématique et de son étendue :

"On se rend pas du tout compte que juste à côté de chez nous il y a des situations aussi graves, on se rend pas compte." (Marc, hébergeur).



Conclusion

L'analyse des entretiens nous a permis de comprendre quelles étaient les craintes et appréhensions principales des hébergeur.euse.s et comment les spécificités du dispositif permettent-elles de lever ces potentielles barrières à l'hébergement. **Le rôle du suivi des équipes de MPLI, les dispositifs de sécurisation, et le processus de matching apparaissent comme centraux** afin de sécuriser l'hébergement citoyen, rassurant les hébergeur.euse.s, concrétisant l'expérimentation.



4.4. Merci pour l'invit' comme soutien nécessaire aux travailleurs sociaux

L'évaluation cherche à comprendre comment la collaboration avec le dispositif Merci pour l'invit' a impacté le travail de suivi et d'accompagnement des travailleur.euse.s sociaux.ales. et ensuite si cet impact est positif ou non.

4.4.1. Une solution d'hébergement nécessaire à la réinsertion

L'analyse des matériaux quantitatifs et qualitatifs démontre que la collaboration entre Merci pour l'invit' et les travailleur.euse.s sociaux.ales est nécessaire à leur travail de réinsertion avec les femmes suivies. En effet, la prise en charge par le dispositif de la partie hébergement soulage indéniablement leur charge de travail et leur permet de se concentrer sur d'autres démarches avec les femmes, ce qui apparaît comme primordial à l'avancée de leur parcours de réinsertion (4.3.1.1.). Par ailleurs, Merci pour l'invit' se positionne comme une **solution alternative face à une saturation des hébergements d'urgence, mais surtout comme une solution plus adaptée.** Cela argumente une fois encore en faveur de la crédibilité et de l'importance de l'hébergement citoyen afin que les travailleur.euse.s sociaux.ales puissent accompagner leur public dans les meilleures conditions (4.3.1.2).

4.4.1.1. Une charge de travail minime ...

Les travailleur.euse.s sociaux.ales décrivent les modifications de leur charge de travail suite à la collaboration avec Merci pour l'invit' comme minime :

“Ça reste une goutte d'eau.” (Marie-Lise¹, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

Selon eux.elles, le temps accordé à Merci pour l'invit' durant les points de suivi avec l'équipe par exemple, ne représente qu'une très faible proportion de leur travail au quotidien :

“Ce ne sont que 10 minutes au téléphone toutes les semaines, et encore, je peux gérer.” (Mathilde, travailleuse sociale).

Ces propos sont confirmés par la mesure de la proportion que représente la collaboration avec Merci pour l'invit' sur leur temps de travail total par mois soit 0,49%². En outre, aucun des répondant.e.s n'estime avoir eu une charge de travail supplémentaire.

“0,49%, c'est la charge de travail que représente la collaboration avec Merci pour l'invit', par rapport à la charge de travail total des travailleur.euse.s sociaux.ales sur un mois”³

4.4.1.2. ...voire réduite

En effet, une majorité des répondant.e.s expriment un soulagement face à une réduction de leur charge de travail : “Au contraire c'était pas du tout du travail en plus.” (Mélissa, travailleuse sociale).

Les travailleur.euse.s sociaux.ales se sentent rassur.e.s du fait que l'aspect de l'hébergement soit pris en charge et assuré : “Finalement, je dirais que, bah même l'accompagnement s'est allégé parce que y'avait cette problématique du logement qui ne l'était plus” (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

De ce fait 83% des travailleur.euse.s sociaux.ales interrogé.e.s se disent satisfait.e.s des modifications de leur charge de travail dont 33% très satisfait.e.s (les 17% restants se disent sans opinion)⁴.

En effet, le dispositif Merci pour l'invit' prend en charge la question du logement. Or, pour les travailleur.euse.s sociaux.ales cette question est essentielle et centrale : 67% d'entre eux.elles estiment l'hébergement nécessaire et 33% le définissent comme primordial. D'après les répondant.e.s, l'hébergement permet un point d'ancrage, il permet de se stabiliser :

“C'est déjà la première étape d'avoir un logement stable.” (David, travailleur social).

Selon eux.elles, il est presque impossible de s'en sortir durablement si la question du logement n'est pas résolue. Pour David, un des répondant.e.s, le logement apporte une stabilité qui est primordiale, car il permet de se concentrer sur le processus de réinsertion.

Cette vision du logement comme premier pas dans le chemin de la réinsertion correspond à la philosophie du plan Logement d'abord évoqué plus haut. Ainsi, le fait que l'association prenne en charge la question de l'hébergement et s'assure de son maintien et de sa gestion permet aux travailleur.euse.s sociaux.ales de se concentrer sur d'autres démarches.

Dans cette logique, l'étude tente de comprendre si cette collaboration entre Merci pour l'invit' et les travailleur.euse.s sociaux.ales représente un gain de temps dans leur travail d'accompagnement et de réinsertion. Si une majorité des répondant.e.s estiment que cette collaboration représente un gain de temps (67%) :

“Ça m'a enlevé le temps du processus de trouver le logement.” (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

Cette affirmation n'est cependant pas quantifiable en unité de temps. Ainsi, la démonstration de ce “gain de temps” se fait au regard du nombre de démarches qui selon les travailleur.euse.s sociaux.ales ont été débloquées grâce à la solution d'hébergement.

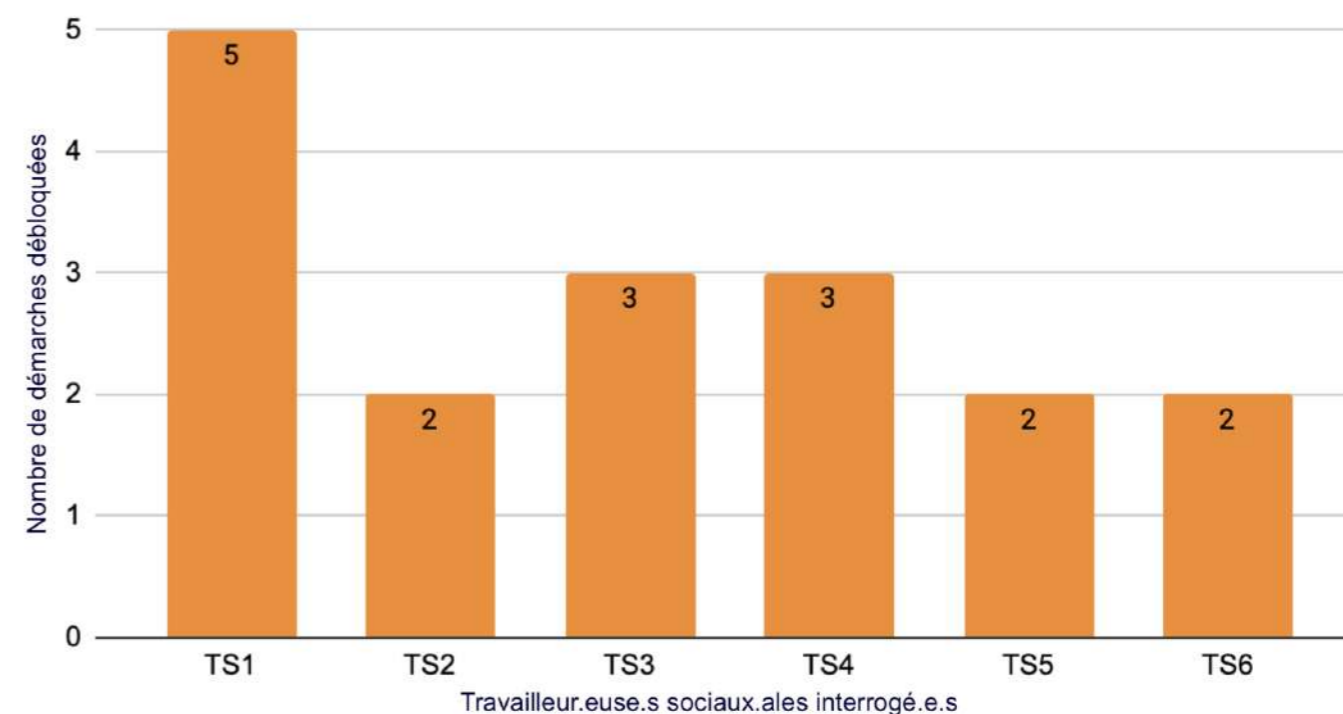


Figure 25: Influence du dispositif MPLI sur les démarches administratives des femmes hébergées (sur 6 travailleur.euse.s sociaux.ales interrogé.e.s)

En moyenne les travailleur.euse.s sociaux.ales ont l'opportunité de débloquer et/ou accélérer 2,8 démarches (figure 25).

¹ Certain.e.s travailleur.euse.s sociaux.ales ont consenti à ce que leur vrai prénom soit utilisé dans la présente étude, les autres ont été changés dans un souci d'anonymisation.

² Calcul en annexe

³ Extrait entretien T2

⁴ Les répondant.e.s sans opinion estiment qu'il.elle.s font simplement leur travail

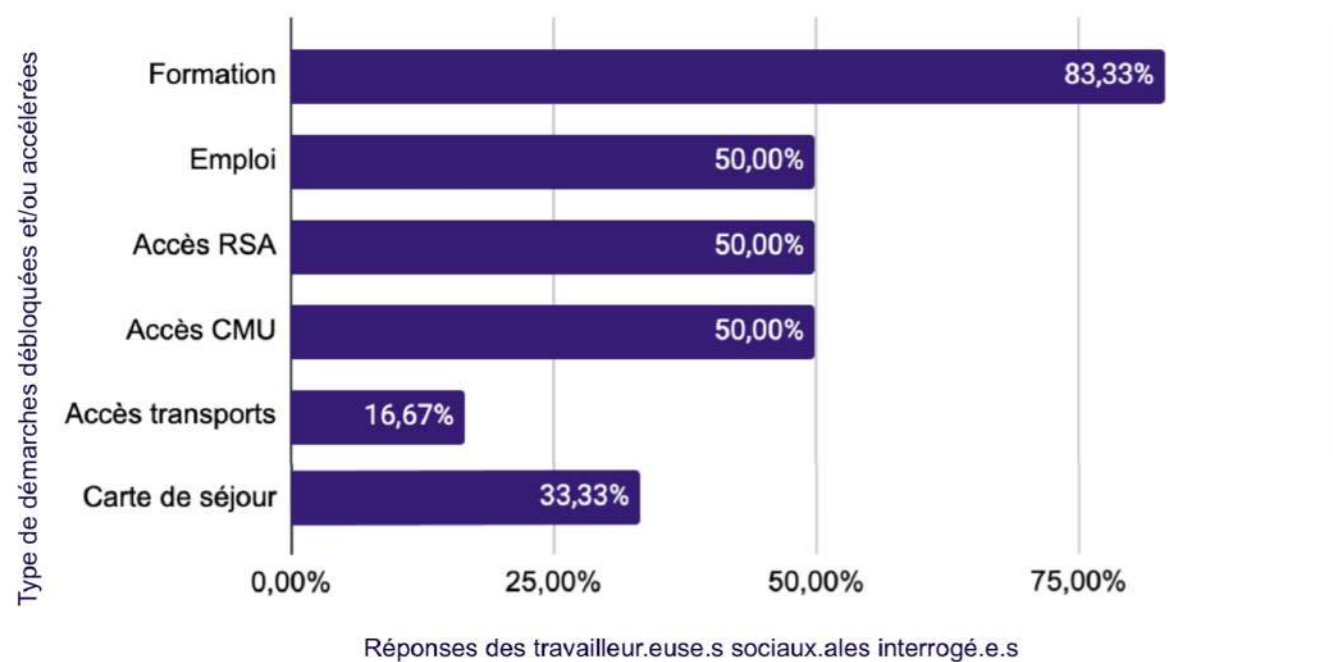


Figure 26: Influence du dispositif MPLI sur les types de démarches administratives des femmes hébergées (sur les 6 travailleur.euse.s sociaux.ales interrogé.e.s)

La figure 26 montre qu'en majorité les démarches débloquées et/ou accélérées sont en relation avec la réinsertion socioprofessionnelle (formation, emploi) ce qui de surcroît assure une stabilité dans l'avenir de par une autonomie et une indépendance croissante pour les femmes suivies.

Les répondant.e.s assurent la relation de causalité entre la solution d'hébergement citoyen et l'avancée dans le processus de réinsertion :

"Si je vous avais pas trouvés, je ne sais pas ce que j'aurais fait, Anne n'aurait jamais pu faire sa formation, jamais de stage." (Mathieu, travailleur social).

Les résultats de l'analyse quantitative confirment ces propos.

Ces démarches débloquées apportent la démonstration que les travailleur.euse.s sociaux.ales ont fait évoluer le processus de réinsertion des femmes accompagnées suite à la question du logement résolue (objectif d'étude n°2).

Selon eux.elles, **le dispositif est donc un réel outil nécessaire à l'évolution positive** du processus de réinsertion des femmes suivies.

La figure 27 montre la perception du dispositif par les travailleur.euse.s sociaux.ales, avec 100% d'entre eux.elles qui perçoivent la collaboration

avec Merci pour l'invit' comme un réel accompagnement dans le processus de réinsertion des femmes. **Pour 83% des répondant.e.s, Merci pour l'invit' est un appui supplémentaire au processus de réinsertion** comme spécifié par David (travailleur social) :

"Pour celles qu'on oriente, [ce sont] vraiment des personnes qui ont énormément besoin de logement et du coup c'est vraiment une grosse aide".

Un.e répondant.e fait aussi mention de Merci pour l'invit' comme **outil de travail** : "Voilà c'est un outil, indispensable à mon travail presque." (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

De plus, **50% considèrent cette solution d'hébergement comme une solution pérenne de par sa nature d'étape fondamentale dans la réinsertion et vers un autre logement stable**. De fait selon eux.elles l'hébergement citoyen est directement lié aux déblocages des démarches de réinsertion et donc les impacts sont sur le long terme :

"Quand je dis pérenne, c'est surtout par rapport à ce que ça produit, parce que bon l'hébergement il est pas infini." (Mathilde, travailleuse sociale).

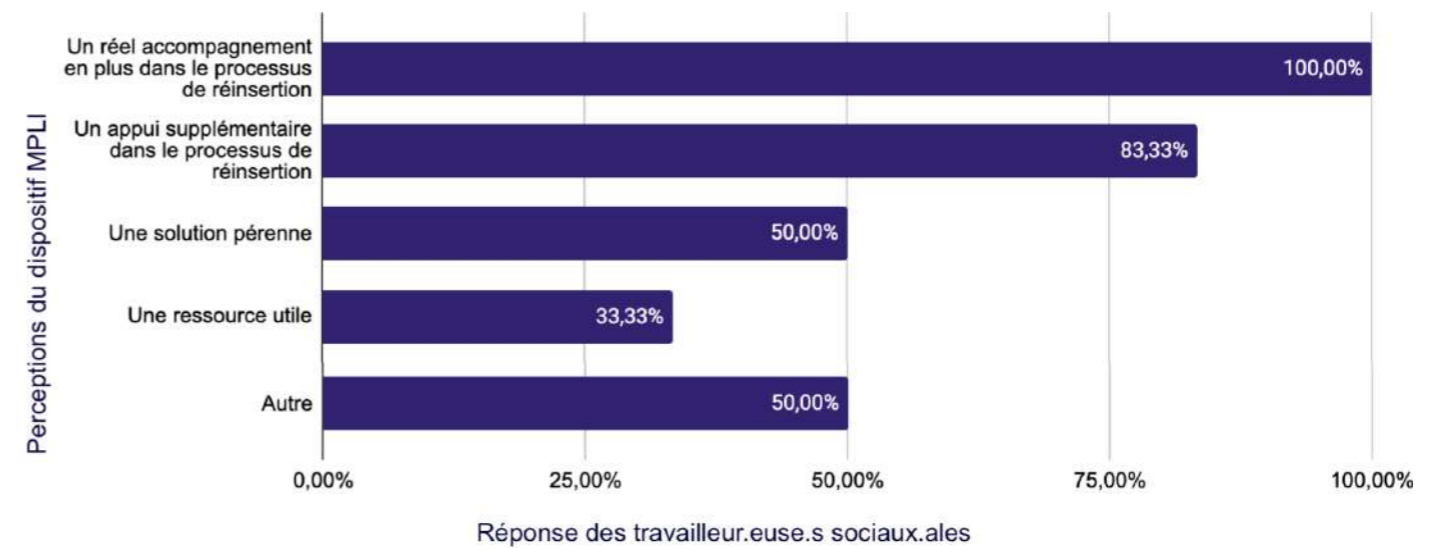


Figure 27: Avis des travailleur.euse.s sociaux.ales sur le dispositif MPLI (sur 6 travailleur.euse.s sociaux.ales interrogé.e.s)

4.4.2. Un besoin face à la saturation des autres solutions

Dans son objectif de réinsertion, l'action sociale rencontre de nombreuses difficultés liées à l'organisation générale du secteur social. **Il existe un grand manque de coordination entre les différents services, le cadre de travail des travailleur.euse.s sociaux.ales et l'étendue de leurs missions qui sont mal définies.**

Plusieurs répondant.e.s font échos d'un manque d'outils dans l'accompagnement qu'il.elle.s adressent à leur public, d'un manque de solutions et de fait d'une frustration : "[Il] y a beaucoup d'incohérences, je pense [qu'il] y a aussi beaucoup de fatigue des travailleurs sociaux, on se jette pas la pierre non plus, parce qu'on se rend compte qu'on accompagne les personnes mais qu'on a pas les outils, on a rien à leur proposer, on a aucune solution." (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

On remarque que la figure 27 indique que **50% des répondant.e.s trouvent une "autre" utilité au dispositif**. En relation avec cette donnée et les affirmations ci-dessus, l'analyse qualitative révèle que le dispositif est devenu indispensable pour les travailleur.euse.s sociaux.ales, notamment face à une saturation des autres solutions d'hébergement : "Merci pour l'invit' est une ressource importante pour nous car cela permet de pallier le manque d'hébergement disponible via le 115 ou le SIAO. De plus, la particularité du dispositif (avec des hébergeurs particuliers) peut s'avérer

adaptée à des profils de femmes en rupture avec les types d'hébergements classiques." (Thomas, travailleur social).

Dans certains cas, Merci pour l'invit' devient une des seules solutions envisageable par les travailleur.euse.s sociaux.ales : "Sans Merci pour l'invit' je n'avais aucune solution pour la femme que j'accompagne" (Mélissa, travailleuse sociale).

"Je n'avais rien, j'aurais été bloquée si je ne vous avais pas trouvés." (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

Outre ce facteur important, qui démontre la nécessité et l'utilité du dispositif dans le champ de l'action sociale et solidaire actuel, les répondant.e.s insistent sur la **pertinence et l'adéquation du dispositif - face aux objectifs de réinsertion - en comparaison avec d'autres solutions d'hébergement**.



4.4.3. Une solution d'hébergement plus adaptée au travail de réinsertion

Les résultats révèlent que les travailleur.euse.s sociaux.ales interrogé.e.s perçoivent des avantages au dispositif d'hébergement citoyen Merci pour l'invit' en comparaison aux autres solutions d'hébergement qu'il.elle.s connaissent et proposent régulièrement.

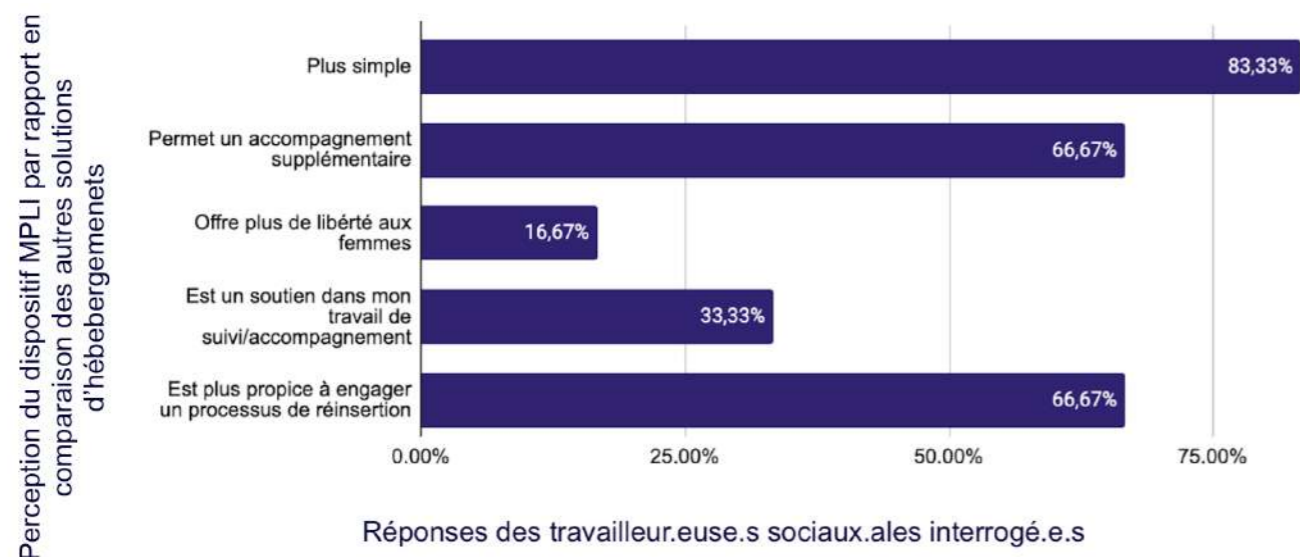


Figure 28: Différence de perception du dispositif MPLI par rapport aux autres solutions d'hébergements (sur 6 travailleur.euse.s sociaux.ales interrogé.e.s)

Les résultats de ce graphique confirment les analyses de la partie 4.3.1. Il faut néanmoins rappeler que ces résultats sont à analyser en comparaison avec d'autres solutions d'hébergement.

Ainsi, ce graphique nous démontre la plus-value du dispositif Merci pour l'invit' dans le champ de l'action sociale. Une grande majorité juge le dispositif "plus simple" et beaucoup font référence à l'efficacité, la rapidité de la mise en hébergement : "Le positif c'est que ça me permet d'avoir une solution quand même assez rapide." (David, travailleur social).

Aux indicateurs "plus propices à engager un processus de réinsertion", il est relevé par l'analyse qualitative que les travailleur.euse.s sociaux.ales font régulièrement référence au **travail de suivi des équipes de Merci pour l'invit'** lors des hébergements, une disposition qui est jugée comme nécessaire (100% des répondant.e.s) : "À partir du moment où [il] y a quelqu'un qui rentre dans votre dispositif et qui est hébergé c'est essentiel qu'elle soit suivie et de savoir comment ça se passe." (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

De plus, **les femmes suivies sont perçues comme plus sereines, plus apaisées, plus reposées**, ce qui, selon les répondant.e.s, permet d'enclencher le processus de réinsertion et surtout de le maintenir : "[Elle était] beaucoup plus ouverte, plus souriante, plus apaisée, plus sereine. Surtout plus sereine. On a vraiment pu commencer quelque chose." (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).



4.4.4. Une collaboration qui soutient moralement

Par ailleurs, il est intéressant de souligner qu'un tiers des travailleur.euse.s sociaux.ales (figure 28) considère le dispositif comme un **soutien dans leur travail de suivi et d'accompagnement**.

Les analyses ont en effet révélé que le dispositif n'était pas seulement une solution d'hébergement et un outil pour permettre aux travailleur.euse.s sociaux.ales d'aller plus en profondeur dans leur travail, mais qu'il représentait également un **soutien moral pour les accompagnant.e.s**, ainsi jugé comme réellement important.

Tout d'abord, certain.e.s répondant.e.s reviennent sur leurs perceptions des femmes suivies une fois qu'elles ont été hébergées dans le dispositif. D'après eux.elles, la richesse de cette collaboration avec Merci pour l'invit', c'est aussi ces moments qui représentent un certain accomplissement, qui sont sources de satisfaction.

"Quand j'ai vu Agathe la semaine dernière, elle avait l'air vraiment bien ! Elle a beaucoup parlé, elle était dynamique, je me suis vraiment dit que cet hébergement lui faisait du bien." (Thomas, travailleur social)

"Je sais que je suis revenue vers vous parce que quand j'ai vu Maria après qu'elle ait emménagé chez Sylvie, ce sourire, je l'attendais depuis tellement longtemps, j'ai pas hésité." (Mathilde, travailleuse sociale)

Ensuite, les répondant.e.s révèlent que la collaboration avec l'équipe Merci pour l'invit' représente un **soutien moral dans leur suivi et leur accompagnement**. Cette collaboration leur permet de se sentir moins seul.e face au suivi des femmes, d'échanger et de partager :

"Et effectivement le fait d'avoir un autre professionnel avec lequel on peut échanger sur la situation, sur l'évolution, ça aide beaucoup, et puis on se sent soutenu", (Thomas, travailleur social).

"Voilà, nous on donne tout pour que tout avance et que ça se passe bien et c'est agréable de voir qu'au bout du fil c'est pareil", (Mélissa, travailleuse sociale).

"Quand je note l'importance de l'équipe Merci pour l'invit', je note aussi pour moi ! (rire)", (Marie-Lise, accompagnante en réinsertion socioprofessionnelle).

Conclusion

Les travailleur.euse.s sociaux.ales font face à des situations désespérées et pour lesquelles les solutions semblent inexistantes, la nature du travail est un poids en soi (burn-out, contact avec la misère humaine au quotidien, etc.). Face à cette réalité, Merci pour l'invit' apparaît comme un dispositif facilitant le processus de réinsertion en proposant de réintroduire de la stabilité dans la vie de ces femmes. Pour les travailleur.euse.s sociaux.ales, Merci pour l'invit' représente une solution innovante qui facilite leur travail. Il.elle.s n'ont plus besoin de s'inquiéter de l'aspect logement et se concentrent sur le reste du processus de réinsertion (emploi, formation, etc.). Il ne s'agit donc pas d'une charge de travail en plus ou en moins, mais d'un outil qui accompagne et complète leur travail habituel.

Cette analyse nous permet la validation de l'hypothèse n°2 et la démonstration d'un lien de causalité indirecte entre l'hébergement citoyen tel que mis en place par l'expérimentation de Merci pour l'invit' et l'évolution des processus de réinsertion des femmes au sein du dispositif.

L'expérimentation, suite à ces résultats, a bien un impact sur le travail des travailleur.euse.s sociaux.ales, et donc sur le parcours de réinsertion des femmes hébergées.



4.5. Les plus values de cette solution d'hébergement

L'ensemble de la mesure d'impact a pour objectif de comprendre en quoi les dispositions de l'expérimentation des hébergements citoyens, accompagnés et suivis, proposés par les équipes de MPLI, sont des réels atouts dans la réinsertion sociale de ces femmes. Correspondant à la philosophie du plan Logement d'abord qui promeut une situation de logement stable comme facteur prioritaire à la réinsertion, l'analyse de l'étude nous a permis de comprendre comment celui-ci influence la réinsertion.

4.5.1. Plus stable et sécurisante

Avant tout, l'hébergement représente une toute nouvelle appréhension de la vie quotidienne de ces femmes, leur fournissant un abri et ainsi, un foyer sécurisant. Celui-ci leur permet de valider leur bien-être physique mais également mental : "On est en sécurité durant le temps que je suis dans votre dispositif, parce que sinon tu es toujours dans la crainte. L'année passée quand c'était fini, je n'avais pas... j'étais toujours angoissée", (Clémence, hébergée).

Cette situation de logement qui s'inscrit dans la durée les délivre du sentiment d'angoisse liée à l'incertitude du lendemain mais également au regard que la société peut porter sur ces femmes. Celle-ci ne l'analyse pas comme un simple hébergement, logement, mais comme un signe de retour positif vers "la norme", porteur d'espoir pour la suite :

"Sinon on est toujours dans l'angoisse, si t'as pas de situation. Et c'est embêtant parce qu'à un moment donné on se sent comme un poids", (Clémence, hébergée).

4.5.2. Un appui plus efficace

L'analyse des enquêtes menées dans le cadre de la mesure d'impact révèle que ce dispositif d'hébergement citoyen représente une solution plus appropriée et efficace dans le processus de réinsertion.

Plus appropriée car les dispositions permettent de réellement prendre en compte les besoins de l'hébergée, tant pour son bien être personnel que pour ses démarches vers la réinsertion.

Contre l'environnement des centres d'hébergement et solutions de squat, celui-ci leur fournit un **véritable espace intime**. Elles n'ont plus l'obligation de quitter le foyer à l'aube et profitent de plus de temps pour elles, du calme et de la sécurité d'un foyer s'inscrivant dans une démarche sur le long terme.

En bref, cet objectif de réinsertion est renforcé par un accompagnement et un logement personnalisé.



Afin de comprendre l'importance et les enjeux liés aux spécificités de l'expérimentation MPLI, la mesure d'impact a inclus un volet comparaison avec d'autres solutions d'hébergement, se basant sur le dossier des hébergées et sur l'analyse des entretiens.

On remarque que parmi les femmes hébergées au sein du dispositif, **une majorité a fait l'expérience avant d'autres solutions d'hébergement** (hébergement d'urgence, chez des connaissances, chez des inconnus, squat, foyer, hôtel social). Une partie des objectifs des entretiens était de comprendre les distinctions qu'elles faisaient de ces solutions d'hébergement quant à leur projet professionnel et personnel, face à ce que leur permet effectivement l'expérimentation MPLI.

Selon elles, **l'hébergement citoyen leur apporte une stabilité et un cadre qui leur permet de dépasser la nécessité**. Le dispositif leur permet de retrouver une certaine confiance et d'envisager l'avenir, un sentiment et soulagement qu'elles ne considèrent pas avoir trouvé dans les autres solutions d'hébergement.

Retrouver repos et temps pour soi leur permet de retrouver la confiance nécessaire à la construction de leur projet professionnel, de concentrer leur énergie et efforts sur une réinsertion socio-professionnelle positive.

4.5.3. Un outil nécessaire

Lors des entretiens qualitatifs avec les travailleurs sociaux, le point de la comparaison avec d'autres solutions d'hébergement ont été soulevés. Il s'agissait en premier lieu de savoir si d'autres dispositifs similaires, à savoir citoyen, suivi, et accompagné, existaient au sein de l'offre sociale, et si ceux-ci avaient l'habitude d'orienter vers de tels dispositifs.

Il faut prendre ses réponses avec recul car les connaissances des structures et dispositifs d'hébergement existants varient d'un.e travailleur.euse social.e à l'autre. Cependant, les entretiens révèlent que de tels dispositifs sont peu connus ou développés :

"Ah bah non je vois pas, vous êtes les seuls je crois" (Mathieu, travailleur social)

Enfin, la question de comparaison avec d'autres solutions d'hébergement ne proposant pas ces spécificités d'accompagnement, de processus de sécurisation, de suivi, de participation des citoyens bénévoles, est analysée dans le reste de la mesure d'impact.

Globalement, cette solution représente un "outil nécessaire" au processus de réinsertion sociale, permettant aux femmes de véritablement se reposer et se reconstruire, à l'abri des soucis accompagnant solutions de squat, centre d'hébergement d'urgence ou hôtel social.



4.6. Une diversification envisageable ?

Un des objectifs de la mesure d'impact est d'évaluer dans quelle mesure l'expérimentation MPLI pourrait être transposable à d'autres publics. En d'autres termes, il s'agit de savoir **si l'expérimentation de l'hébergement citoyen tel que développée par les spécificités du projet MPLI, serait adaptable à un public non exclusivement féminin** (hommes, personnes transgenres, etc.). Afin d'apprécier un tel projet, l'ensemble des parties de l'expérimentation MPLI ont été interrogées par des questions ouvertes. Il s'agit de savoir s'il.elle.s considèrent la transposabilité comme envisageable et si oui, quels seraient les aménagements nécessaires à mettre en place dans le dispositif.

4.6.1. D'après les hébergeur.euse.s

4.6.1.1. Des appréhensions différentes

Lors de ces échanges sur la possible transposabilité du dispositif, **savoir si accueillir un public masculin était un point central des discussions avec les hébergeur.euse.s**. Cela n'est pas véritablement surprenant considérant qu'une majorité des hébergeur.euse.s ont des enfants, ayant alors une appréhension supplémentaire quant aux impératifs de sécurité et au fait d'accueillir un inconnu chez soi.

Pendant ces interviews, les **stéréotypes associés aux hommes**, et notamment le fait qu'ils sont perçus comme plus violents, plus instables, ont été soulevés par des hébergeur.euse.s comme représentant un potentiel frein, bien que leur caractère contestable ait également été reconnu. "Nous avons deux filles de 14 et 16 ans et donc accueillir un homme ça nous gênerait un peu. Quand on parle d'un homme, il y a l'aspect force physique, beaucoup plus de viols sont perpétrés par des hommes", (Marc, hébergeur).

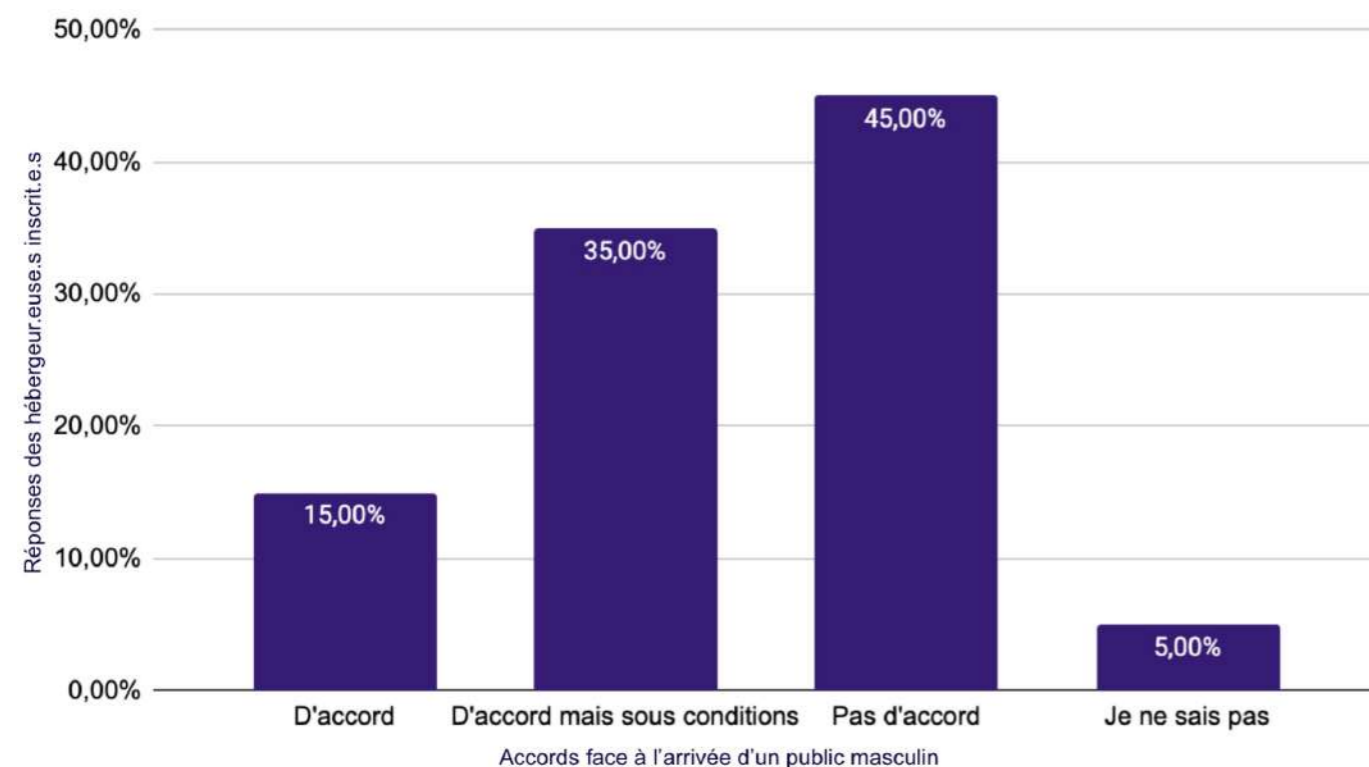


Figure 29: Approbation des hébergeur.euse.s inscrit.e.s sur MPLI face à l'arrivée d'un public masculin dans le dispositif. (Sur 20 hébergeur.euse.s inscrit.e.s)

On observe ainsi que **45% des hébergeur.euse.s se disent "pas d'accord" à envisager d'héberger un homme.**

4.6.1.2. Des aménagements possibles

Cependant, malgré une réticence plus générale, **15% se disent prêt à héberger un homme et 35% à l'héberger mais sous conditions.**

"(On a) plus d'appréhension, moins de confiance, plus d'appréhension sur la potentielle violence", "on a une petite fille quand même, on demanderait plus d'assurance", "un minimum de filtre parce qu'il faut se protéger quand même", "on a pas d'a priori, la seule chose c'est effectivement qu'on ait la garantie qu'il y ait un minimum de prise en charge initial par MPLI", (Chantal, hébergeuse).

Les hébergeur.euse.s ont été interrogés à questions ouvertes sur ces possibles aménagements qui devraient être mis en place si le dispositif de MPLI venait à expérimenter la transposabilité à d'autres publics, encore une fois notamment s'il s'agissait d'un public masculin.

Dans l'essentiel, il s'agirait de **renforcer les dispositifs sécurisants** en modifiant les spécificités de l'expérimentation. Ainsi, un hébergeur envisage un nouveau critère conditionnant la rentrée dans un hébergement, sur demande des hébergeur.euse.s :

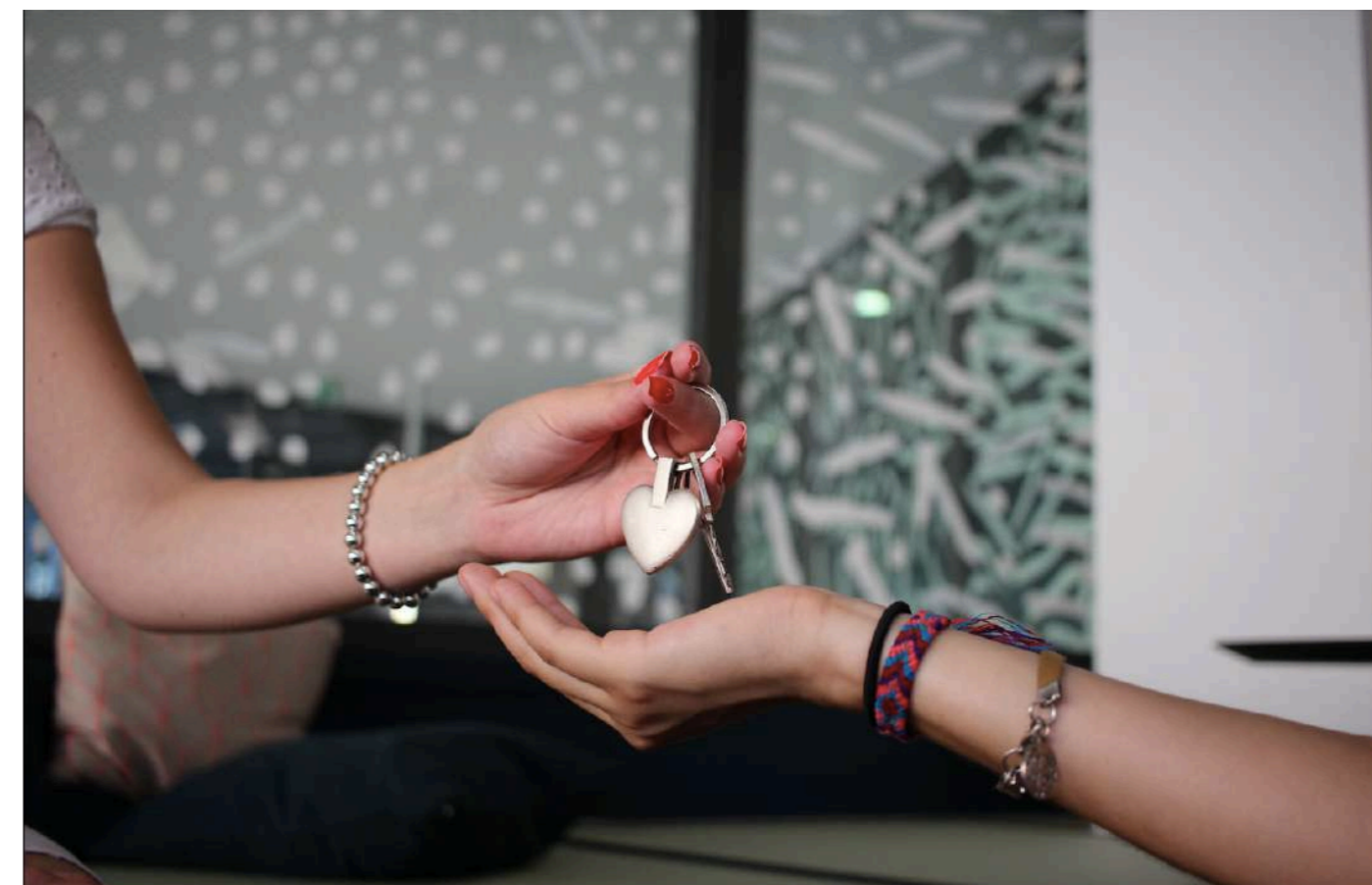
"[Une demande d']extrait du casier judiciaire pourrait être rassurant" ((Marc, hébergeur)

Ces aménagements permettraient ainsi d'élargir le public que l'hébergement suivi et accompagné de MPLI entend prendre en charge, se rapprochant une nouvelle fois des objectifs du plan logement d'abord.

Cela correspondait également aux valeurs des hébergeur.euse.s volontaires qui, bien que plus réticent dans l'ensemble à l'accueil d'un homme pour des raisons de perceptions sécuritaires, se disent prêt à agir pour l'ensemble des personnes en situation de précarité :

"Je n'ai pas pris par rapport à la spécificité femmes bien que je me sente très sensibilisée bien sûr en tant que femme" "J'espère que l'association va pouvoir après proposer à des hommes à la rue, parce que je suis prête à accueillir aussi un monsieur". (Sylvie, hébergeuse)

Ainsi, **un élargissement des publics pouvant bénéficier du dispositif tel que défini par MPLI serait envisageable** selon les hébergeur.euse.s, avec pour seul aménagement le fait de renforcer les dispositifs "sécurisants" pour les rassurer face à des aprioris ayant la vie dure.



4.6.2. D'après les travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux, en contact direct avec ces publics plus larges qui pourraient être concernés par la mesure de transposabilité, ont également été interrogés sur ce développement possible, ainsi que sur les mesures à prendre si cet élargissement se concrétise.

Les travailleurs sociaux sont **plutôt optimistes et positifs quant à cette idée de transposabilité** mais ont également émis des réserves :

“Moi je trouve que c’est une excellente idée mais voilà il faut réfléchir” (Mathieu, travailleur social)

En effet, ceux-ci se mettent à la place des hébergeur.euse.s :

“(Ça) pourrait être plus compliqué pour certaines personnes et ce serait peut-être plus difficile de leur trouver des hébergeurs..” (Alain, travailleur social)

Une nouvelle fois, les appréhensions possibles évoquées font écho au fait qu’il s’agirait possiblement d’héberger un homme, et qu’une telle situation devra prendre en compte les **stéréotypes et les perceptions associés aux hommes en situation de précarité** : “C’est vrai que sur ces sujets là parfois y’a encore des préjugés sur les hommes et pareil j’ai peur que certains hébergeurs soient moins en confiance peut-être à accueillir des hommes...” (Alain, travailleur social).

Cependant, les travailleurs sociaux nuancent ces possibles freins en expliquant que les **profils des hébergeur.euse.s sont dans l’ensemble des personnes ouvertes, prêtes à aider, peu importe la personne** : “Après normalement les personnes qui rentre dans le dispositif, qui acceptent d’héberger par ce dispositif sont assez ouvertes et devraient pas avoir de soucis.” (Alain, travailleur social).

De même, pour eux, le fait que **les personnes rentrant dans le dispositif soient toutes orientées au préalable par un travailleur social représente en soi une garantie de “sécurité”** :

“Et là où ça peut être rassurant aussi c’est que c’est des personnes qu’on suit, qu’on accompagne, donc qu’on connaît. Je prendrais jamais le risque d’orienter quelqu’un où on ne sait pas tout. (David, travailleur social)”.

Un.e travailleur.euse social.e explique qu’un tel objectif de transposabilité serait envisageable sans que des aménagements soient à envisager, car il s’agirait **d’orientation “au cas par cas”** :

“Sur une situation particulière j’aimerais vous appeler et demander voilà j’ai cette personne qui est dans cette situation, est-ce qu’on pourrait faire une exception... si derrière y’a pas le public à orienter voilà donc oui c’est plus sur du cas par cas” (Alain, travailleur social).

Du fait de la proximité entre travailleurs sociaux et hébergé.e.s, ceux-ci considèrent la transposabilité comme envisageable, car il s’agit toujours de publics dans le besoin, et que les profils des hébergeur.euse.s avec qui elles.ils ont pu être en contact leur font penser que ceux-ci seraient assez ouverts pour cela.

Bien sûr, les perceptions sont à prendre en compte, surtout concernant le fait d’héberger un homme pour des familles. Cependant, les craintes potentielles devraient être apaisées par le fait que l’orientation est toujours réalisée par un.e travailleur.euse. social.e à même de considérer les besoins et sentiments des différentes parties.

Cet objectif de transposabilité permettrait une nouvelle fois de rejoindre l’objectif du plan logement d’abord, soulignant le caractère essentiel du logement dans les processus de réinsertion :

“Je me dis que y’aurait eu pas mal de ces hommes, s’ils avaient été pris en charge et peu importe la façon, ils ne seraient pas rentrés dans tout ce monde-là.” (Sarah, travailleuse sociale).

66



© Lionel Maingeneau

4.7. Les partenaires

L'expérimentation de l'hébergement suivi et accompagné tel que permis par les dispositions spécifiques de Merci pour l'Invit repose sur l'investissement de plusieurs partenaires, chacun ayant ses rôles, besoins, et attentes quant au dispositif.

4.7.1. Typologie des partenaires

L'expérimentation MPLI a évolué très rapidement et a été capable de répondre aux besoins des hébergées lors du déroulement du dispositif ainsi que plus globalement, tout au long des démarches visant la réinsertion de ces femmes, grâce à l'écoute et aux compétences de nos partenaires.

Ceux-ci peuvent être classés selon quatre types différents, selon une typologie prenant en compte leurs différents objectifs, tâches, besoins et attentes de l'expérimentation.

4.7.1.1. Les partenaires d'orientations et de suivi

Chaque femme hébergée rentre dans le dispositif MPLI suite à une orientation réalisée par un.e travailleur.euse social.e vers les équipes de MPLI.

Une continuité se met en place au travers du dispositif avec le maintien du suivi et de l'accompagnement réalisé par le.la travailleur.euse social.e. En effet, les rendez-vous entre l'hébergée et son.son travailleur.euse social.e sont maintenus lors de l'hébergement, assurant la partie suivi vers la réinsertion socioprofessionnelle.

Ces rendez-vous sont l'occasion pour la femme hébergée de continuer ses démarches vers ses droits et son accès à l'emploi, tout en bénéficiant temporairement de la partie hébergement nécessaire au processus de la réinsertion. Cela reflète une nouvelle fois la philosophie du plan Logement d'abord.

Du côté des travailleurs sociaux, le dispositif MPLI représente l'occasion d'avancer sur d'autres démarches parallèlement au logement, avec une hébergée plus sereine et confiante dans son processus de réinsertion.

4.7.1.2. Les partenaires d'accompagnement

Ceux-ci assurent la partie "accompagnement" du dispositif. Il s'agit des psychologues, de l'ensemble des structures et partenaires proposant des ateliers de réinsertion, des formations, voire des emplois.

Ceux-ci représentent des étapes décisives pour la réinsertion des femmes, leur délivrant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'ensemble des démarches vers la réinsertion. Ils permettent aux femmes de retrouver une place au sein de la société, combattant activement leur marginalisation en tant qu'acteur socio-économique en revalorisant leurs compétences et leur confiance en elles.

De plus, ils sont des acteurs phares dans la reprise du lien social pour les hébergées, celles-ci n'étant pas simplement confinées à leurs échanges avec les hébergeur.euse.s.

4.7.1.3. Les partenaires de sortie

Bien que particulièrement présents lors des phases finales du dispositif et à la sortie de celui-ci, ces partenaires sont impliqués dès le lancement du dispositif, dans la recherche de la réinsertion sociale des hébergées.

Ils interviennent sur le bon déroulement de la fin de l'expérimentation et du dispositif, devant prendre en charge la continuité de l'hébergement et l'assurance d'un logement propre pour les hébergées. **Ce sont des partenaires clés dans les étapes finales de la femme vers sa réinsertion.**

4.6.1.4 Les partenaires "sponsors"

Il s'agit des partenaires apportant une plus-value plus "matérielle" lors du déroulement du dispositif. Ce sont des enseignes, structures, associations qui aident les femmes par le biais de dons matériels (Lush, Emmaüs Connect, Pierre Ricaud...).

Conclusion

L'ensemble des partenaires MPLI bénéficient directement et/ou indirectement des spécificités du dispositif.

Pour l'essentiel, ces acteurs de l'action sociale disent profiter d'un accompagnement et d'un suivi amélioré avec ces femmes hébergées. Celles-ci sont plus confiantes, plus disponibles, plus joignables, plus en forme et prêtes à se battre pour leur réinsertion.

L'ensemble des démarches est facilité par la prise en charge de la partie logement par les équipes de MPLI.

Pour les femmes, le dispositif représente un **accompagnement multidimensionnel et leur permettant de bénéficier des compétences de différents partenaires, travaillant tous ensemble vers le même objectif : leur réinsertion sociale.**



© SOLINUM

4.8. Les limites de l'étude

Comme toute mesure d'impact, cette étude ne peut prétendre être exhaustive. En effet, **des choix méthodologiques et scientifiques** ont été pris par les équipes de MPLI lors du choix des objets de l'étude, de la forme des interviews, des questions des entretiens. De même, **l'ensemble des parties prenantes n'ont pu être interrogées**, et les **perceptions** de chacune des parties du dispositif développées par les analyses de l'étude sont à nuancer par tous les autres points de vues qui n'ont pu être récoltés, par manque de temps ou de disponibilité.

De plus, l'expérimentation MPLI est un projet qui se développe et évolue très rapidement. **La mesure d'impact démontre que ses résultats sont prometteurs**. Cependant, il faut garder à l'esprit que d'autres aspects du dispositif n'ont pu être suffisamment étudiés, une mesure d'impact devant faire invariablement des choix. Ainsi, certains biais de désirabilité peuvent être à l'œuvre au travers des questionnaires qui sont à considérer avec recul.

De par les impératifs de temps de cette étude, **la mesure d'impact présente n'a pas pu développer une analyse des coûts évités que représentent l'ensemble des nuitées** du dispositif MPLI. Il serait intéressant d'en développer une par la suite, afin d'appuyer les propos de ce document, et de souligner la nécessité de dispositif d'hébergement citoyen tel que celui-ci.



CONCLUSIONS

L'ensemble de l'analyse qualitative et quantitative de la mesure d'impact nous permet de dresser des conclusions sur les points forts de l'expérimentation, en tant que telle et quant à ses impacts sur les différents partenaires.

5.1. Les succès de l'expérimentation

La mesure d'impact et l'ensemble de son analyse, notamment celle du score d'insertion, nous permettent de dresser un bilan positif de l'expérimentation. Les points forts et plus-values du dispositif soulignent le caractère nécessaire d'un tel hébergement citoyen, suivi et accompagné.

5.1.1. Une évolution positive du processus de réinsertion

L'analyse du score d'insertion réalisée plus haut dans cette étude de mesure d'impact nous permet de conclure sans biais de désirabilité que **le dispositif et ses spécificités représentent un véritable tremplin pour les femmes en situation de précarité.**

L'expérimentation correspond à la logique du plan logement d'abord initié par le gouvernement : assurer un logement stable afin de permettre aux personnes en situation de précarité de se concentrer sur le reste de leurs démarches de réinsertion.

Celle-ci représente une première étape primordiale dans le parcours de réinsertion et assure la continuité d'une multiplicité de démarches d'accompagnement et de suivi de ces femmes. Leurs besoins sont réévalués tout au long de leur parcours au sein du dispositif, par l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux ainsi que par les équipes de MPLI.

Tous, parties prenantes et partenaires, hébergées, hébergeur.euse.s, équipes MPLI, travailleurs sociaux et autres acteurs de l'action sociale, travaillent conjointement à la réinsertion sociale de ces femmes.

5.1.2. Une solution sécurisante

Cette solution d'hébergement s'inscrit dans la durée. Le dispositif, par sa durée plus importante

et par sa nature, permet une solution d'hébergement pérenne.

Ces femmes sont invitées à se sentir chez elles, à prendre possession de leur propre espace afin de répondre à leurs besoins, tout en recréant du lien social. Avoir un foyer, ne plus avoir à gérer le stress du départ à l'aube des centres d'hébergement, la nécessité de renouveler l'hébergement d'urgence tous les soirs, ou de dormir dans la rue, s'exposant à de multiples risques, permet aux hébergées de se sentir en sécurité. C'est ce que l'analyse du score d'insertion révèle en mettant en avant cette augmentation du sentiment de sécurité, un sentiment transmis par les hébergées lors des entretiens.

De plus, le dispositif est également sécurisant pour les hébergeur.euse.s, prenant en compte leurs besoins et potentielles craintes par les multiples spécificités du dispositif (présence des équipes MPLI, d'un psychologue, des travailleurs sociaux, du contrat d'engagement, etc.).

5.1.3. Une solution de soutien à l'accompagnement

Enfin, la mesure d'impact a confirmé que cette solution d'hébergement citoyen, suivi et accompagné, représente un **véritable outil**, un soutien au travail des travailleurs sociaux. Celui-ci permet de débloquent une partie du processus de réinsertion tout en laissant aux femmes le temps et l'énergie nécessaire au reste de leurs démarches vers leurs droits et le marché à l'emploi.

5.2. Nos principaux apports

De manière primordiale, l'étude révèle que les succès ne sont pas seulement visibles sur les femmes hébergées et leur parcours de réinsertion, mais également dans le rapport que les équipes de MPLI entretiennent avec leurs partenaires. L'ensemble du travail de ces acteurs accompagnants et suivants ces femmes vers la réinsertion se voit facilité par le dispositif et ses spécificités.

5.2.1. Un soutien aux partenaires d'accompagnement et de suivi

Une des conditions à l'expérimentation est de s'assurer que le dispositif ne représente pas une charge de travail en plus ou du moins peu utile sur l'accompagnement que réalisent les travailleurs sociaux.

Au contraire, l'analyse des entretiens révèle que ceux-ci considèrent les équipes de MPLI et l'ensemble du dispositif comme un **soutien nécessaire à la réinsertion des hébergées.** Celui-ci leur permet de ne pas avoir à gérer la question du logement, d'avoir des femmes plus confiantes, sereines, reposées lors des rendez-vous et dans l'ensemble des démarches de formation et de réinsertion.

L'utilité et la nécessité du dispositif sont visibles dans le fait que la charge de travail des travailleurs sociaux n'est pas impactée. Au contraire, celle-ci reste la même, permettant d'assurer une continuité dans le suivi des hébergées, tout en étant allégée par le déblocage de la problématique du logement.

5.2.2. Une solution d'hébergement nécessaire à la réinsertion

Les entretiens réalisés avec les travailleurs sociaux mettent en avant le caractère unique, et la nécessité que représente l'outil MPLI.

Cette solution d'hébergement s'inscrivant dans une temporalité permettant aux femmes de retrouver la confiance et l'énergie nécessaires aux démarches de réinsertion est un véritable atout pour l'action sociale.

Reposer sur un logement citoyen, volontaire, permet aux femmes de retrouver et recréer un lien social plus familier, plus "normalisé", et plus proche du retour à la réinsertion sociale.

Enfin, l'accompagnement et le suivi réalisé par les équipes de MPLI et l'ensemble des partenaires rencontrent de nombreux succès dans la réinsertion des hébergées.

Bénéficier d'une aide multidimensionnelle, prenant en compte les compétences, besoins et attentes de chacune des parties prenantes, permet à ces femmes de retrouver la confiance nécessaire à leur réinsertion. **Celles-ci sont les actrices dans leur combat contre la précarité, l'exclusion sociale, l'invisibilisation, et profitent d'un accompagnement solide dans leur "retour à la société".**



REMERCIEMENTS

Carte Blanche - Fondation Vinci - Fondation Après-demain - Région Pays de la Loire - MakeSense - Fondation Monoprix - Ulule - BNP Paribas - Fondation Lucq - Fondation Lush - Lush- Règles élémentaires - Fondation Legallais - Région Nouvelle Aquitaine - Conseil Départemental de la Gironde - Fondation Brageac - Pierre Ricaud - We give - Fondation Sainte-Geneviève - Archipel des Utopies - ADSF - Entourage - Le Filon - CIDFF - Fondation Abbé Pierre - Emmaüs Connect - Schwarkopf - CIAO Bordeaux - Du côté des Femmes - RevCo - Du Pain et des Roses - La Maison de Marthe et Marie - Fun Radio - AREVE

Un grand merci à tous nos partenaires pour leur soutien ; aux équipes et bénévoles Solinum pour leur contribution à cette étude et leur investissement au quotidien.

Mentions légales

© Association Solinum, 2021
Solinum Association loi 1901
déclarée au JO du 19/09/2015
66 rue abbé de l'épée
33 000 Bordeaux
www.solinum.org
contact@solinum.org
SIREN : 821691151
APE : 99.94Z

Reproduction interdite



Merci pour l'invit'!

Chargée d'étude : Manon MONOD

Gestion de projet : Carmen FILITTI, Victoria MANDEFIELD

Enquêteurs terrains : Manon MONOD, Isaline NOZET, Manon CHAIGNEAU, Ilse VOS,
Jimmy BONDU, Juliette LAUTRAIN

Analyse statistique : Noémie COHEN

Design : Alexandra LEFEIVRE, Elsa LEVEEL

Photos : Lionel MAINGUENEAU, SOLINUM

Illustrations : Freepik

Publié par Solinum en 2021.

Ce travail peut être cité comme : Solinum. 2021, mesure d'impact Merci pour l'invit.